



SAINT ~ CLOUD



Bulletin Municipal

septembre 1984 N°182

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

69, boulevard de la République

602.53.15

*sélectionne
pour vous
les plus beaux
vêtements
masculins*

COSTUMES PRÊT-A-PORTER

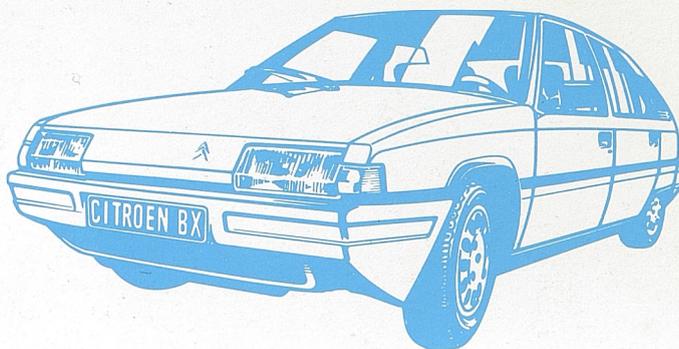
MESURE INDUSTRIELLE

MESURE TRADITIONNELLE

SERVICE RETOUCHE sur tout vêtement masculin provenant ou non de notre magasin

Nouvelle Citroën BX

**La voiture
qui vit.**



CITROËN

GARAGE MAGENTA

CARROSSERIE - TOLERIE - PEINTURE

1, bd de la République, 92210 SAINT-CLOUD - 602.59.95

MAGASIN EXPOSITION - ATELIER

4, bd du Général-de-Gaulle, 92380 GARCHES
741.67.36

LOCATION SANS CHAUFFEUR

**TOURISME
ET UTILITAIRE**

Votre partenaire

2 AGENCES A SAINT-CLOUD :

CD 506

8, RUE DAILLY
Tél. 602.04.17

SB 511

98, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
Tél. 602.66.22



CREDIT LYONNAIS



RESTAURANT

L'Etoile de Taфраout

159, boulevard de la République
771.66.66

fermé le lundi

Vous retrouverez la gastronomie
absorbante avec un accueil
typiquement marocain

Réceptions

Repas d'affaires

tableau d'honneur

Olivier Delahousse

Encadrement

Restauration, tableaux et cadres



15, rue de Buzenval
92210 Saint-Cloud
Tél. 602.22.16

Jean LECLERC

42, bd de la République
SAINT-CLOUD
Tél. 602.66.55

PHILIPS

nous a choisis

*Pour notre compétence
technique*

*Pour le sérieux de notre
service après-vente*

*Pour la qualité
de notre accueil*

*Pour notre sens
des responsabilités*

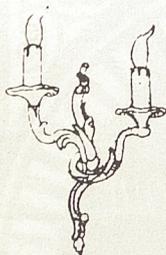


nous avons choisi

PHILIPS

*Pour ses techniques
de pointe
Pour l'étendue
de sa gamme
Pour la qualité
de son assistance
Parce que c'est
la 1^{re} marque*

DEUX ATOUTS !



LUMINAIRE TOUS STYLES

Schifer-Fouchez

MEUBLES DE DÉCORATION
TABLES - MIROIRS - ABAT JOUR

12, rue Dailly, 92210 Saint-Cloud

☎ 602.02.39

PIANOS

Jean-Claude PENON

18, rue Preschez, 92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 66.84

VENTE - ACHAT - LOCATION - ACCORD - REPARATION

Location-Vente

St-Cloud - Tapisserie — Décoration

J. PARENT Maison fondée
en 1860

26, rue de la Porte-Jaune
771.80.88

TENTURES MURALES
VOILAGES, RIDEAUX, SIEGES, LITERIE
RETEVEMENTS DE SOL, MOQUETTES

Toute la décoration intérieure



B. CLEMENT

5, rue Dailly, 92210 SAINT-CLOUD

Tél. 602 03.83

Fermé le mardi

TRAITEUR, PATISSIER, CHOCOLATIER

ORGANISE :

Lunchs, Cocktails, Déjeuners, Dîners
A votre service
Personnel et Matériel

Consultez-nous



BANQUE NATIONALE DE PARIS à SAINT-CLOUD

— du lundi au vendredi

- Bureaux de la Colline - 602.14.79

— du mardi au samedi

- 57-59, rue du Mont-Valérien - 771.89.40
- 45, rue Gounod - 602.87.00

STAR

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

toutes réparations et transformations
(effectuées sur place)

spécialiste montres quartz, radios-réveils,
pendules anciennes,...

☎ 602.21.56

21 bis, rue Gounod
92210 Saint-Cloud



PEDICURE MEDICALE

par pédicure diplômée d'Etat

PODOLOGIE: semelles orthopédiques
par PODOLOGUE D.E. conventionné S.S.

771.84.03 29, rue de l'Avre - 92 Saint-Cloud

RESTAURANT

chez Lau

Spécialités chinoises, cantonnaises
avec sa cuisine raffinée

DÉJEUNERS - DINERS
PLATS A EMPORTER

47bis, boulevard Sénard
fermé le dimanche

771.02.68

Hubert FAURIE

Artisan Peintre

VITRERIE - PAPIERS PEINTS

134, rue de la Porte-Jaune - 92210 SAINT-CLOUD
Tél. 602.89.16

ASSURANCES

ACCIDENTS - INCENDIE - VIE
RESPONSABILITE CIVILE

PARTICULIERS - COMMERCES - INDUSTRIES

VOIZARD et BERNARD

27, rue Pasteur

Parking réservé

92210 SAINT-CLOUD

602.89.02 - 602.89.93

Ouvert samedi matin



S.A. GARAGE FOCH

AGENCE RENAULT

DIRECTION
A. ROUSSEAU

Réparations (toutes marques)
Vente voitures neuves

96, av. Foch - 92210 SAINT-CLOUD

☎ 771.88.77

A 50 mètres Église Stella Matutina

Confiez à **marie-cécile**
audibert

une ou plusieurs photographies
qui vous sont chères.
Elle réalisera en exclusivité
un tableau-collage personnalisé

☎ 602.99.07



PARKING FACILE

☎ (1) 771.23.81

DEJEUNERS-DINERS

Menus et la Carte

Petit Salon

Cuisine française - spécialités de Mille-feuilles
REPAS D'AFFAIRES - RECEPTIONS

HOTEL RESTAURANT

3 ETOILES N.N.

 **VILLA** 
HENRI IV

36 CHAMBRES tout confort,
bains, douches, wc particuliers

SALLE DE CONFERENCE
pour 40 personnes

SON RESTAURANT
LUNCHS - COCKTAILS
SÉMINAIRES

Le restaurant est fermé le dimanche soir

43, boulevard de la République
92210 Saint-Cloud - Tél. 602 59.30
Télex 270105 F TXFRA/Réf. 205

Parking

ANCIENS ETABLISSEMENTS
P. COMPAIN & C^{ie}

Chaleur • Eau • Lumière

Entrepreneurs du Gaz de France
de l'Electricité de France
Couverture - Plomberie
Canalisation
Installation Eau/Gaz
Chauffage central

747.83.17-86.11-92.76

Un Entrepôt
10, rue Dailly
57-59, bld de Levallois
92200 NEUILLY

La Bénédiction 賜恩樓



Un vrai restaurant chinois à Saint-Cloud
2 bis, rue Royale, 602.01.49

- Accueil aimable
- Cuisine soignée
- Cadre élégant
- Prix raisonnable
- Parking facile - bus

SPECIALITÉS DE SHANGHAI ET VIETNAMIENNES

Bar - Restaurant

Le
Longchamp

9, avenue de Longchamp
92210 Saint-Cloud
FERME LE DIMANCHE

sommaire

■ L'ÉDITORIAL DU MAIRE

5

LES GRANDS DOSSIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 1983

Par Bily JEHANNO, Maire-Adjoint chargé des Affaires Financières

6 et 7

SEPTEMBRE 1984 : LE CLODOALD BIS

par Nicole FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie

8 et 9

LA RENTRÉE SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

par Joël LEFORT des YLOUSES, Maire-Adjoint chargé de l'Enseignement

10 et 11

GESTION MUNICIPALE INFORMATIQUE

par Philippe-Louis MIGEOT, Conseiller Municipal

Rapporteur de la Commission des Travaux

12 et 13

LA DÉMOCRATIE LOCALE

- Où et quand vos prochains comités de quartier ?
- Commission extra-municipale de l'Animation Culturelle
- Le point de vue de la minorité

14 à 16

LA VIE DANS LA VILLE

Elections Européennes : les résultats à Saint-Cloud

17 et 18

REPERES POUR DEMAIN

19 à 27

- Comment vit-on dans les Hauts de Seine ?
- Le projet de télévision par câble Boulogne, Saint-Cloud, Sèvres et Suresnes : le résultat du sondage
- Votre menu Téléclodoald
- Le sport à Saint-Cloud
 - Palmarès de la Fête du Sport 1984
 - Les activités de l'U.A.S. 1984/1985

EN DIRECT DE LA MAIRIE, VOS ÉLUS ONT ...

28 à 30

- remis les diplômes de la Croix Rouge
- reçu les enseignants à la Mairie
- dansé avec les clodoaldiens le soir du 14 Juillet
- inauguré la passerelle d'accès au Parc
- le 25 août : ont commémoré le 40^e anniversaire de la Libération de Saint-Cloud

• Centre Culturel des 3 Pierrots : le programme du prochain trimestre

31 et 32

9^e FESTIVAL D'AUTOMNE :

33 à 36

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

37

- Coup d'oeil sur l'hôpital de Saint-Cloud : le service du Docteur CHICKANI

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les associations sportives, culturelles, sociales

38 à 44

Des dates, des renseignements pratiques

45 à 48

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

49

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séances du 7 juin et du 14 juillet

50 à 60

ÉTAT-CIVIL — CARNET

61

Notre couverture

Les logements sociaux de la rue Sevin Vincent : une nouvelle forme d'habitat social.

Bulletin Municipal de la Ville de Saint-Cloud • Mairie, 13, place Charles-de-Gaulle, 92210 Saint-Cloud - 602.70.40

• Directeur de la publication : Jean-Pierre FOURCADE • Conseiller Municipal délégué à la Communication : Pierre BRAILLARD • Service de la Communication : Evelyne PFEFFER • Publicité exclusivement reçue à la Mairie (602.70.40 poste 356) • Prix de vente au numéro : 2 francs - Abonnement annuel 25 francs (avec envoi postal) • Paiement : chèque bancaire à l'ordre de M. le Receveur Principal envoyé à : C.C.P. Paris 900364 ou Trésorerie Principale 4, 6 rue d'Orléans - Saint-Cloud • Imprimerie Ateliers de Saint-Louis - Troisième trimestre 1984.

• Fréquence : Cinq numéros par an (1^{er} février - 1^{er} avril - 1^{er} juin - 15 septembre - 1^{er} décembre).

l'éditorial du maire

Pour les Clodoaldiens, la rentrée 1984 comporte beaucoup de préoccupations et quelques motifs de satisfaction. Préoccupations d'abord. L'activité économique et l'emploi, la sécurité des personnes et des biens, les vicissitudes politiques, rien ne s'améliore. La fin des vacances met de nouveau en lumière ces problèmes auxquels nous essayons d'apporter des réponses locales en synchronisant nos efforts avec ceux du Département des Hauts de Seine et de la Région d'Île de France.

Motifs de satisfaction ensuite. A Saint-Cloud, la fiscalité locale demeure très modérée puisqu'en 1984, comme vous le constatez, les taux des impôts locaux sont en légère diminution par rapport aux années précédentes ; ce qui ne nous empêche pas de poursuivre la modernisation des équipements collectifs et l'amélioration de la qualité de la vie auxquelles vous êtes particulièrement attachés.

Certes, il reste beaucoup à faire pour atténuer les tracas de la vie quotidienne. L'encombrement de notre ciel par des hélicoptères de plus en plus nombreux, l'intensité du trafic automobile dans les principales rues de la ville, la mauvaise humeur de beaucoup de nos concitoyens au retour des vacances, ne peuvent disparaître par enchantement.

Mais vous devez savoir que les grands chantiers qui vont sans doute vous gêner quelque peu au cours des prochains mois sont destinés à poursuivre l'équipement de la commune, à mieux accueillir les nouveaux habitants et à faciliter l'activité commerciale et le stationnement.

L'engagement de la deuxième phase de la rénovation du Centre ville, le lancement des travaux du passage souterrain du carrefour de la Bérengère, l'élargissement du carrefour Foch - Porte Jaune, le début de la restauration complète du groupe scolaire de Montretout, et les travaux préparatoires à l'implantation de notre future bibliothèque municipale dans la propriété BRUNET, sont les faits marquants de la rentrée 1984.

Vous trouverez dans le présent numéro du Bulletin Municipal toutes les informations relatives à ces différents sujets ainsi qu'une présentation complète du "Clodoald bis" qui, je l'espère, sera plus efficace et mieux adapté à vos besoins.

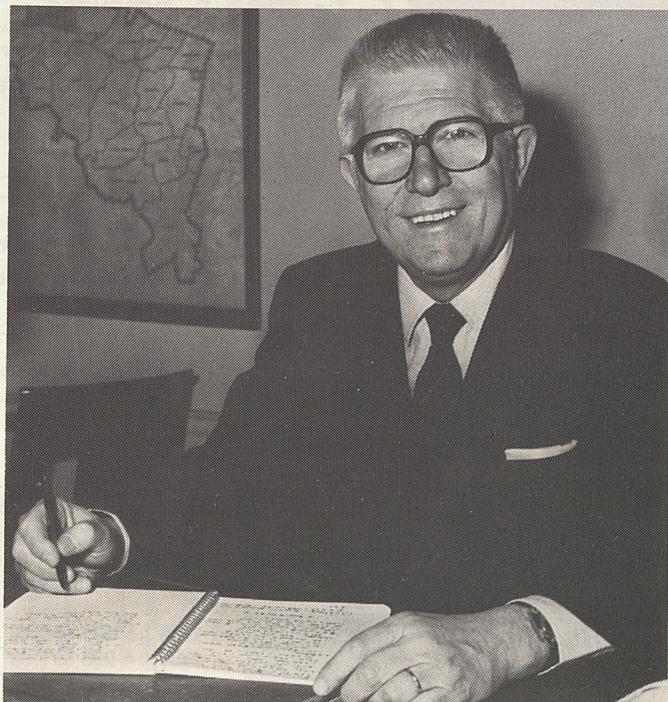
Comme chaque année, le Festival d'Automne va vous permettre de participer davantage aux activités culturelles de Saint-Cloud, avec l'aide efficace de la commission extra-municipale d'animation culturelle. Madame Mireille WORBE, Maire-Adjoint, a la responsabilité du Festival que nous organisons en étroite concertation avec les Tréteaux de France de Jean DANET.

Je souhaite que vous soyez très nombreux à venir nous rejoindre sous le chapiteau qui dresse ses mâts dans le Parc de Saint-Cloud.

Beaucoup de nos voisins envient les privilèges des Clodoaldiens qui peuvent conjuguer activités culturelles, protection de l'environnement et pratique du sport dans un cadre somptueux : encore faut-il que tous les Clodoaldiens connaissent parfaitement toutes les richesses de leur commune !

Wbescode

J-P. FOURCADE



... « la fiscalité locale demeure très modérée ce qui ne nous empêche pas de poursuivre la modernisation des équipements » ...

Le compte administratif 1983 de la Ville

Par Bily JEHANNO, Maire-Adjoint, Chargé des Affaires Financières

Le Compte Administratif qui retrace, pour 1983, les résultats d'exécution du Budget Communal et qui permet ainsi de porter un jugement sur la gestion financière du Maire au cours de la période concernée, a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal lors de la séance du 7 Juin 1984.

En mouvements réels, ce Compte Administratif se présente de la façon suivante :

	Prévisions	Réalisations	Disponible
DÉPENSES			
• Investissement	33 575 375,61	32 909 592,51	+ 665 783,10
• Fonctionnement	85 958 140,11	81 051 919,90	+ 4 906 220,21
	119 533 515,72	113 961 512,41	+ 5 572 003,31
RECETTES			
• Investissement	26 914 911,03	22 956 051,65	- 3 958 859,38
• Fonctionnement	92 618 604,69	94 652 341,59	+ 2 033 736,90
	119 533 515,72	117 608 393,24	- 1 925 122,48
TOTAL du «Disponible»			3 646 880,83

Ce disponible qui constituera une recette pour le Budget supplémentaire est inférieur à celui des exercices précédents, qui s'élevaient (en francs).

1979 : 5 301 974,40
1980 : 4 099 671,08
1981 : 6 557 548,29
1982 : 5 888 571,55
1983 : 3 646 880,83

Il aurait été nettement plus élevé atteignant - 7 184 000,43 F - s'il n'avait été procédé, à l'occasion de cet arrêté des comptes, à une annulation pour 3 537 119,60 F de recettes d'investissement inscrites aux Budgets des années antérieures, correspondant à des terrains acquis dans le cadre de la rénovation du Centre Ville, qui devaient initialement être rachetés par la S.A.R.E.R., et qui deviendront des espaces publics, aux ter-

mes des nouvelles dispositions qui régissent les rapports de la Ville avec l'aménageur (avenant n°1 Bis du 2 septembre 1983) ; cet avenant ayant été signé en 1983, il a fallu attendre ce compte administratif de 1983, pour en traduire l'incidence dans les comptes de la Ville.

L'abandon de ces recettes qui représente le prix à payer par la Commune pour réduire la densité des constructions, aura pour effet de clarifier les comptes financiers de la Rénovation.

L'analyse des résultats peut être faite avec plus de détails section par section :

SECTION D'INVESTISSEMENT

— L'économie réalisée de 665 783,10 F en dépenses est la somme de reliquats de crédits non utilisés ; l'essentiel (200 000,00 F) provient du transfert à la section de fonctionnement d'une dépense relative à la participation de la Ville à la construction du cimetière des Ulis.

— La différence négative constatée dans les recettes 3 958 859,38 F tient pour l'essentiel à l'annulation évoquée ci-dessus des crédits pour cession de terrains dans le cadre de la Rénovation du Centre Ville.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

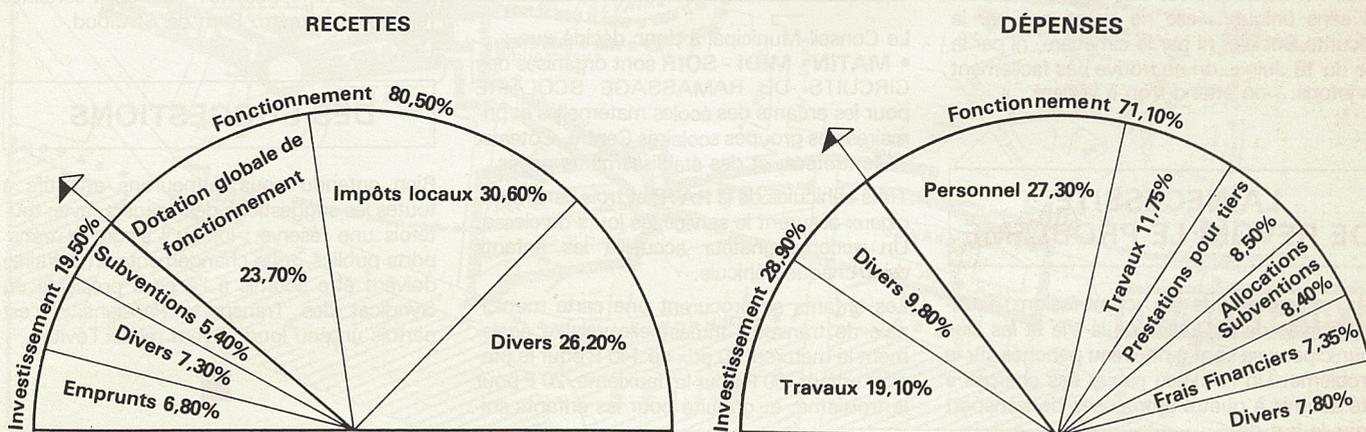
— Les dépenses sont inférieures de 4 906 220,21 F, aux prévisions Budgétaires. Les principaux chapitres concernés sont le personnel communal (1 750 000 F), les services à caractère agricole, industriel et commercial (923 000 F), les œuvres sociales et scolaires (517 000 F).

— De leur côté, les recettes effectives sont supérieures de 2 033 736,90 F aux estimations du Budget. On note un supplément de 914 000,00 F, au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation, 359 000,00 F au titre de la taxe communale sur l'électricité, 341 000,00 F, au titre des droits d'entrée au Centre Culturel des 3 Pierrots.

De cette analyse rapide du Compte Administratif 1983, il ressort au total que les réalisations sont proches des chiffres inscrits aux Budgets Primitif et Supplémentaire, et approuvés à l'époque par le Conseil Municipal. Les pourcentages d'exécution se situent en effet, exception faite des recettes d'investissement du fait de l'annulation volontaire de crédits mentionnés ci-dessus, entre 94,3 et 102,2% des prévisions initiales.

Le Compte Administratif du Service de l'Assainissement fait apparaître de son côté un « disponible » de 713 071,25 F, qui viendra également alimenter le prochain Budget Supplémentaire.

Ventilation par postes des dépenses et recettes du compte administratif 1983



SEPTEMBRE 1984 ... CLODOALD BIS ...



Par Nicole FAUQUENOT, Maire-Adjoint, Chargé de la Qualité de la Vie

Le CLODOALD est boudé par les CLODOALDIENS...

Depuis la création du BUSPHONE en 1975, nous nous efforçons chaque année d'adapter le transport urbain aux besoins du plus grand nombre de passagers, tout en restant dans une enveloppe financière supportable par les contribuables.

C'est ainsi qu'en septembre 1983, dans un souci de simplification du système, et pour satisfaire à la demande, nous avons privilégié le service de la journée. Nous avons organisé une «boucle en huit» qui desservait les quartiers les plus éloignés de la ville, avec des passages réguliers toutes les vingt minutes.

Seuls quelques dizaines de passagers l'empruntaient chaque jour (en plus des 180 scolaires le matin avant 8 h 30).

Les raisons de cette désaffection étaient multiples : ... «la boucle est trop longue... elle est en sens unique... elle ne passe pas par la Sécurité Sociale, ni par le cimetière, ni par la rue du 18 Juin... on ne trouve pas facilement de jetons... on attend trop à la gare...».

LA NECESSITE DE REVOIR LE PROBLEME

Les membres de la commission extra-municipale de la Qualité de la Vie et les élus municipaux se sont à nouveau penchés sur le problème. Un nouveau cahier des charges a été soumis à quatre entreprises de transport dans le but de :

- **Privilégier les transports scolaires** - matin, midi, soir pour les enfants des écoles maternelles et primaires des établissements publics et privés de la ville. Les véhicules sont suffisamment spacieux pour transporter un maximum d'enfants.

- **Instituer aux heures creuses** (8 h 45-11 h 15 et 13 h 45-16 h 15) des trajets simples nord-sud et est-ouest, desservant aussi le Centre Ville et la Sécurité Sociale.

La proposition de la RATP a été jugée la plus intéressante pour deux raisons principales : elle pouvait disposer dès la rentrée scolaire de trois autobus de gabarit plus important que les voitures précédentes, et le coût du service était compétitif : 1 423 000 F pour l'année.

PRIVILEGIER LES CENTRES VITAUX

Le Conseil Municipal a donc décidé que :

- **MATIN - MIDI - SOIR** sont organisés des **CIRCUITS DE RAMASSAGE SCOLAIRE** pour les enfants des écoles maternelles et primaires des groupes scolaires Centre - Côteaux - Montretout, et des établissements privés.

Trois véhicules de la RATP et trois cars municipaux assurent le service les jours de classe. Un accompagnateur accueille les enfants dans chaque véhicule.

Les enfants se procurent une carte municipale de transport trimestrielle valable également le mercredi au prix de 140 F pour le premier enfant, 60 F pour le deuxième, 20 F pour le troisième, et gratuité pour les enfants suivants.

- **AUX HEURES CREUSES**, du lundi matin au samedi midi, toutes les 20 minutes les trois autobus de la RATP suivent les **3 BOUCLES** allant du **CENTRE VILLE** à **LA FOUILLEUSE**, aux **CÔTEAUX** et à **MONTRETOUT**. Ils quittent la Mairie pratiquement au même moment ce qui permet de passer d'un circuit à l'autre lorsque cela est nécessaire.

Les boucles sont suffisamment «pincées» pour résoudre le problème du sens unique. Une quarantaine d'**arrêts fixes** sont créés. (voir plan des circuits fixes ci-contre).

Le mode de règlement est «un ticket métro-bus» de la RATP avec possibilité d'utiliser la carte orange, la carte de famille nombreuse, la carte améthyste, etc...

Ces itinéraires permettent d'accéder aux centres vitaux de la ville (commerces, administrations, services, etc...) et aux nombreuses lignes régulières SNCF et RATP (52, 72, 144, 160, 175, 244N, 360, 431, 482) dont certaines rejoignent le métro Pont de St-Cloud.

DES SUGGESTIONS

Bien entendu nous demeurons attentifs à toutes les suggestions des usagers, avec toutefois une réserve : lorsqu'il s'agit de transports publics, tous changements d'itinéraires doivent être soumis à l'accord préalable du Syndicat des Transports Parisiens... c'est parfois un peu long, il vaut mieux l'éviter.

LA RENTREE SCOLAIRE A SAINT-CLOUD DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES

Par Joël LEFORT des YLOUSES,
Maire-Adjoint chargé de l'Enseignement.

Plus de 3 000 élèves ont été scolarisés de la maternelle au CM2 à Saint-Cloud : environ 2 500 dans l'Enseignement Public (groupes : Centre, Côteaux, Fouilleuse, Montretout et Val d'Or) et 550 dans l'Enseignement Privé (Cours des Côteaux, Ecole Active, Ecole Saint-Joseph, Institution Saint Pie X). Implantées sur notre territoire, l'Ecole Allemande et l'Ecole Américaine accueillent également plusieurs centaines d'élèves.

La législation récente ou en cours d'examen au Parlement mettra à la charge des Communes de nouvelles obligations dans le domaine de l'Enseignement, public ou privé.

Actuellement, les Communes sont propriétaires des locaux scolaires publics, en assurant la construction ou la rénovation, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement. L'Etat, pour sa part, rémunère le personnel enseignant sauf en ce qui concerne les activités « facultatives » (éducatives, sportives et culturelles complémentaires de l'enseignement obligatoire).

Les écoles privées bénéficient d'aides publiques plus ou moins importantes selon leur statut.

TRANSPORTS

Les renseignements relatifs aux transports scolaires et aux cantines peuvent être obtenus en Mairie (voir article sur le Clodoald, pages 8 et 9).

LES ÉCOLES PUBLIQUES :

Les indications données dans le Bulletin Municipal de septembre 1983 relatives aux Inspecteurs départementaux, Chefs d'Établissements, représentants du Conseil Municipal et Associations de Parents d'Élèves sont toujours valables, à une exception près : à l'Ecole Maternelle Montretout, Madame BASSET, Directrice succède à Madame CHAZELLES. Qu'elle soit la bienvenue. Elle continuera l'œuvre de Madame

CHAZELLES à qui nous souhaitons une très heureuse retraite.

PRÉVISION D'EFFECTIFS :

A la suite du changement de périmètre scolaire des écoles publiques (cf Bulletin Municipal de juin 1984) les prévisions de la rentrée scolaire 1984 - 1985 faites au moment où nous mettons sous presse sont les suivantes :

ÉCOLES MATERNELLES

Ecoles	Capacité maximum	Effectifs Actuels	Partent en CP	Restent scolarisés	Bulletins délivrés	Total
Centre	210	207	63	144 -20	(1) 124	204
Coteaux	180	180	60	120	55	175
Fouilleuse	60	62	18	44	14	58
Montretout	300	300	105	195 16	121	300
Val d'Or	240	229	63	166 -21	54	199

(1) Restent scolarisés, moins les déménagements.

Le total des places disponibles est de 54. Les enfants, nés au premier trimestre 1982, en liste d'attente sont au nombre de 55.

ÉCOLES ELEMENTAIRES

Ecoles	Capacité maximum	Effectifs 1983	Partent en 6 ^e	Restent scolarisés	Bulletins délivrés	Total
Centre	360	280	51	229	88	317
Coteaux	330	308	62	246	63	309
Fouilleuse	100	89	14	75	21	96
Montretout	508	483	93	390	115	505
Val d'Or	390	358	68	290	63	353

Le total des places disponibles est de 108.

LES ÉCOLES PRIVÉES :

Etablissements du secteur privé assurant l'enseignement en maternelle et en élémentaire :

Chefs d'Etablissements :

- Cours des Côteaux : Mademoiselle de GRANSAINES
- Ecole Active : Monsieur MEDICI
- Ecole St-Joseph : Madame THELLIER
- Institution St-Pie X : Madame LAFONT

L'institution Saint Pie X, tenue par des religieuses dominicaines, indique les mouvements ci-après dans le primaire (école) :

Rentrée 1983 : 258
Prévision 1984 : 260

Le Groupe Saint-Joseph nous signale pour la prochaine année scolaire :

- **informatique** : au cours de l'année 83/84 ont eu lieu une « formation de formateurs » à la micro-informatique, ainsi qu'une première session de formation d'élèves. Cette initiative sera développée au cours de 1984/85 à l'aide de cinq micro-ordinateurs installés dans l'école.

- **récréations** : une nouvelle cour de récréation va être mise en service dès la rentrée, partie pour le jardin d'enfants avec un grand bac à sable, partie pour la pratique de sports pour les enfants du Primaire.

Jardin d'enfants

Rentrée 1983 : 32
Prévision 1984 : 40

Primaire (école)

Rentrée 1983 : 172
Prévision 1984 : 190

QUELQUES PROJETS :

Sous l'égide de Monsieur VOIZARD, Maire-Adjoint chargé des Bâtiments Municipaux, de l'hygiène et de la sécurité des installations, la restructuration du groupe scolaire Montretout va entrer dans une phase active, avec dans un premier temps l'agrandissement du restaurant scolaire. Les études nécessaires à la rénovation du restaurant scolaire Val d'Or seront poursuivies et nous espérons que les travaux pourront commen-

cer prochainement. Ces travaux ont fait et feront l'objet des indispensables concertations (voir Bulletin Municipal de Juin 1984).

Par ailleurs, après le renouvellement du matériel utilisé pour l'enseignement de l'anglais dans les écoles publiques, les plus grands pourront s'initier au fonctionnement du Télétel, après l'installation de Minitel dans les écoles élémentaires.

D'autre part, la Municipalité a décidé de proposer au Conseil Municipal d'inscrire au prochain Budget supplémentaire une ligne «informatique» dans les Ecoles (publiques et privées).

A souligner, que l'expérience «classe transplantée franco-américaine» mise en œuvre par Monsieur ROCHICCIOLI, Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et par Madame VALVERDE, a été tout à fait positive et sera renouvelée. Les candidatures sont à l'étude.

Rappelons une fois de plus que la Caisse des Ecoles, administrée par des élus, des parents et des délégués départementaux offre de très intéressantes possibilités d'animation aux enfants du secteur Public. Nous n'inviterons jamais assez les Clodoaldiens, parents d'élèves ou non, à y adhérer et même à participer à sa gestion.

Madame BOUTTEVILLE, Chef du Service de l'Enseignement, à laquelle a succédé Mademoiselle CASTELLACI, a pris sa retraite : Madame SIX, Rapporteur de la Commission Extra-Municipale de l'Enseignement et moi-même, tenons à la remercier bien vivement de sa précieuse collaboration et à rendre hommage à ses qualités humaines.

Faciliter l'action éducative de l'école, promouvoir et gérer des activités contribuant à l'épanouissement physique des enfants scolarisés à Saint-Cloud, tels sont les objectifs fondamentaux de la Caisse des écoles.

Si vous désirez que vos enfants participent à ses activités, voici les dates auxquelles seront prises les inscriptions en Mairie, de préférence

— le mercredi 12 septembre de 9 h à 12 h
— les samedis 8 et 15 septembre
ou à défaut, tous les jours, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, au bureau des REGIES : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

— Cotisation : 35 F
— Cotisation bienfaiteur : 175 F

VOTRE COTISATION PEUT ETRE INDEPENDANTE DE TOUTE PARTICIPATION A UNE ACTIVITE OFFERTE PAR LA CAISSE DES ECOLES.

Il existe un fascicule regroupant toutes les activités de la Caisse des écoles dont vous pouvez faire la demande dans :

- les écoles,
- les centres aérés,
- à la Mairie (services de l'Enseignement et des Régies).

L'ANGLAIS SANS PEINE POUR DEUX CLASSES DE PETITS CLODOALDIENS

*Français et américains
au bord du Missisipi*



De retour des Etats-Unis, les enfants de la classe de Madame VALVERDE de CM2 de l'école du Val d'Or ont présenté, au Centre des 3 Pierrots, le 24 juin à leurs parents et amis le spectacle anglofrancophone qu'ils avaient préparé pour leurs hôtes américains de la ville d'HINSDALE (16 500 habitants) située près de CHICAGO dans l'ILLINOIS.

Ce séjour de toute une classe de SAINT-CLOUD (du 13 mai au 1^{er} juin) ne s'est pas réalisé sans beaucoup d'efforts et sans le faisceau d'une multitude de bonnes volontés.

En ouvrant le spectacle, Madame VALVERDE fait l'historique de ce voyage qui lui doit beaucoup. Au début de l'année scolaire 1983-1984, contacts avaient été pris avec l'association des classes Franco-Américaines, organisme agissant sous l'égide du Ministre des Relations Extérieures. Le projet fut présenté à la Mairie qui aida au financement de la première expérience de ce type à SAINT-CLOUD : les avantages multiples l'emporteront sur quelques légers inconvénients.

Il s'agissait de permettre à des enfants de onze ans de découvrir un pays, une ville d'une nation amie d'un autre continent ; de vivre dans une famille qui ne parle pas la même langue et dont les habitudes se nourrissent de culture et d'histoire différentes. Excellent exercice pour leurs facultés d'adaptation. Exercice pleinement réussi. Les résultats ont été reconnus positifs de façon unanime.

Les enfants, comprenant spontanément la nécessité de communiquer avec les familles américaines, ont fait de très réels efforts en anglais. Ils ont amélioré de façon appréciable leur niveau, sans compter l'enrichissement de leurs connaissances dans les domaines les plus divers.

L'accueil réservé à nos enfants aux Etats-Unis a été remarquable et, si l'année prochaine, SAINT-CLOUD renouvelle cette opération, nul doute que nous recevrons aussi bien les enfants américains qu'ils ont reçus les nôtres. Il est indispensable que les parents qui souhaitent participer à cette entreprise soient conscients que leur engagement doit être convaincu pour que la réussite soit totale.

Parfaite entente entre enseignants et parents, préparation de spectacles, de décors et de costumes, agencement de panneaux illustrant la vie en Ile-de-France. Cette préparation n'est pas une petite affaire mais ensuite quelle satisfaction, quels souvenirs inoubliables !..

Voyage transatlantique en avion, découverte des établissements scolaires, excursions dans de différents sites et villes de l'Etat, visites des musées et assistance à des manifestations sportives ou populaires.

Quelle meilleure introduction pour ces jeunes gens à une longue période d'études secondaires !

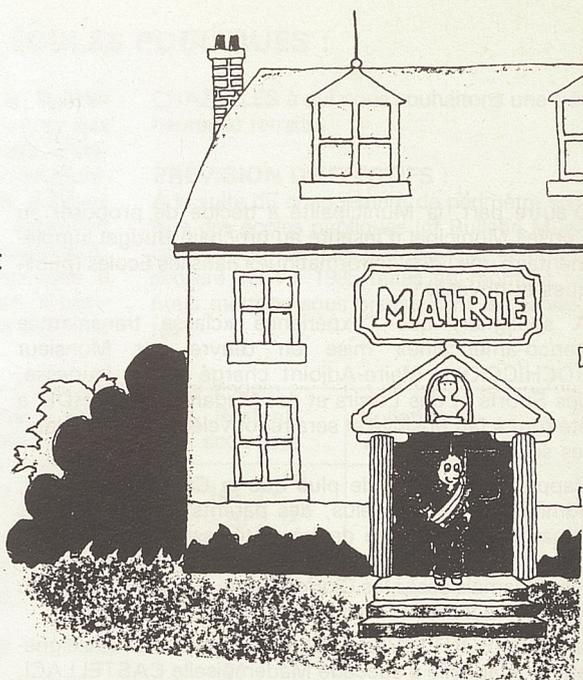
GESTION MUNICIPALE ET INFORMATIQUE

par Philippe-Louis MIGEOT
Conseiller Municipal, Rapporteur Général
de la Commission des Travaux

Une centaine d'années nous sépare de la grande loi de 1884 qui, pour la première fois, donnait un statut et des règles de fonctionnement aux communes.

Depuis, un nombre considérable de lois, décrets, règlements, rassemblés depuis 1957 dans un Code des Communes qui comporte plus de 1 500 pages, a adapté leurs modalités de fonctionnement à l'évolution des besoins, des institutions et des mœurs.

Cette adaptation par les textes s'est accompagnée depuis une dizaine d'années d'une «modernisation» de la gestion. Une marque de celle-ci est sans conteste l'entrée de l'Informatique dans nos mairies.



L'ordinateur est en mesure de rassembler les multiples données chiffrées ou qualitatives concourant à la vie de la commune et d'en assurer une gestion susceptible d'aider les prises de décision des élus et de l'exécutif, d'alléger le travail administratif des services et de faciliter le contrôle du fonctionnement de l'activité communale.

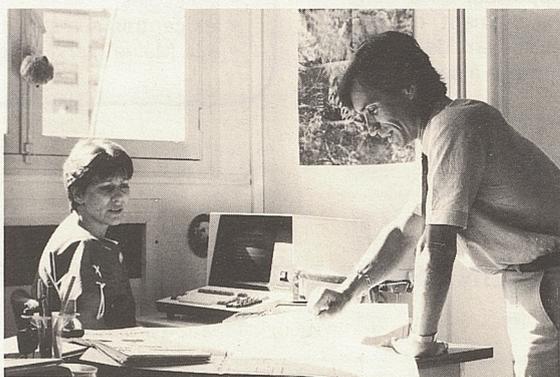
C'est dans cet esprit que dès 1981, Saint-Cloud s'est dotée en pleine propriété d'un ordinateur BULL et a consacré un peu plus d'un million de francs à son acquisition et à celui des équipements et programmes nécessaires à sa mise en valeur. Cet investissement est accompagné d'une dépense annuelle de maintenance de près de 150 000 F.

Si les caractéristiques mêmes de l'ordinateur, qui porte chez BULL le nom de baptême de 61/DPS2, ne présentent d'intérêt que pour les utilisateurs et les spécialistes, l'architecture de sa mise en œuvre est beaucoup plus révélatrice de la richesse et de l'évolution qu'il apporte à la gestion, à l'administration et au contrôle des affaires communales.

L'ordinateur, outre sa structure propre de calcul, appelée système central, comporte :

- un stockage important, sous forme de disques, des données ou informations,
- des programmes d'application dont nous verrons plus loin l'énumération et les utilisations,
- une imprimante pour les éditions.

Ainsi dotée de son équipement d'environnement immédiat et installé dans un local qui lui est propre, l'ordinateur est au centre d'un système de «traitement distribué» grâce à sa connexion à une douzaine de terminaux. Eux-mêmes éloignés du 61/DPS2 et installés dans les différents services utilisateurs, ils correspondent à autant de postes de travail locaux. Ils comportent écrans de visualisation et claviers et permettent une exploitation simultanée et indépendante de travaux différents en



Chaque service utilisateur est chargé de l'introduction de ses dossiers propres (ci-contre : le terminal des services techniques)

Le service informatique de la Mairie (photo ci-dessous)



temps réel et selon des procédures conversationnelles simples dans le langage de l'utilisateur.

Le fonctionnement de l'ensemble informatique est assuré sous l'autorité du Secrétaire Général Adjoint, Pascal DUPUY par deux collaboratrices pupitreuses : Christine CORVAISIER et Francine CROCHEPERE. Elles sont responsables du déroulement des travaux, en particulier de leur insertion à bonne date dans

un calendrier mensuel, trimestriel, annuel très précis des tâches à exécuter.

Chaque service utilisateur est chargé de l'introduction de ses données propres et des modifications qui leur sont apportées. Il lui appartient de réunir les conditions nécessaires au lancement des travaux de production relevant de sa compétence, ceux-ci étant assurés par l'ordinateur sous la responsabilité des pupitreuses.

Faisant le tour de la mairie, nous découvri-
rons naturellement l'aide apportée par l'Infor-
matique à **son administration**.

GESTION ADMINISTRATIVE :

La rémunération du personnel de toute caté-
gorie est ainsi assurée automatiquement ; un
programme d'une part, et un fichier d'autre
part dûment entretenu par les Services «Per-
sonnel communal» et «Comptabilité» grâce à
leurs terminaux, permettent d'établir réguliè-
rement les fiches de paie, les rappels indivi-
duels et collectifs, les états légaux de fin
d'année de près de 700 «Unités de rémunéra-
tion».

A ce titre, est envisagée la mise en place
d'une gestion du personnel comportant
l'entretien de la classification des Agents et
de leur notation, de leur avancement, l'enre-
gistrement des absences et congés, etc... La
décision interviendra dès que sera mieux
connu le statut des fonctionnaires territo-
riaux.

GESTION FINANCIÈRE

Comme il convient, celle-ci est centrée sur le
budget ; les lecteurs du Bulletin Municipal
suivent chaque année leur présentation et
l'adoption du budget annuel primitif voté en
début d'exercice, puis en septembre de celui
du budget supplémentaire, lui-même ali-
menté pour l'essentiel par le solde dégagé en
juin par le compte administratif de l'année
précédente. L'enchaînement logique et équi-
libré des chiffres figurant aux chapitres et arti-
cles des sections qui composent ces étapes
budgétaires successives est grandement faci-
lité par l'ordinateur qui coopère avec les Ser-
vices à leur élaboration et à leur mise en page.



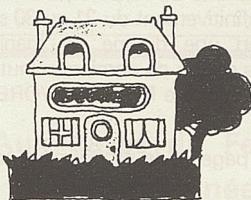
Le terminal du service comptabilité

La gestion budgétaire en est normalement
issue et les services dépensiers enregistrent
au fur et à mesure des opérations leurs man-
dats pour paiement par le Comptable de
la Commune, le solde disponible pour

poursuite des opérations étant automatique-
ment entretenu et susceptible d'être con-
sulté par terminal. Un processus comparable
enregistre les recettes.

L'exécution budgétaire d'une année est réa-
lisée à travers près de 10 000 mouvements
comptables enregistrés en machine et 400
bordereaux d'accompagnement des pièces
écrites éditées également par l'ordinateur :
titres de recettes, mandats, docu-
ments comptables, etc...

L'utilisation de l'ordinateur n'est pas unique-
ment tournée vers la vie administrative de la
Mairie ; il est de plus en plus mis au **service
des Cloodoaldiens**. Certains programmes
sont déjà en usage, d'autres suivront. Parmi
les premiers, citons la gestion des factura-
tions des quelque 1 400 repas pris chaque
jour par les enfants dans les **cantines sco-
laires** et l'encaissement des factures auprès
des familles.

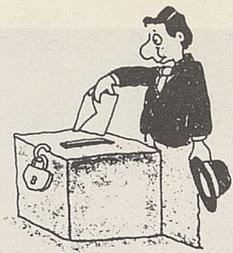


Devrait très rapidement suivre la mise en
œuvre d'applications conçues dans un esprit
comparable :

- gestion des **demandeurs de logement**
qui facilitera le travail du Bureau et de la
Commission du Logement, en particulier en
affinant les critères de priorité des quelque
600 candidats inscrits auprès d'eux ;
- gestion des **demandeurs d'emploi**, qui
permettra un rapprochement plus précis et
plus rapide des demandes et des offres
reçues par la Mairie ;
- gestion de la délivrance des **sacs d'or-
dres ménagers** ;
- gestion des **vaccinations** qui, dépassant
le seul établissement de certificats délivrés
aux enfants lors de leurs inscriptions scolai-
res au vu de leurs carnets de santé, offrirait
aux familles une programmation et un suivi
des vaccinations à faire à leurs enfants dès
leur naissance ;



- gestion de **l'état-civil** ; sa mise en infor-
matique faciliterait grandement la tâche des
agents communaux chargés de suivre les
variations quotidiennes de l'état-civil des
administrés, de délivrer les actes correspon-
dants et de dresser les situations statistiques
légalles. Il convient de noter que les **listes
électorales** sont d'ores et déjà entretenues
en machine : inscriptions, radiations, modi-
fications, révisions annuelles et permettent à
chaque élection les éditions nécessaires : lis-
tes, cartes, étiquettes, etc...



Toutes les fonctions que nous venons de
décrire s'organisent autour d'un ordinateur,
de son poste central et de son imprimante,
ensemble nécessitant une surface au sol de
moins de 10 m² et d'une douzaine de termi-
naux disséminés dans les services utilis-
ateurs de la Mairie.

Le développement de nouvelles applications
ne se fera pas par agrandissement de la con-
figuration actuelle ; en effet une nouvelle
voie, complémentaire de la première s'ouvre
à nous grâce aux **mini-ordinateurs** qui
offrent autour d'une unité de calcul, d'un
clavier-écran une capacité de **traitement
autonome**. Citons deux traitements inté-
ressant des travaux communaux que nous
comptons confier à de tels équipements.

Les prestations de la **bibliothèque**, avec sa
gestion des prêts, celle du catalogue et celle
des commandes se prêtent particulièrement
bien à un tel processus informatique localisé
à la bibliothèque indépendamment du
«gros» ordinateur de la Mairie. Tel est le
thème inscrit dans le programme qui vient
d'être mis au concours lors de la séance du
19 avril 1984 pour la construction d'une nou-
velle bibliothèque municipale.



Une autre application, à confier également à
une organisation informatique autonome sur
mini-ordinateurs, vise le **traitement de tex-
tes**, qui viendra alléger les travaux longs et
répétitifs des secrétariats dans la rédaction,
la frappe et la mise en page des rapports,
des marchés, etc... ouvrant par cette
démarche nos activités administratives à la
«bureautique».

La Mairie est entrée dans l'ère informatique
sans réserve, pour ses travaux administratifs
comme pour ses relations avec les habitants
de la Commune. Eux-mêmes ont répondu à
cette évolution en réservant le meilleur
accueil à l'opération TELETEL et à la distri-
bution par les PTT des 4 000 MINITEL
d'ores et déjà installés dans les foyers clo-
doaldiens, en suivant avec intérêt les pre-
miers pas du journal télématique «le Téléclo-
doald» et en répondant massivement à la
récente enquête d'opinion sur le projet de
réseau câblé.

Nos enfants ne nous ont-ils pas montré le
chemin en adhérant avec enthousiasme au
Club Microtel Saint-Cloud installé au groupe
scolaire de la Fouilleuse et en attendant avec
impatience les équipements en micro-
informatique que devraient prochainement
recevoir les écoles élémentaires ?

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE «AFFAIRES CULTURELLES»

PRESIDENTE : Mireille WORBE, Maire Adjoint chargé des Affaires Culturelles.

La Commission Extra-Municipale des «Affaires Culturelles» s'est réunie le 4 juillet dernier sous la présidence de Madame WORBE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles.

A l'Ordre du Jour le FESTIVAL D'AUTOMNE, des informations sur la construction de la nouvelle bibliothèque, propriété BRUNET, et les futures manifestations au Centre des 3 Pierrots.

Le programme du FESTIVAL D'AUTOMNE, arrêté définitivement du 21 au 30 septembre, comprend une dizaine de manifestations. Quelques détails de dernière minute restent à régler, devait dire Madame WORBE (*).

(*) Voir page 33 le programme complet.

A la Messe des Artistes du dimanche 30, le titulaire des Grandes Orgues de CHARTRES, Directeur du Conservatoire de LILLE, Monsieur Philippe LEFEBVRE viendra avec son orgue portatif.

Le chapiteau de Jean DANET subira cette année quelques modifications intérieures qui le rapprocheront d'un théâtre en rond. En effet, la création de «Roméo et Juliette», d'après SHAKESPEARE, devrait nous réserver d'heureuses surprises et plaire aux jeunes, tout en attirant la presse et la critique. Le jeune metteur en scène Denis LLORCA a déjà fait un travail important sur SHAKESPEARE, a monté «Les Possédés» (AVIGNON), des pièces de CLAUDEL et présenté un film à CANNES. Les interprètes sont jeunes : Catherine RETORE, Nadine ALARI, Denis LLORCA jouera le rôle de Roméo.

Les commerçants, comme chaque année, organiseront un concours de vitrines.

Il est envisagé, en coordination avec Madame SCHMITZ, une exposition sur le Château et le Parc de SAINT-CLOUD qui pourrait avoir lieu à proximité du chapiteau et être décorée de bouquets des «Amis des Fleurs» sur le thème «Théâtre et Cirque».

La Publicité.

Madame WORBE a insisté sur le soin qu'il faut apporter à la publicité et la nécessité que chaque Association de la Ville y contribue. Un prospectus d'un format plus petit que les précédents est à l'étude, les couleurs de celui-ci seraient en harmonie avec l'affiche.

La station de télévision FR3 devrait couvrir le Festival ainsi que la Radio CVS.

Des annonces seront passées dans la presse nationale, régionale et dans les journaux d'annonces de spectacles. Un soin tout parti-

culier sera apporté à l'affichage, on fera appel aux afficheurs locaux des villes voisines. Des calicots seront tendus en divers lieux à SAINT-CLOUD.

Le programme sera annoncé sur Téléclodoald dès l'ouverture des locations 12 jours avant le festival.

Aux 3 Pierrots, sera projetée une diapositive d'annonce accompagnée d'un commentaire de Jean DANET.

3 Pierrots

Une semaine de films «Etrangers» aura lieu aux 3 Pierrots le temps du Festival.

Cette année, les villes voisines de SÈVRES et VILLE D'AVRAY, pour des raisons de budget, ne participeront pas au Festival d'Automne, mais elles ont promis d'aider au maximum à la publicité. Il est envisagé de passer une publicité dans les bulletins municipaux de nos voisins.

Le prix des places

- Gradins : 40 F. Tarif réduit : 30 F.
- Orchestre : 60 F. Tarif réduit : 50 F.

Pour le spectacle d'Annie FRATELLINI :

- Adultes : 40 F. Enfants : 20 F.

Il faudrait, pour les personnes qui passent sous le Chapiteau en dehors des spectacles, prévoir une location de places avec les bulletins de location par correspondance.

Fichier

Un fichier sera constitué du nom des spectateurs de cette année qui paieront par chèques afin de leur envoyer à l'avenir le programme du Festival.

La nouvelle bibliothèque

La bibliothèque actuelle est trop petite à tous points de vue (400 m²). Le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 avril dernier, a décidé la construction d'une nouvelle Bibliothèque Municipale dans la Propriété BRUNET située entre le boulevard de la République et la rue Gounod. Dans cette bibliothèque de 1 800 m², l'on prévoit une discothèque d'au moins 3 000 disques.

Un concours d'architectes a été lancé. 147 réponses ont été dénombrées pour que soient retenus 6 d'entre eux, ceux-ci devront soumettre un projet complet au Jury qui a été constitué sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FOURCADE à qui reviendra la décision du choix définitif.

Le jury est composé de membres de la Municipalité et de personnalités qualifiées, Architectes, Conservateurs de bibliothèques représentants du Ministère de la Culture et du Préfet.



Jean-Pierre FOURCADE, aux côtés duquel on reconnaît Joseph BELMONT, Conservateur du Parc et plusieurs membres du Conseil Municipal, le jour de l'inauguration de « la Fête des Antiquités et des Provinces de France ».

Madame WORBE a demandé aux membres de la Commission de réfléchir sur ce projet. Toutes idées étant les bienvenues.

Les maquettes et plans des 6 projets retenus seront exposés en Mairie.

La Propriété BRUNET va constituer un nouveau pôle culturel et un lieu de passage pour les Clodoaldiens. En effet, la Bibliothèque viendra compléter les installations de l'ancien bâtiment restauré où seront aménagés le musée de SAINT-CLOUD au 1^{er} étage et des salles d'expositions et de réception.

Cinq associations de SAINT-CLOUD ont eu l'heureuse initiative de se regrouper pour présenter une conférence de Georges POISSON, Conservateur en Chef du musée de l'Île-de-France, le 17 octobre, le thème en sera « SAINT-CLOUD ET LA FIN DES FLEURS DE LYS ». Il traitera du règne de Charles X au départ de Louis-Philippe d'ORLÉANS.

Ces cinq associations sont : les Amis de SAINT-CLOUD, les Amis du Parc de SAINT-CLOUD, Arts et Loisirs, SAINT-CLOUD ACCUEIL et le Cercle Féminin d'Amitié Européenne.

Madame WORBE a annoncé les manifestations prévues aux 3 Pierrots dans l'avenir.

Fête des Antiquités et des Provinces de France.

Des représentants d'associations ont fait quelques remarques quant à l'organisation de cette fête.

Madame WORBE précise que la Municipalité n'était pas impliquée dans cette opération commerciale.

La qualité des exposants était inégale. Fallait-il mélanger des antiquaires, des brocanteurs et des commerces de bouche ?

La Commission souhaite que si on recommençait, on se dirige davantage vers un vrai salon d'antiquaires (SAINT-GERMAIN) que vers une foire des antiquités, de la brocante et du jambon du type de celle qui se déroule à CHATOU.

Rapporteur : Yves ARCACHE
Conseiller Municipal

**Aux dates du Festival d'Automne se déroulant
chaque année dans le Parc de Saint-Cloud ;
n'oubliez pas d'ajouter dans vos calendriers :**

**La Fête Foraine du Bas Parc
jusqu'au 30 septembre durant laquelle s'inscrira**

UN FEU D'ARTIFICE
Samedi 15 septembre à 22 heures

Musique, lumières et laser au pied des grandes cascades
A ne pas manquer.

VOS PROCHAINS COMITES DE QUARTIER A 21 HEURES

Judi 4 octobre : «CENTRE» animé par Tony MAROSELLI, Conseiller Municipal - Salle Municipale, 4, rue des Ecoles.

Judi 18 octobre : «VAL D'OR-FOUILLEUSE» animé par Albert LEYMARIE, Conseiller Municipal - Salle Municipale, 1, avenue de Fouilleuse.

Judi 8 novembre : «MONTRETOUT-COUTUREAU» animé par François RUMEUR, Conseiller Municipal - Salle Municipale, 36, avenue Foch.

Judi 22 novembre : «COTEAUX-18 JUIN» animé par Christiane DUPONT, Conseiller Municipal - Ecole Elémentaire des Coteaux (Restaurant Municipal) 41, avenue Bernard Palissy.

Judi 6 décembre : «PASTEUR-MAGENTA» animé par Jocelyne DESANGES, Conseiller Municipal - Auditorium, 1, rue de la Source.

le point de vue de la minorité



Madeline DARBEL, aux côtés de Marc BECHET et de Jean-François THERY, dont elle venait de marier le fils.

En toute gratuité...

Votés lors de la séance du Conseil Municipal du 14 juillet, les nouveaux tarifs communaux entrent en vigueur à l'occasion de la rentrée scolaire. Les cantines, les séjours de neige, les colonies de vacances, les classes transplantées sont concernés, mais aussi les crèches, le prix des places au Festival d'Automne, ou le tarif du nouveau «Clodoald». A l'occasion des délibérations du Conseil Municipal sur ces barèmes et tarifs, les élus de la minorité ont souvent une opinion divergente qui se traduit par des votes négatifs ou des abstentions : c'est ainsi, par exemple, que nous avons voté contre la tarification du nouveau système de transports, et demandé une nouvelle fois que ces transports soient gratuits.

Il ne s'agit pas d'une attitude irresponsable ou démagogique : nous savons bien que les services rendus par la commune ont un prix, qui sera payé par un contribuable s'il n'est pas acquitté par les usagers. Il ne s'agit pas non plus d'une attitude théorique ou dogmatique, qui n'aurait rien à voir avec les problèmes municipaux. Il s'agit pour nous d'exprimer une certaine conception du service public, à laquelle nous sommes attachés, et sur laquelle nous vous proposons une réflexion, d'où pourrait naître un débat...

On remarquera tout d'abord que tous les grands services publics traditionnels sont gratuits : on ne paie pas les juges, ni les policiers, ni les pompiers ; on ne paie pas le service de l'état-civil, on n'est pas astreint à redevances ou à péage pour circuler dans les rues de la ville et, faut-il le rappeler, l'institution de la scolarité obligatoire s'est accompagnée de l'organisation de l'école publique et gratuite...

Cette conception du service public, qui nous paraît si naturelle, est relativement récente ; c'est une conquête de la Révolution Française. Les privilèges abolis dans la nuit du 4 août, c'était précisément les droits féodaux, c'est-à-dire les multiples taxes et péages que percevaient les nobles sur les routes, les ponts et les moulins... Oui, en France, il y a moins de deux siècles, on versait des «épices» à ses juges, et l'on payait pour franchir les ponts !

En dehors des grands services publics traditionnels, les communes ont souvent mis en place des services gratuits : ainsi, à Saint-Cloud, les associations peuvent disposer gratuitement des salles municipales ou de l'atelier de reprographie de la mairie. Cela aussi paraît très naturel : ne faut-il pas que la liberté d'associations s'exerce sans entrave ? et la meilleure manière de la garantir n'est-elle pas de mettre gratuitement à la disposition des associations les moyens essentiels à leur fonctionnement ? Lorsque les droits et libertés des citoyens sont en cause (liberté d'aller et de venir, liberté d'association, droit à la justice, à la tranquillité et à la sécurité...) il est essentiel que chacun puisse accéder également aux services publics. La gratuité c'est donc la garantie de l'égalité.

A l'inverse, personne ne pense à remettre en cause la participation des familles au prix des repas des cantines scolaires ou au prix de journée des classes de découverte ou des colonies de vacances. Certains pensent même que ces services devraient être assurés par des entreprises privées, ou dans les mêmes conditions : pourquoi les familles ne paieraient-elles pas le prix des repas et des

séjours de leurs enfants ? Pourquoi la commune intervient-elle ? La réponse est complexe, mais chacun sans doute s'accordera sur deux principes. En premier lieu, un service public n'est pas une entreprise et ne peut pas avoir les mêmes finalités. L'objectif de la commune, en organisant par exemple un système de transports, n'est pas de faire des bénéfices, mais de répondre aussi complètement que possible à un besoin des citoyens, que ce besoin soit solvable ou non. Un service public est rentable, non lorsqu'il fait des profits, mais lorsqu'il rend au moindre coût le service qu'on attend de lui. Mais ce «moindre coût» peut être élevé ! En second lieu chacun s'accordera à reconnaître qu'il n'appartient ni à la commune ni à l'Etat de prendre en charge **n'importe quel besoin** des citoyens. Il ne s'agit pas de restreindre le champ de l'initiative privée, ni de développer une société «d'assistés» qui risquerait de perdre le sens et le goût des responsabilités. Ce qui doit guider les élus dans l'instauration et la gestion de ces services publics en quelque sorte «subsidiaries», c'est finalement l'impératif de fraternité, nous disons plutôt aujourd'hui solidarité. Si une commune subventionne les repas des enfants et des personnes âgées, c'est en définitive l'ensemble des contribuables de la commune qui est appelé à participer aux charges des familles et des retraités. Le degré de fraternité et de solidarité entre les citoyens de la commune se mesurera ainsi au nombre de services offerts et à la générosité avec laquelle ils seront subventionnés... Plus la commune sera solidaire, plus on se rapprochera de la gratuité des services publics ! Et c'est peut-être un bon moyen de mesurer le degré de civilisation des sociétés que de s'interroger sur les services publics qu'elles jugent nécessaires...

Ainsi, lorsque nous proposons la gratuité du «Clodoald» c'est parce que nous croyons que, dans une commune comme la nôtre, étendue et escarpée, il n'y a de liberté d'aller et de venir pour tous les «exclus de l'automobile» (enfants, personnes âgées, mais aussi mères de famille sans voiture...) que s'il existe un système de transports en commun. La garantie de l'égalité des citoyens de Saint-Cloud dans l'exercice de leur liberté de circulation, c'est la gratuité du transport public. Mais, même si l'on récuse cette approche, notre solidarité n'ira-t-elle pas jusqu'à cette gratuité qui libère les déplacements des plus défavorisés ?

La fraternité permet de rendre concrète l'égalité des citoyens dans l'exercice des libertés publiques... Tel est, en définitive, le résumé de notre propos, qui n'est pas sans rapport, on le voit, avec le fondement même de la République.

Marc BECHET
Madeline DARBEL
Jean-François THERY

**LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES
A SAINT-CLOUD**

Les élections à l'Assemblée parlementaire des Communautés Européennes le 17 juin dernier étaient les secondes depuis que le scrutin est organisé au suffrage universel dans les Etats-Membres.

La participation des électeurs clodoaldiens a été supérieure d'un demi-point à celle de 1979 avec 62,52% de votants contre 61,93%. Les bulletins blancs ou nuls ont été nettement moins nombreux (0,87% contre 2,82%) (voir tableau ci-dessous)

Au total, sur les 17 972 électeurs inscrits sur les listes électorales, 11 236 ont donc pris part au vote, les suffrages exprimés totalisant 11 138.

	1979	1984
Electeurs inscrits	18 349	17 972
Votants	11 363	11 236
Participation	61,93%	62,52%
Bulletins blancs ou nuls	320	98
Suffrages exprimés	11 043	11 138

RÉSULTATS D'ENSEMBLE A SAINT-CLOUD

Les pourcentages s'appliquent aux suffrages exprimés.

**la vie
dans
la ville**

ÉLECTIONS 1979			ÉLECTIONS 1984		
PARTI	VOIX	%	%	VOIX	PARTI
Parti Communiste	723	6,55	2,47	275	PCF G. MARCHAIS
Parti Socialiste	1 802	16,32	12,90	1 437	PS L. JOSPIN
ESE A. LAGUILLER	209	1,89	0,37	41	LO A. LAGUILLER
			0,29	32	Parti des Travailleurs M. GAUQUELIN
RE J.E. HALLIER	0	0			
PSU H. BOUCHARDEAU	0	0	0,34	38	Différents de Gauche S. DEPAQUIT
EE S. FERNEX	678	6,14	1,91	213	Les Verts - Europe Ecologie D. ANGER
EEE J.J. SERVAN-SCHREIBER	362	3,28	4,20	468	Entente Radicale Ecologiste O. STIRN
			0,59	66	Etats-Unis d'Europe H. CARTAN
U.D.I.P. FIDES Ph. MALAUD	177	1,60			
DIFE J. CHIRAC	2 546	23,06	58,53	6 519	Union de l'Opposition S. VEIL
UFE S. VEIL	4 296	38,90			
			2,26	252	Réussir l'Europe F. GOMEZ
			0,41	45	Initiative 84 F. TOUATI
			0,26	29	Parti Ouvrier Européen J. CHEMINADE
			0,22	24	U.T.I.L.E. F. NICOU
U.F.P.E. J.L. TIXIER-VIGNANCOURT	250	2,26	15,25	1 699	Front National J.M. LE PEN
	11 043	100,00	100,00	11 138	

Nous indiquons ci-dessous le nombre de voix recueillies par les 14 listes de candidats dans l'ensemble des 15 bureaux de vote ouverts dans la ville et, également, le nombre de voix qu'elles ont recueillies dans cha-

cun de ces bureaux (pour alléger la présentation, seuls les pourcentages sont indiqués dans ce cas).

Les résultats globaux du scrutin de 1979 sont rappelés.

Le soir du vote les résultats centralisés et affichés ont aussitôt été diffusés sur Téléclodoald.

RÉSULTATS PAR BUREAU DE VOTE

SCRUTIN 1984 (en pourcentage des suffrages exprimés par bureau)

BUREAU	SUFFRAGES EXPRIMÉS	PCF	PS	AUTRES GAUCHES	VERTS ECOLOGIE	ERE	EUE	UNION OPPOSITION	RÉUSSIR EUROPE	AUTRES LIBERAUX	FRONT NATIONAL
1. Mairie	577	4,33	15,25	1,04	2,77	3,81	—	54,77	2,25	—	14,73
2. Restaurant Centre	868	0,81	8,41	0,46	1,38	2,88	—	68,66	1,73	—	14,75
3. Restaurant Centre	811	1,97	9,99	0,66	1,36	3,21	—	60,91	1,85	—	18,87
4. Centre aéré Rue Gounod	014	1,87	13,31	1,58	1,78	4,93	—	56,71	2,37	—	16,37
5. Salle Montretout av. Foch	746	3,49	14,75	1,06	2,82	4,02	—	56,30	2,68	—	12,73
6. Restaurant Montretout	855	1,81	13,33	0,59	1,52	4,68	—	60,12	2,34	—	14,27
7. Restaurant Montretout	709	4,51	16,50	1,55	2,82	4,37	—	55,99	1,41	—	10,72
8. Restaurant Montretout	896	1,90	13,95	0,56	1,56	3,79	—	58,15	2,90	—	15,63
9. Val d'Or	609	1,97	12,32	0,66	1,81	6,08	—	60,92	3,28	—	12,31
10. Val d'Or	959	0,94	8,55	0,31	1,67	4,28	—	62,89	2,29	—	18,04
11. Val d'Or	669	0,75	14,65	0,75	1,79	4,04	—	59,79	2,24	—	14,65
12. Côteaux	824	1,21	8,50	1,94	1,21	3,88	—	63,71	3,03	—	14,56
13. Côteaux	447	6,71	18,34	2,24	3,80	2,68	—	44,07	2,01	—	18,79
14. Côteaux	604	5,96	15,07	1,32	2,15	3,64	—	50,50	0,83	—	13,38
15. Fouilleuse	550	2,73	17,45	0,91	1,64	7,09	—	51,82	2,36	—	13,27
TOTAL	11 138	2,47	12,90	1,00	1,91	4,20	0,59	58,53	2,26	0,89	15,25

LES POLICIERS DE SAINT-CLOUD ACCUEILLIS PAR LEURS COLLEGUES DE BAD GODESBERG

Une délégation de vingt policiers clodoaldiens ont rendu visite Outre-Rhin, du 25 au 28 mai dernier, à leurs collègues de notre ville jumelle. Ce fut une réussite complète dont ils revinrent enchantés. Conviés à dîner dès leur arrivée par Madame RUTH, au nom de la Municipalité, ils purent le lendemain visiter en détail la ville de BONN, faire connaissance avec l'organisation locale de la police allemande (en visitant le stand de tir, le central radio, une école de formation) et disputer le match de football traditionnel. Bad Godesberg devait l'emporter sur le score de 3 buts à 1 (c'est sur ce même score qu'ils avaient battu leurs hôtes lors de leur venue en France...).



Plus de trois habitants sur quatre sont contents d'habiter les Hauts-de-Seine.

Les femmes qui vivent, davantage que les hommes, dans le Département sont 26% à le considérer comme «très agréable à vivre...». Pour l'ensemble de la population des deux sexes, le sondage (exécuté par BVA du 11 au 16 mai dernier sur un échantillon de 648 personnes de 18 ans et plus) montre que cette bonne opinion est partagée par 21%. «Plutôt agréable, la vie dans les Hauts-de-Seine ?», Oui répondent 57% des habitants, ce qui donne un **joli total de 78% de satisfaits.**

On note avec plaisir que cette majorité de satisfaits se compose de façon homogène de 76% d'ouvriers, 73% d'employés, 87% de cadres. Parmi ces derniers, on relève la forte proportion de 54% qui trouvent la vie dans les Hauts-de-Seine plus agréable que dans les autres départements de la Région Parisienne, y compris Paris. On va voir comment dans leur ensemble les habitants se définissent par rapport à la capitale.

Face à ce concert de gens heureux de leur existence dans le Département, on recense 21% de mécontents : 17% y jugent la vie plutôt pas agréable, 4% pas agréable du tout. Les indécis sont rares : 1%.

ni banlieue anonyme ?», les réponses ont été :

d'accord	54%
pas d'accord	32%
ne sait pas	14%

Quels sont les atouts des Hauts-de-Seine ?

Il semble qu'aux données classiques de calme, d'air et d'espace, soit venue s'ajouter la prise de conscience que le Département possède un atout économique majeur dans l'innovation et la haute technologie.

Ce sont les 25-34 ans qui en sont les plus convaincus : atout très important pour 37%, atout plutôt important pour 44%. Mais même les personnes de plus de 64 ans, qui sembleraient a priori moins motivées, y voient aussi, à 70%, un atout important. Les opinions convergent pareillement parmi les catégories socio-professionnelles : innovation et haute technologie sont importantes pour 83% des ouvriers et 80% des patrons.

Au total, la population estime que «pour le département et ses habitants» ces caractéristiques sont un atout :

très important	28 %	} 77%
plutôt important	49 %	

plutôt pas important	10 %	} 15%
pas du tout un atout	5 %	

COMMENT VIT-ON DANS LES HAUTS-DE-SEINE ?

Notre Département fête ses vingt ans. Le Conseil Général a eu la bonne idée de faire faire un sondage pour savoir si les habitants s'y sentent bien et quels en sont les atouts si près d'une grande ville et non loin de la campagne véritable. Les réponses, très positives, sont intéressantes. Elles prolongent aussi l'interview que le Maire avait accordée, dans notre dernier numéro, au Bulletin Municipal.

L'attrait de Paris.

Les moins de vingt-cinq ans sont sensiblement plus tentés par la capitale que la moyenne : 33% préfèrent Paris aux Hauts-de-Seine, le département recueillant tout de même 49% de leurs suffrages.

L'attrait de Paris semble s'être modifié au fil des ans, puisqu'à la question «est-il plus ou moins agréable d'habiter les Hauts-de-Seine que Paris», on obtient les réponses suivantes :

plus agréable	63%
moins agréable	20%
ni plus ni moins	13%
ne sait pas	4%

Originalité et identité.

Pour une «jeune» collectivité territoriale (vingt ans...), les Hauts-de-Seine bénéficient d'une excellente identité due sans doute à la bonne perception de son originalité.

En effet, à la question êtes-vous ou non d'accord avec cette opinion parfois exprimée que les Hauts-de-Seine ont «une originalité : ni Paris, ni province,

Dans les Hauts-de-Seine «la décentralisation est en fait acquise...».

79% des habitants «connaissent» la décentralisation dans notre département, ce qui ne signifie pas, loin de là, que ses modalités soient parfaitement connues. Ainsi, seuls 26% déclarent avec exactitude qu'il s'agit avant tout d'un transfert du pouvoir exécutif du Préfet au Président du Conseil Général.

Les personnes interrogées connaissent évidemment d'autant mieux la décentralisation qu'elles sont davantage engagées dans vie professionnelle : cadres supérieurs 87%, cadres moyens 83%. La grande majorité s'accorde à lui trouver un visage sympathique, puisque 67% de la population souhaite que le département prenne plus de poids par rapport à l'Etat, et, d'ailleurs aussi, par rapport à la Région (69%).

On trouve enfin une proportion identique de 67% pour croire à la décentralisation comme «une chance pour le développement des Hauts-de-Seine». Cette opinion est partagée d'une manière quasi-uniforme dans toutes les catégories avec une «pointe» à 70% chez les cadres.



SAINT-CLOUD ET SES VOISINES DE BOULOGNE, SÈVRES ET SURESNES SE PRONONCENT EN FAVEUR DU CÂBLE

• Un protocole d'accord a été signé avec les PTT.

Le projet de réseau câblé commun à nos quatre villes de Saint-Cloud, Boulogne, Sèvres et Suresnes est à l'étude depuis un an. Le 4 Juillet, Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire, Président du Syndicat Intercommunal, constitué pour mener à bien cette étude, signait avec ses trois collègues un protocole d'accord avec le Ministre des PTT, Louis Mexandeau. Un protocole similaire devait être signé le 13 juillet avec Télédiffusion de France, représenté par son Directeur Général, Pascal MACHUEL, pour ce qui concerne l'étude particulière de la tête de réseau.

Ces textes importants préudent à l'établissement de conventions définitives avec la Direction Générale des Télécommunications (DGT) qui se chargera de construire le réseau et TDF qui réalisera la tête de ce réseau, installations d'où proviendront les programmes distribués aux abonnés. Les conventions ne seront toutefois passées que si les bases financières négociées avec l'Administration permettent de prévoir l'équilibre financier de la société locale d'exploitation qui sera fondée par le Syndicat Intercommunal et des actionnaires extérieurs, comme le prévoit la loi sur le câble.

Dès l'origine, les principes adoptés et déclarés par le Syndicat ont exclu tout recours à la fiscalisation comme mode de financement de l'exploitation du câble qui sera donc considéré comme un service commercial.

Sa réalisation technique sera confiée à la DGT suivant la technique la plus moderne des fibres optiques. La structure de distribution en étoile adoptée permettra à terme de nombreux services interactifs. Le «schéma directeur» du réseau câblé des quatre villes permettra à tout moment à chacune des villes de diffuser, sur le canal local, un programme qui pourra n'être reçu que de ses seuls habitants. Ces programmes locaux feront l'objet d'un développement progressif. Enfin, le Syndicat a posé en principe que l'importation de programmes étrangers «constituerait un élément indispensable au succès de l'opération». Les premières commandes du schéma directeur porteront sur 30 000 prises raccordables.

• Une étude de marché détaillée :

L'étude de marché conduite par BVA, sous maîtrise d'œuvre de TDF, au cours du mois de juin dans plus de 2 000 foyers, a pleinement confirmé et justifié ces conceptions. Nous en analysons ci-dessous les principaux résultats, en indiquant pour certaines questions de l'enquête les résultats propres à Saint-Cloud.



Tête de réseau : un ensemble de bancs de programmation et de diffusion (Photo TDF).

• La télévision par câble est maintenant bien connue :

En 1982, la notoriété spontanée du câble en France n'était que de 7%. La réponse obtenue par BVA dans les quatre villes est de 84% !

• L'intérêt porté au projet des quatre villes est largement positif : plus de 60% se prononcent en sa faveur.

	%
— je m'y intéresserai certainement .	30
— il y a beaucoup de chances que je m'y intéresse	31
— j'attendrai de voir ce que font mes amis, mes voisins	19
— il y a peu de chance que je m'y intéresse	13
— il n'y a aucune chance que je m'y intéresse	6
— ne sait pas	1

• Un intérêt manifeste pour les programmes étrangers en particulier anglais.

Les réponses des interviewés se disant très intéressés par divers programmes que pourrait leur apporter le câble confirment nettement l'attrait des programmes étrangers, très marqué à Saint-Cloud ; l'intérêt pour les films de long métrage tient toujours la vedette :

	%
— rediffusion des 3 chaînes actuelles à d'autres moments . . .	9
— Télé Monte Carlo	7
— Télé Luxembourg	7
— Chaîne anglaise	22
(à St-Cloud la réponse atteint) . . .	26
— Chaîne allemande	11
— Chaîne suisse francophone	12
— Chaîne belge francophone	11
— Canal Plus diffusant des films récents	27
— TV5 diffusant une sélection des chaînes européennes francophones	17

Suite du tableau de la page 20.

— Emissions d'informations locales	17
— Chaîne de télévision locale	13
— Programmes de radio avec garantie d'une excellente réception	15

• **La plus grande diversité des programmes qu'apportera le câble, considérée comme son plus grand avantage par rapport à la télévision reçue par l'antenne classique.**

En effet, pour 41% des interviewés, le «plus» du câble tiendra à cette diversité. Une «meilleure qualité de réception» recueille 11% des réponses, mais 34% n'ont pas répondu à cette question «ouverte».

• **Les caractéristiques dont est crédité le câble sont bien perçues. L'information doit être complétée sur les divers modes de paiement.**

Les caractéristiques suivantes s'appliquent-elles au câble ?

	réponses positives %
— accès à des programmes spéciaux conçus pour la télévision par câble	81
— accès à plusieurs chaînes étrangères	74
— votre téléviseur permet de recevoir le câble	58
— meilleure qualité de l'image	52
— installation d'une ligne spéciale dans votre logement	52
— paiement par abonnement mensuel	54
— paiement variable selon la durée d'écoute	27
— paiement variable selon les programmes	23

• **A quel prix le câble ?**

L'enquête a procédé en demandant d'abord aux interviewés de citer spontanément la somme qu'ils seraient prêts à payer par mois pour avoir accès à la télévision par câble, sachant qu'il leur faudra continuer à payer la redevance annuelle.

Ce prix «spontané» s'établit à 86 F (95 F pour Saint-Cloud) valeur **moyenne** résultant du tableau de réponses suivantes (pourcentages cumulés).

	%
— 200F et plus	6
— 150 F et plus	11
— 120 F et plus	13
— 100 F et plus	31
— 60 F et plus	39
— 50 F et plus	61

Une seconde question fut alors posée : «Quelle **somme maximale** par mois ne voudriez-vous pas dépasser ?». La valeur **moyenne** résultant du tableau des réponses passe alors à 116,50 F (et à 126,70 F, pour Saint-Cloud).

	ensemble %	St-Cloud %
— 200 F et plus	14	17
— 150 F et plus	20	23
— 120 F et plus	22	23
— 100 F et plus	43	50
— 60 F et plus	48	52
— 50 F et plus	66	71

• **L'intention de souscrire en fonction des prix qui seront proposés.**

Pour apprécier la «demande solvable», on demanda ensuite aux interviewés s'ils s'abonneraient pour un prix **forfaitaire mensuel** de 200, 150 ou 120 F. Et voici les réponses, **recueillies à Saint-Cloud**.

Aux interviewés ayant répondu «oui certainement» pour un niveau de prix, la question n'a pas été posée pour les niveaux inférieurs.

	200 F %	150 F %	120 F %
oui, certainement	5	5	10
oui, probablement	12	16	19
non, probablement pas	23	17	12
non, certainement pas	56	47	39
ne sait pas	4	10	10

Les réponses «oui certainement» cumulées pour 120 F (total des réponses pour 200, 150 et 120) **représentent un foyer sur cinq**.

• **Un abonnement forfaitaire modéré plus un paiement à la consommation intéresse les futurs abonnés.**

Pour comparer l'intérêt des deux formules, on proposa un forfait à 150 F par mois, et un forfait à 50 F plus 8 F par soirée d'utilisation des chaînes autres que les trois nationales.

Toujours pour Saint-Cloud, voici les réponses :

	%
— Forfait 150 F	35
— Forfait 50 F + 8 F/soirée	40
— Ne sait pas	25

18% préfèrent le forfait à 150 F, parce qu'ils le considèrent «plus pratique», et 11%, «moins cher», 23% préfèrent payer à la consommation, trouvant la formule «mieux adaptée à leur consommation» et 13% pensent qu'elle est «moins chère».

Si Canal Plus - dont on sait qu'elle sera une quatrième chaîne payante - était proposé pour 30 F par mois en plus de l'abonnement forfaitaire, 16% des interviewés Clodoaldiens s'y abonneraient certainement, 28% probablement, 21% probablement pas et 28% certainement pas.

De nombreuses autres questions ont été posées, sur les habitudes d'écoute, le choix des loisirs, la connaissance des langues, l'équipement audiovisuel des foyers, etc.

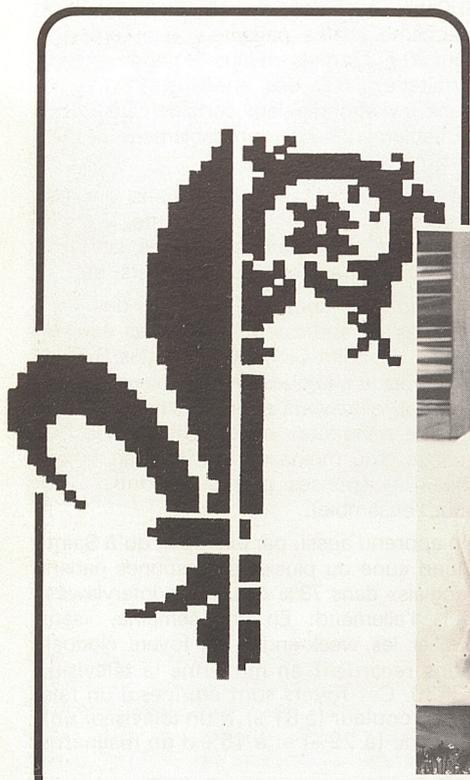
Le sondage a confirmé, à propos des «fréquences de sorties» la qualité des équipements de Saint-Cloud (Centre des 3 Pierrots) puisqu'à la question «Combien de fois par mois allez-vous au spectacle en restant dans le périmètre» on obtient pour la fréquence d'au moins «1 à 2 fois par mois», 39% de réponses positives (contre 27% pour l'ensemble).

On apprend aussi, par exemple, qu'à Saint-Cloud «une ou plusieurs personnes parlent l'anglais» dans 73% des foyers interviewés, 34% l'allemand. En une semaine, «sans oublier les week-ends» les foyers clodoaldiens regardent en moyenne la télévision 13h30. Ces foyers sont équipés d'un téléviseur couleur (à 81%), d'un téléviseur noir et blanc (à 22%) et à 15% d'un magnétoscope.

Quant aux programmes que la personne interrogée elle-même («je dis bien, vous personnellement» précisait l'enquêteur) **souhaite voir développer** grâce à la capacité du câble à fournir de multiples canaux, on enregistre les réponses résumées dans ce dernier tableau, pour l'ensemble des quatre villes et pour Saint-Cloud ; l'intérêt pour le monde extérieur s'y trouve encore souligné.

Programmes	Ensemble %	St-Cloud %
Films	89	87
Documentaires sur la vie des autres pays	85	78
Informations locales sur la ville et les environs	78	67
Informations régionales	72	63
Documentaires sur les autres régions	72	59
Pièces de théâtre	71	72
Dessins animés	67	58
Sports	46	38
Variétés	41	32
Feuilletons, séries	30	28
Débats politiques	29	30
Jeux télévisés	26	21

Les nombreuses statistiques résultant du sondage confirment que les tranches d'âge les plus jeunes témoignent le plus d'intérêt envers le projet de câble : 71,7% pour 25-34 ans, 64% pour 35-49 ans, etc... Les hommes se disent aussi plus intéressés globalement (65,5%) que les femmes (56,4%).



• La diffusion des Minitel se poursuit à un rythme accéléré en France. A Saint-Cloud, leur distribution, entreprise en avril, atteint 3.395 appareils en août, «posés» chez les abonnés au téléphone. Les objectifs fixés sont atteints. A ce jour 22 terminaux seulement ont été rendus aux PTT.



Le service télématique de la mairie

A tout moment par ce même numéro,

614.91.66

puis A.S.T. (nom abrégé d'Annuaire des Services Télé-tel) vous obtiendrez cette liste à jour sur votre Minitel.

• Votre service d'informations municipales **Téléclodoald** en fait désormais partie depuis qu'il a reçu l'autorisation officielle préalable prévue par la loi sur la communication audiovisuelle.

Vous y accédez donc par le numéro d'appel

614.91.66

puis l'un ou l'autre des noms abrégés

TELCO ou NOVIG



MENU DE VOTRE JOURNAL TELEMATIQUE "TELECLODOALD"

• Outre l'annuaire électronique (lequel, pour Paris, fournira bientôt les listes par rues disparues des annuaires «papier») les services Télé-tel se développent. Un numéro spécial «Ile-de-France» de Minitel Magazine en a fait récemment le point en donnant la liste des multiples services accessibles par le numéro d'appel 614.91.66, puis leur nom abrégé.

A partir du 1^{er} Octobre, la Téléboutique 42, rue Gounod, déjà bien connue des clodoaldiens, devient une agence commerciale de plein exercice habilitée à traiter de l'ensemble des Télécommunications (téléphone, abonnements, etc.)

DU 20 AU 27 OCTOBRE PREMIERE SEMAINE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TELEMATIQUE DES HAUTS DE SEINE

Notre département est un département pilote dans le développement du réseau Minitel.

Pour présenter et promouvoir les actions et expériences menées par les associations, les collectivités locales, les services publics une semaine d'animation informatique et télématique est organisée sous le haut patronage du Conseil Général des Hauts de Seine.

Cette manifestation est montée avec le soutien de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Centre X 2000 les Corolles, du Carrefour International de la Communication, de l'Etablissement Public d'aménagement de la Défense, de la Direction opérationnelle des télécommunications de Nanterre et de l'ensemble des associations des Hauts de Seine dans le domaine de la micro-informatique.

Un journal télématique reliera l'ensemble des associations et le lieu central dans la nouvelle salle publique du Carrefour international de la communication, 1 parvis de la Défense. Des informations sur les manifestations dans les communes et à la Défense et sur les lieux permanents d'animation informatique seront disponibles en permanence.

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS A LA DEFENSE

• **Samedi 20 octobre** : présentation du programme général de la semaine, des animations, des services télématiques, des ateliers d'initiation et des débats.

• **Judi 25 octobre** : ateliers et débats sur la télématique et l'information des jeunes.

• **Vendredi 26 octobre** : ateliers et débats sur la formation et les nouvelles applications de la micro-informatique.

Les journées des 22, 23 et 24 octobre seront consacrées par les communes des Hauts de Seine ayant adhéré à cette semaine d'animation à faire connaître leur propre action en ce domaine ; elles le feront grâce à leurs associations intéressées à ce développement informatique.

UN "RALLYE TELEMATIQUE DES HAUTS DE SEINE" est prévu le samedi 27 octobre : 60 équipages sillonneront le département pour questionner dans chaque ville-relais le système Télé-tel qui leur offrira toutes les possibilités de découvrir l'énigme proposée aux concurrents. Saint-Cloud, la ville et les associations prendront part à cette manifestation, notamment en présentant le journal télématique Téléclodoald.

MENU DU JOURNAL TÉLÉMATIQUE «TÉLÉCLODOALD»

1. LA VILLE

1. Adresses utiles
2. Commerces et services
3. Historique
4. Equipements sportifs
5. Equipements culturels
6. Arrêtés municipaux
7. Banques

2. LA MUNICIPALITÉ

Répartition des tâches au sein du Conseil Municipal

1. Le Maire et ses Maires-Adjoints
2. Les Conseillers délégués
3. Les commissions permanentes
4. Les commissions extra-municipales
5. Le Conseil élu le 5 mars
6. Les services municipaux
Secrétariat Général
Services de l'Hôtel de Ville
Services juridiques
Services techniques
Service comptabilité

3. VIE QUOTIDIENNE

1. Actualités
2. Manifestations
Tous domaines
Municipales
Culturelles loisirs
Sportives
Animation commerciale
Autres domaines
3. Nouveautés de la bibliothèque :
Romans
Documentaires (histoire, politique, sciences)
Littérature, art, musique, cinéma, sport
4. Cultes
Catholique
Protestant
Israélite

4. ASSOCIATIONS

A caractère :

1. Social
2. Culturel et artistique
3. Sportif

5. ÉCOLES

1. Liste des écoles avec leurs effectifs
2. Horaires des écoles publiques maternelles et élémentaires
3. Informations sur l'enseignement
4. Formalités d'inscription
5. Menus des cantines

6. SANTÉ

1. Centre Hospitalier de Saint-Cloud
2. Autres centres
3. Cliniques
4. Médecins en ville

7. EMPLOI

Liste actualisée des offres d'emploi

8. DROITS ET DÉMARCHES

1. Formalités de mariage
2. Conditions d'accès aux foyers logements

9. TRANSPORTS

1. Itinéraire du transport urbain
«Le Clodoald»
2. Horaires

10. URGENCES

1. Service de garde des pharmaciens
2. Ambulances - Brûlures graves - Centre anti-poisons - Gendarmerie - Hôpital - Médecins de garde - Plombiers - Police - Pompiers - SAMU - Serruriers - S.O.S. Vétérinaires

• Le «menu» de ce service s'enrichit progressivement (voir encadré). Vos suggestions et critiques seront toujours les bienvenues.

• Pour accéder rapidement aux diverses rubriques de Téléclodoald, tapez sur la touche GUIDE qui fournit la liste des **mots-clés** correspondants.

• L'actualité apparaît à la rubrique Vie Quotidienne
— le choix 1, Actualités du jour est le journal télématique de la ville,
— le choix 2, Manifestations donne le programme précis des manifestations organi-

sées par la ville, les Associations ou tel autre organisme reconnu. Constamment tenu à jour à la Mairie, ce service fonctionne sur interrogation de l'abonné.

Vous indiquez le **domaine** qui vous intéresse : municipal, culturel, loisirs, social, sportif..., la **date** et l'**heure** où vous comptez sortir. Le service affichera sur votre Minitel **toutes les manifestations** prévues qui répondent à ces critères (vous ne trouverez pas les manifestations passées, l'ordinateur les efface de sa mémoire dès qu'elles ont eu lieu).

• Répétons à l'intention des abonnés que la consultation de Téléclodoald est gratuite. Ce

service est exploité par votre Mairie et mis à votre disposition au même titre que le Bulletin Municipal... ou les affiches. La communication Télétel proprement dite est facturée par les PTT à la durée : une taxe de base (soit 0,75 F) toutes les deux minutes avec application des réductions horaires du téléphone.

• Les PTT appliquent de nouvelles formules de tarification offrant gratuitement les deux premières minutes de l'annuaire électronique quel que soit le type de recherche ou le département demandé. Nous suivrons ensemble ces développements avec vous.

LE PALMARES DE LA FETE DU SPORT 1984

Des milliers de sportifs ont participé à la Fête du Sport 1984. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous communiquer les noms des meilleurs d'entre eux, répartis dans les différentes épreuves.

TOURNOI INTER-SCOLAIRE

HAND-BALL Inter-Etablissements Scolaires
MERCREDIS 16 et 23 MAI

MINIMES - 8 équipes (1969-1970)

M1 : 1^{er} C.I.S. Saint-Cloud
2^e Ecole Saint-Joseph

M2 : 3^e C.I.S. Saint-Cloud
4^e Ecole Allemande

CADETS - 2 équipes (1967-1968)

1^{er} U.A.S. Saint-Cloud
2^e Ecole Active

FOOTBALL Tournoi Inter-Etablissements Scolaires (Cadets)

SAMEDI 19 MAI

1^{er} C.E.S. Gounod
2^e C.E.S. Verhaeren
3^e Ecole Allemande
4^e Ecole Active
5^e Ecole Saint-Joseph
6^e L.E.P. Santos-Dumont

TENNIS DE TABLE - Tournoi Scolaire
MERCREDI 23 MAI

Poussins (1973-74-75)	58	inscrits	54	présents
Benjamins (1971-1972)	64	inscrits	56	présents
Minimes (1969-1970)	<u>55</u>	inscrits	<u>42</u>	présents
	177	inscrits	152	présents

POUSSINS

1^{er} SAPORITO Jérôme
2^e KITTISAY Phobrichith

BENJAMINS

1^{er} ROZE Emmanuel
2^e FOURNY Stéphane

MINIMES

1^{er} DUBAN Laurent
2^e VALMIER Fabrice

POUSSINES (Filles)

1^{ere} ROMIEU Marika
2^e BENHAMOU Florence

TOURNOI DE TENNIS DE TABLE Adultes
SAMEDIS 19 et 26 MAI

Hommes	22	inscrits	54	présents
Femmes	9	inscrites	8	présentes
Jeunes 67-68	<u>10</u>	inscrits	<u>8</u>	présents
	41	inscrits	70	présents

FEMININES

1^{ere} CHABASSE Marie Noëlle
2^e RAMILLON Annick
3^e WAUTERS Laurence
4^e CLIMAUD Martine



JEUNES

1^{er} SAADA Mathieu
2^e GIROD Jacques
3^e DEROT Stéphane
4^e BELLANGER Stéphane

HOMMES

1^{er} CHABASSE Didier
2^e BERTHIER Jacques
3^e RUEGG Philippe
4^e DIEP Stéphane

JUDO : compétitions inter-clubs
SAMEDI 19 MAI

1^{er} U.A.S. Saint-Cloud
2^e Garches

PETANQUE

Concours du SAMEDI 26 MAI
23 doublettes engagées

Classement :

1^{ere} : équipe TRIGUEROS - José MALES
2^e : équipe MALES DRAGUI et MILAN

TIR A L'ARC : Compétition Inter-Clubs
DIMANCHE 27 MAI

Classement individuel

1^{er} LEBRETON (U.A.S. Saint-Cloud)
2^e SAUVADE (Antony)

Classement par Clubs

1^{er} U.A.S. Saint-Cloud
2^e ISSY LES MOULINEAUX
3^e ANTONY

FOOTBALL

Tournoi Inter-Quartiers et Inter Associations du
DIMANCHE 27 MAI — 16 équipes engagées).

Classement

1^{er} MONOPRIX
2^e ROLLERBALL

RÉSULTATS DES CINQ ET DIX KILOMÈTRES DE SAINT-CLOUD

• 5 km (500 coureurs)

- 1^{er} NEOLA Arckade en 16'56 (C.A.G. Les Lilas)
- 2^e WINKLER Mathier
- 3^e VERDIER Christian
- 4^e ALBERI Ambroise
- 5^e HAYOUN Alexandre
- 6^e JURCIC Pascal
- 7^e OUDIN Vincent
- 8^e GUILLEMOT Didier
- 9^e TERRIER Eric
- 10^e RUEFFLI Bernard

- 1^{re} féminine MILLET Florence
- 2^e féminine CHAPPAR Isabelle

• 10 km (495 coureurs)

- 1^{er} SCHWIND Michel en 30'06 (White Harriers de Suresnes)
- 2^e CERIL Frédéric
- 3^e GRAIG Patrick
- 4^e MONTJAU Pierre
- 5^e CHENAUD Patrick
- 6^e MURTAS Angelo
- 7^e GRAZIANI Nuno
- 8^e BRUYAS Didier
- 9^e BOUQUET Eric
- 10^e FOSSEPRET Claude

- 1^{re} féminine BORDAS Arlette (A.C. Montrouge)
- 2^e féminine MARTY Maryline

Classement par catégories Hommes

Vétérans : DE SOUSA René
Séniors : SCHWIND Michel
Juniors : TILLY François

Classement par catégories Femmes

Vétérans : BORDAS Arlette
Séniors : PAPELARD Françoise
Juniors : MARTY Maryline

CYCLISME :

1^{re} Course - (1^{re} catégorie)

- 31 partants
- 1^{er} OLIVIER Joël
- 2^e JOIRON
- 3^e LAUNAY

2^e Course - (2^e catégorie)

- 41 partants
- 1^{er} WAUTERS Gérard
- 2^e BOUHAREISAS
- 3^e ALLEZAIX

3^e Course - (3^e catégorie)

- 50 partants
- 1^{er} MOUGENOT
- 2^e SALOMON
- 3^e MENEZ

Le Prix de classement sur l'ensemble des trois épreuves revient aux « Gentlemen de Saint-Cloud ».

RESULTATS DU TENNIS

CLASSEMENT DES MINIMES FILLES

1. CHIDLOWSKS Olga
2. DE MARTY Aubépine
3. DUCOUX Nathalie
4. TROUBLE Françoise
5. DAOU Alexandra
6. SANDER Marion
7. CALAMAND Magali
8. MAIGRET Stéphanie
9. DUPARC Béatrice
10. CALAMANO Vanessa

CADETTES FILLES

1. NAUFAL Emmanuelle
2. GILLES Christel
3. MAIGRET Caroline
4. BOUVIER Florence
5. HATON Sandrine
6. DE MARTY Capucine
7. WO NICOL Christine
8. WO DE SERVIGNY Prisca

MINIMES GARÇONS

1. MULLER Arnaud
2. BLOCH François
3. BERGE Manuel
4. HAKIM Olivier
5. HIVERT Stéphanie
6. VOILLET Franck
7. SABOURAULT Thomas
8. CONVERT Olivier
9. PELOUX Emmanuel
10. BIZAY Séverin

CADETS GARÇONS

1. DE WINTER Rémi
2. VEILLERANT Christophe
3. DUPONT Stéphanie
4. KRIEF Emmanuel
5. WILLEMEN François
6. GIROD Jacques

7. VIEIRA Georges
8. VALLEE Laurent
9. BURNET Franck
10. DU COUEDIC Etienne

DAMES

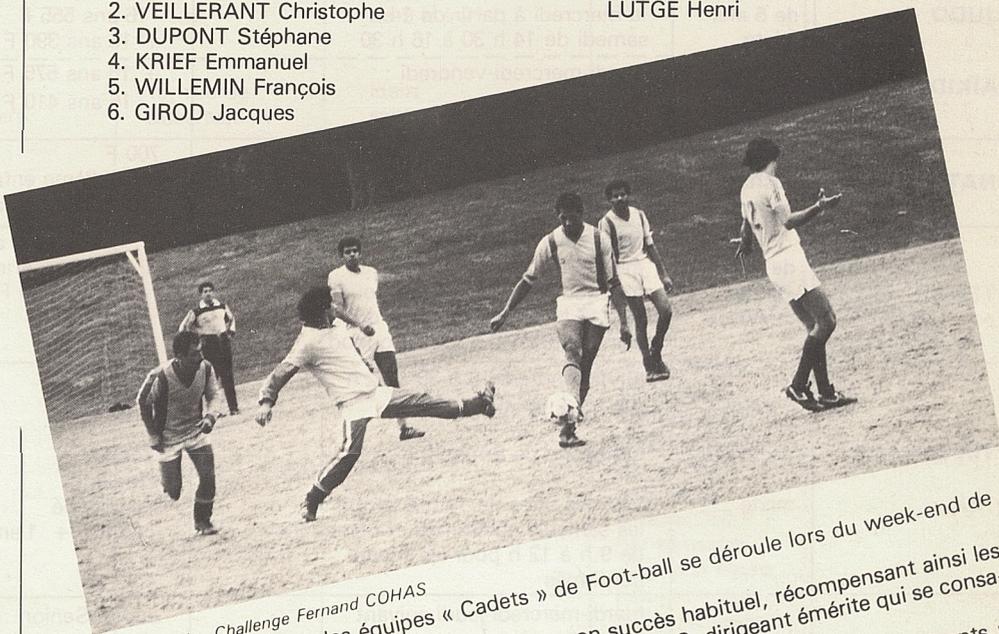
1. LAURENT Nicole
2. PALACCI Muriel
3. DE GALZAIN Marie-Josée
4. KRIEF Simone
5. SPITALIER Colette
6. EMORE Annie
7. DIDIER Marie-Christine
8. CHAPPART Isabelle
9. PROUSSAKOF
10. DE JENLIS

MESSIEURS

1. GARNIER Frédéric
2. BOUILLOUX-LAFONT Alain
3. GUIRAUD Guillaume
4. SPYRATOS
5. DHELLEMMES Thomas
6. BAULAC Olivier
7. DUCOUTUMANY Serge
VALLEE Jacques
9. SIMONCINI Jacinthe
10. GMERER Gérard

VÉTÉRANS

1. HOMBERG Paul
2. FERAILE Michel
3. TICHIT
4. MECHINAUD
5. NICOL
6. HUA Bernard
7. GARCIA Manuel
8. GEORGE Michel
9. CEBE
LUTGE Henri



FOOT-BALL Challenge Fernand COHAS

Ca challenge annuel des équipes « Cadets » de Foot-ball se déroule lors du week-end de Pentecôte. Disputé les 10 et 11 juin, ce tournoi a connu son succès habituel, récompensant ainsi les efforts des organisateurs, parmi lesquels Fernand COHAS, dirigeant émérite qui se consacre aux jeunes depuis de nombreuses années.

Ces rencontres ont donné les résultats suivants :

- 1^{er} Club de Montgeron
- 2^e Rueil Athlétique Club
- 3^e A.C. de Boulogne-Billancourt
- 4^e U.A.S. Saint-Cloud
- 5^e Rayon de Nanterre
- 6^e R.C. Versailles.

UNION ATHLÉTIQUE ET SPORTIVE : LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 1984-1985

DISCIPLINES	AGES	JOURS & HEURES D'ENTRAÎNEMENT	COTISATION ANN.	LIEUX
ATHLÉTISME	à partir de 7 ans	dimanche de 9 h 30 à 11 h 45 mardi et jeudi de 18 h à 19h15	Junior Senior Vétéran : 300 F Benjamin Minime Cadet : 220 F Poussin : 200 F	Pré Saint-Jean Gymnase des Tourneroches : les vendredis de nov. à mars (muscultation)
	mixte	vendredi de 18 h à 19 h 30 mercredi : École athlétique de 14 h à 16 h 45		
BASKET BALL	à partir 10 ans mixte	mardi-jeudi-vendredi 19 h 22 h mercredi de 19 h à 23 h samedi après-midi	275 F à partir de 16 ans - 16 ans : 250 F	Gymnases Fouilleuse, du lycée Verhaeren et des Tourneroches
CYCLO-TOURISME	à partir de 14 ans mixte	départ de 7 h 30 à 8 h 30 le dimanche suivant le temps	230 F	Départ devant l'Église Stella Matutina
ESCRIME	à partir de 9 ans mixte	lundi-jeudi 19 h - 21 h	500 F	Gymnase du C.E.S. 6 bis rue Gounod
FOOTBALL	à partir de 8 ans	Seniors Juniors Cadets : mercredi-jeudi 18 h Minimes mercredi 16 h Pupilles mercredi 14 h 30 Poussins mercredi 13 h 30 Matches le dimanche	- 18 ans 200 F + 18 ans 250 F	Stade du Quai Carnot Stade Hachette Pré Saint-Jean
GYMNASTIQUE	à partir de 7 ans mixte	lundi-mardi-jeudi-vendredi de 17 h à 21 h. mercredi après-midi École de gym.	Gym. sportive - 15 ans 375 F + 15 ans 400 F	Gymnase Municipal 19, rue de Buzenval
		mercredi 17 h 30 - 18 h 30 Gym. Parents/enfants. mercredi 18 h 30 - 20 h 30 "GYM TONIC"	Autres activités : Renseignements sur place	
HAND-BALL	a partir de 7 ans mixte	lundi-mardi de 18 h à 21 h mercredi de 17 h 30 à 19 h jeudi de 17 h à 19 h vendredi de 18 h 15 à 20 h 30 samedi de 19 h à 22 h 30	150 F à 300 F suivant l'âge	Gymnase des Tourneroches 4, rue Marie Bonaparte
JUDO	à partir de 5 ans mixte	tous les soirs à partir de 17 h le mercredi à partir de 14 h samedi de 14 h 30 à 16 h 30	- 16 ans 555 F + 16 ans 390 F	Gymnase du C.E.S. 6 bis rue Gounod
AÏKIDO	14 ans mixte	mardi-mercredi-vendredi : 20 h à 22 h	+ 16 ans 575 F - 16 ans 410 F	
NATATION	tous âges sachant nager	lundi-mardi-mercredi-vendredi de 19 h à 21 h mercredi 10 h à 12 h École de nage	700 F 650 F 2ème enfant 600 F 3ème enfant	Piscine Municipale 17 rue du Mont-Valérien
TENNIS	de 8 à 18 ans mixte	dimanche 13 h-17 h Pré St Jean mercredi 10 h-17 h Hachette mercredi 15 h-18 h CES Gounod "13 h 30-16 h30 Ecole du Centre samedi 10 h-12 h CES Gounod	700 F	Pré Saint-Jean Stade Hachette CES Gounod École du Centre
TIR A L'ARC	à partir de 11 ans	lundi-vendredi 18 h 30 à 22 h mercredi de 20 h à 22 h	Jeune 160 F Adulte 360 F	Gymnase de la Fouilleuse Pré Saint-Jean
	mixte	dimanche de 9 h à 12 h tous les soirs de 17 h à la nuit les samedis après-midi et dimanche de 9 h à 12 h pour les tireurs confirmés	Couple 620 F Étudiant 210 F Handicapé 210 F 1 adult. + 1 enf. 500 F	
VOLLEY BALL	à partir de 11 ans mixte	mardi-mercredi-jeudi suivant âges et catégories. Renseignements : 602.44.24 Bureau 918.54.54	Junior Senior 285 F Cadet Minime 230 F	Gymnase de Fouilleuse et CES Gounod
	8 à 11 ans	École de volley le mercredi de 15 h 30 à 17 h 30	200 F	

INSCRIPTIONS : Sur place aux jours, heures et lieux d'entraînement.

TENNIS MUNICIPAUX :

UN BON MOYEN DE TENIR LA GRANDE FORME TOUTE L'ANNEE

OÙ ET QUAND JOUER ?

Équipements sportifs	Nombre de courts	Lieux	Ouverture	Tarifs	Tickets
• Tennis de la Fouilleuse	2 courts découverts	avenue Francis Chaveton	tous les jours de 9 h à 20 h	Adultes 50 F Tarif réduit 35 F Mineurs 25 F Tarif réduit 17 F	à retirer en Mairie - Bureau des régies
• Gymnase du C.E.S. GOUNOD	1 court découvert	6bis, rue Gounod	lundi, mardi mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 20 h 30 mercredi de 15 h à 20 h 30 samedi de 11 h à 20 h dimanche de 8 h à 20 h	idem	idem
• Ecole du Centre	1 couvert découvert	14, rue des Ecoles (entrée côté M.J.C.)	les jours scolaires de 17 h à 21 h les samedis de 12 h à 21 h les dimanches de 9 h à 21 h	idem	idem
• Ecole de Montretout	1 court découvert	19, rue de Buzenval	idem sauf lundi mardi et jeudi de 17 h à 18 h 30	idem	idem
• Association des Tourneroches	2 courts découverts 1 court couvert	4, rue Marie Bonaparte (Piscine)		idem Adultes 69 F Mineurs 53 F Abonnement trimestriel Adultes 870 F Mineurs 580 F Cours pour adultes et enfants 350 F par trimestre pour une heure hebdomadaire avec professeur	à retirer au guichet de la piscine 17, rue du Mont Valérien

Les réservations peuvent être prises une semaine à l'avance auprès du gardien, sur présentation des tickets.

Toutes les locations sont horaires.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

vos élus ont :

- remis les diplômes de la Croix Rouge
- reçu Monsieur et Madame ROBERT pour leurs noces d'or
- fêté les vacances dans toutes les écoles de Saint-Cloud
- félicité les enseignants reçus à la Mairie
- célébré le 40^e Anniversaire de la Libération de Saint-Cloud
- dansé ... sous la pluie ... le soir du 14 juillet
- inauguré l'accès au Parc de Saint-Cloud

REMISE DES DIPLOMES DE LA CROIX ROUGE : Merci aux bénévoles pour l'aide qu'ils apportent à la collectivité



Fidèle à la tradition, Jean-Pierre FOURCADE a remis les diplômes de la Croix Rouge dans le cadre d'une cérémonie qui s'est déroulée à la Mairie à la mi-juin (photo ci-contre).

"Cette réunion honore les personnes qui acceptent de faire du bénévolat social" devait-il dire à cette occasion. Il félicita alors chacun des nouveaux diplômés et remercia les donneurs de sang pour l'aide qu'ils apportent, insistant sur la nécessité que des bénévoles, de plus en plus nombreux, se dévouent au service de la collectivité.



Les nouveaux diplômés ont été chaleureusement félicités (à droite : Odile FOURCADE, Présidente de la Croix Rouge de Saint-Cloud).

NOCES D'OR DE MONSIEUR ET MADAME ROBERT

Entourés de nombreux membres de leur famille, Monsieur et Madame ROBERT se sont unis pour la seconde fois "en la maison commune". Jean-Pierre FOURCADE, après la traditionnelle remise de cadeaux, leur souhaita encore de nombreuses années de bonheur, espérant devait-il ajouter, les revoir dans dix ans pour leurs noces de diamant.



VOS ÉLUS ONT : FÊTÉ LES VACANCES DANS LES ÉCOLES REÇU LES ENSEIGNANTS A LA MAIRIE

Pour des centaines d'écoliers clodoaldiens, les derniers jours du mois de juin ont marqué la fin de l'année scolaire. Pour eux, comme pour les enseignants, les vacances sont arrivées et trois dates ont ponctué la vie des habitants de Saint-Cloud à cette occasion.

Les samedis 16 et 23 juin, jours de fête dans les écoles : les directeurs et directrices avaient lancé des invitations aux parents et aux enfants pour des jeux, buffets campagnards et animations diverses qui se déroulèrent dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Petits et grands avaient travaillé d'arrache-pied pour l'organisation de ces fêtes toujours très appréciées.

Le 25 juin quant à lui marquait la réception des enseignants, qui cette année encore, répondirent nombreux à l'invitation lancée par Jean-Pierre FOURCADE :

"Je tiens à vous dire de manière collective combien nous nous réjouissons d'avoir un personnel enseignant de qualité parfaite, dispensant son savoir tout au long de l'année, à ces enfants dont il fait l'éducation" devait dire à cette occasion le Sénateur Maire, qui insista ensuite sur les initiatives prises par le corps enseignant dans notre ville - l'orientation vers l'informatique notamment, lancée par Monsieur MAGDO, Directeur de l'école des Coteaux ..

En matière d'urbanisme, nous poursuivons notre politique d'amélioration des groupes scolaires de la ville avec la vaste opération de restructuration du groupe scolaire de Montretout" ajouta-t-il avant de passer la parole à Joel LEFORT des YLOUSES, Maire-Adjoint chargé de l'Enseignement, pour la traditionnelle remise des médailles aux membres du personnel communal et enseignants ayant pris leur retraite cette année.

Quatre médailles ont été décernées à :

- Madame CHAZÈLLES, Directrice de l'école maternelle de Montretout.
- Madame MULLER, institutrice à l'école élémentaire de Montretout.
- Madame BOUTTEVILLE, Chef du Service Enseignement de la Mairie.
- Mademoiselle NORMAND, Professeur d'éducation physique.



Réception des enseignants : Mademoiselle NORMAND et le Sénateur-Maire, Jean-Pierre FOURCADE

Jeux, buffets campagnards et animations diverses se déroulèrent dans toutes les écoles de la ville (ici : le groupe scolaire de la Fouilleuse)

25 AOUT : 40^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE SAINT-CLOUD



Le 25 Août, cette année 40^e anniversaire de la Libération de Saint-Cloud, a fait l'objet d'une cérémonie du Souvenir très émouvante. Des gerbes ont été déposées au monument de la 2^e DB puis au monument aux morts place Charles de Gaulle.

De nombreuses personnalités assistaient à cette cérémonie parmi lesquelles M. ANTONAT, citoyen d'honneur de la Ville, M. CATALANO, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants et plusieurs élus clodoaldiens, dont René BASSINET, Premier Maire-Adjoint, représentant Jean-Pierre FOURCADE (photo de droite).

LE QUATORZE JUILLET A SAINT-CLOUD ... ou dansons sous la pluie

Sans hésiter, sous les trombes d'eau, le Maire et son épouse ouvrirent le bal, ponctuellement à 21 h 30. L'excellent orchestre de Music Horizon devait toute la soirée entretenir l'ardeur des danseurs qui ne faillirent pas à la tradition populaire de notre Fête Nationale.



La Place Charles de Gaulle

L'entrain de Jo Dona et de son équipe Inter Danse de France-Inter — qui répondirent fidèlement cette année encore à l'invitation de Mireille WORBE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles — était à l'unisson de la gaieté des centaines de cloaldiens rassemblés Place de la Mairie.

Auparavant, la cérémonie du souvenir au Monument aux Morts s'était déroulée, en présence du Maire et des Conseillers Municipaux, du Président du Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants, Georges CATALANO, de Monsieur ANTONAT Citoyen d'Honneur, du Commissaire MOLIERE, qui assure l'intérim du Commissaire PERISSA. En ce quarantième anniversaire de la Libération, le rituel dépôt de gerbes était spécialement empreint d'émotion.



Odile et Jean-Pierre FOURCADE... singing in the rain ...

INAUGURATION DE L'ACCÈS AU PARC DE SAINT-CLOUD

Achévé à l'heure dite, malgré les difficultés rencontrées sur ce chantier compliqué, le nouvel accès au Parc de Saint-Cloud a été ouvert aux piétons, auquel il est destiné, le 14 juillet après-midi (photo ci-contre).

Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire, à la tête du Conseil Municipal a coupé le ruban traditionnel, entouré du Directeur de Cabinet, Monsieur DECOURTEIX, représentant le Préfet, Commissaire de la République des Hauts-de-Seine, M. le GARLANTEZEC, architecte, représentant M. BELMONT, Conservateur du Parc, de M. François BOUCHER, Maire de Marnes-La-Coquette, de Madame SIREYJOL, Maire de Ville d'Avray, et de Madame DAY, Maire-Adjoint, représentant Maître BODIN, Maire de Garches, de M. Armand MONNIER, Directeur de la Région Saint Lazare Ouest de la S.N.C.F., et de M. JANNIN de l'Entreprise COLAS, directeur de ce chantier.



"Ce projet", rappela le Maire, "a commencé de voir le jour il y a six ans. De multiples obstacles se sont accumulés sur son passage, qui n'étaient pas tous technique. Et il a fallu la détermination de tous pour mener à bien cet ouvrage qui répond au désir très vif des habitants du quartier Pasteur-Magenta, désir rapporté avec constance à chaque débat du Conseil Municipal par Edmond VOIZARD, Maire-Adjoint alors délégué de ce quartier. Il peut aujourd'hui le léguer à Jocelyne DESANGES, qui lui a succédé dans ces fonctions".

Ainsi se trouve rétabli l'accès direct des piétons à l'Ouest du Parc, dont ils avaient été privés depuis la construction du second tunnel de l'autoroute.

Ce nouvel accès était l'une de opérations pilotes du II^e Plan d'Equipement de la ville. C'est Nicole FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie, qui devait en prendre la responsabilité dans le nouveau Conseil.

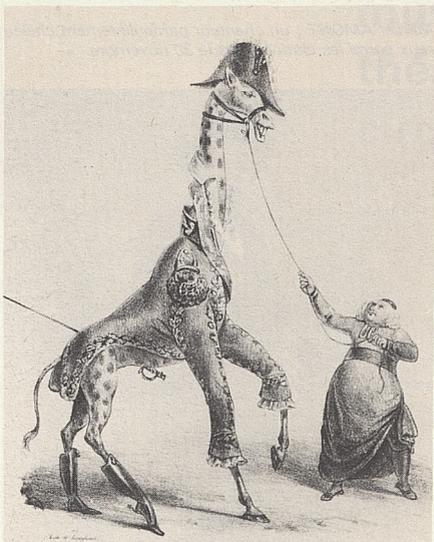
Le montant des travaux s'est élevé à cinq millions de francs. Ils ont été conduits sous la direction technique de la SNCF sans interrompre le trafic des lignes de Versailles et de St Nom-La-Bretèche, sous lesquelles sont aménagés les deux passages inférieurs. Dans le cadre du Plan de l'aménagement des espaces verts, le Conseil Régional a accordé une subvention de 50 %.

"Cet ouvrage élégant, conçu par l'Architecte Philippe FRALEU, s'intègre parfaitement dans ce parc splendide, réserve d'oxygène et de verdure pour notre population. Il est réservé aux piétons et j'espère, conclut le Maire, que nos jeunes amis des deux roues ne viendront pas trouver cette vocation première".

théâtre
conférences
variétés
concerts



La jeune fille qui devient "KUMARI" est choisie parmi la caste des SAKHYA, anciens moines bouddhistes. Elle sera la réincarnation de la Déesse TALEJU et commencera alors sa triste vie de déesse.



De CHARLES X à Louis PHILIPPE à Saint-Cloud : par Georges POISSON. Photo ci-dessus : l'arrivée de la girafe à PARIS.

Conservateur au Musée de l'Île de France (Château de Sceaux) depuis trente ans, Georges POISSON a donné à ce musée qu'il n'a jamais voulu quitter, une importance et un renom sans aucune mesure avec ce qu'il était à l'origine.

AU MOIS DE SEPTEMBRE

CONFÉRENCE :

- ARTS ET LOISIRS - le mardi à 14 h 30 :
- 25 : «QUFU, LE PAYS DE CONFUCIUS, HAUT-LIEU, ENCORE MÉCONNU DES SPLENDEURS DE CHINE» par M. PERCHERON, ancien chargé de mission des Musées de France.

AU MOIS D'OCTOBRE

CONFÉRENCES :

- ARTS ET LOISIRS - le mardi à 14 h 30 :
- 2 : «LE DOUANIER ROUSSEAU», par M. HOOG, Conservateur du Musée de l'Orangerie, chargé du Palais de Tokyo (exposition au Grand Palais du 15 septembre au 7 janvier).
- 9 : «SAN FRANCISCO, ARCHITECTURE ET TRÉSORS D'UNE VILLE DE RÊVE», par M. VERHOEVEN, Professeur à l'École d'Architecture de Paris-Conflans.
- 16 : «LES HITTITES, UNE CIVILISATION RIVALE DE CELLE DES EGYPTIENS», par Mme BOUCHER, conférencière à l'Alliance Française.

— CONNAISSANCE DU MONDE :

- jeudi 4 à 16 h et à 21 h : «UN ROYAUME POUR L'HIMALAYA : LE NEPAL», par Emmanuel BRAQUET.
- mercredi 17 à 21 h : Conférence historique présentée par cinq associations de Saint-Cloud sur le thème : «DE CHARLES X A LOUIS-PHILIPPE, A SAINT-CLOUD : LA FIN DES FLEURS DE LYS», par Georges POISSON, Conservateur des Musées d'Île-de-France.

EXPOSITION :

Du dimanche 17 au dimanche 24 : «LES MODELES REDUITS».

VARIÉTÉS :

Vendredi 26 à 21 heures : POPECK.

RÉCITAL :

Samedi 27 à 21 heures : concert dans le cadre du jumelage avec la Ville de MAIDENHEAD.

AU MOIS DE NOVEMBRE

CONFÉRENCES :

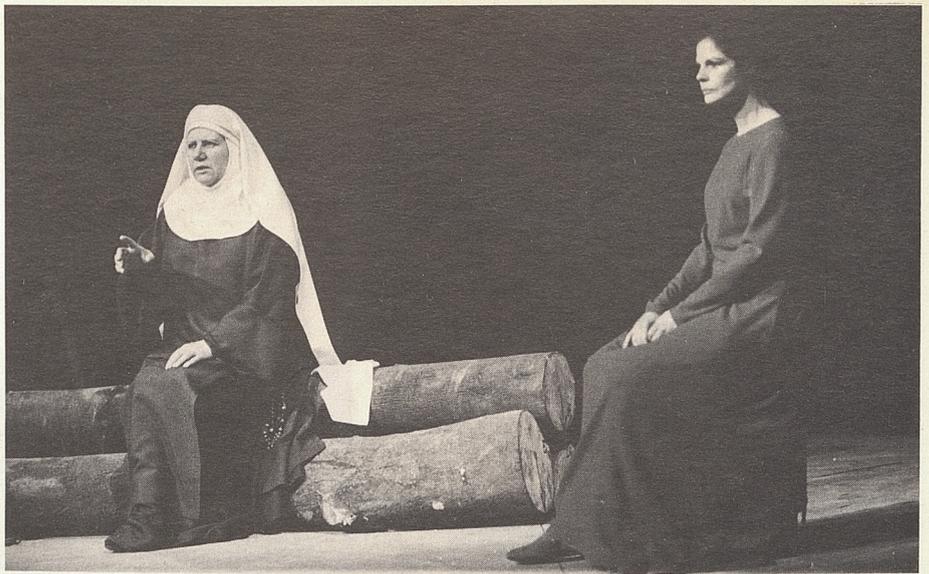
- ARTS ET LOISIRS - le mardi à 14 h 30 :
- 6 : «L'ÂME ALLEMANDE ET LA PEINTURE DU XIX^e SIÈCLE», par Mme DAUGE, Historien d'Art, à propos de l'exposition du Petit Palais (du 11 octobre au 13 janvier).
- 13 : «PEINTURE CONTEMPORAINE ET NOTORIÉTÉ, POURQUOI, COMMENT, PAR QUI ?» par M. MERCILLON, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Membre du Conseil Artistique des Musées Nationaux.
- 20 : «WATTEAU», par M. ROSENBERG, Conservateur en chef au département des Peintures du Musée du Louvre, commissaire de l'Exposition du Grand Palais (du 24 octobre au 28 janvier).
- 27 : «KANDINSKI», par M. BLISTENE, du Musée National d'Art Moderne, Centre Georges Pompidou, commissaire de l'exposition du Centre Pompidou (du 1^{er} novembre au 28 janvier).

— CONNAISSANCE DU MONDE - le jeudi à 16 h et à 21 h :

- 8 : «ANTILLES D'ÎLE EN ÎLE» par Jean RASPAIL.
- 29 : «ILES GRECQUES : LES CYCLADES A LA VOILE», par Y. A. GRIOSSEL.

— 15 à 21 h : CONFÉRENCE par Pierre PETIT.

CENTRE CULTUREL DES 3 PIERROTS



THÉÂTRE :

mercredi 7 à 21 h : la Comédie Française en tournée, présente : «LE MYSTÈRE DE LA CHARITÉ DE JEANNE D'ARC» de Charles PEGUY. «Le texte de PEGUY est si fort et d'une poésie si intense que cette soirée reste d'un intérêt hors du commun». Michel COURNOT - Le Monde.

CONCERT :

dimanche 18 à 17 h : DUO VUILLAUME - Violon ; Violoncelle - Josette ROUX-MANZONI - Michel MARCHESINI. Organisé par l'Association «LA WIZO».

EXPOSITION :

du jeudi 15 au vendredi 30 novembre : «LES LIVRES D'ENFANTS : VISAGES D'ALICE».

VARIÉTÉS :

vendredi 30 à 21 h : Marcel AMONT.

Françoise SEIGNIER et Catherine SALVIAT dans le "Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc" : une pièce superbe

AU MOIS DE DÉCEMBRE

CONFÉRENCE :

— ARTS ET LOISIRS - le mardi à 14 h 30 :
 • 11 : «LES FRÈRES FLANDRIN, ENTRE LYON ET PARIS, 3 PEINTRES DU XIX^e SIÈCLE» par M. FOUCART, Conservateur du Département des Peintures du Musée du Louvre.

SEMAINE DU JEUNE SPECTACLE :

Du dimanche 2 au dimanche 9.

CONCERT

mercredi 12 à 21 h : Le Trio Fontanarosa

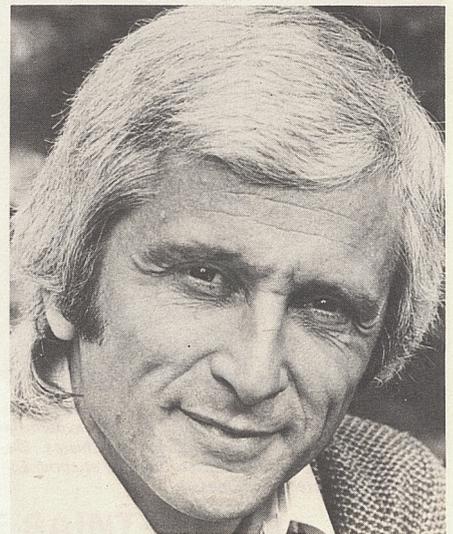
THÉÂTRE :

Vendredi 14 à 21 heures : HORACE, tragédie de CORNEILLE. A l'occasion de la commémoration du tricentenaire de la mort de CORNEILLE avec Michaël DENARD, Jean-Paul ZEHNACKER - Perrette SOUPLEX - Danièle EVENOU - Philippe ETESSE - Véronique JEANNOT.

CINÉMA : VOUS POURREZ VOIR PENDANT CE TRIMESTRE

- LES 10 COMMANDEMENTS, de CECIL B. de MILLE
- TARTUFFE, d'après Molière - mise en scène de Jacques LASSALLE, la pièce filmée portée à l'écran par Gérard DEPARDIEU. avec François PERRIER et Elisabeth DEPARDIEU.
- DON GIOVANNI, l'opéra de MOZART - mise en scène de Joseph LOSEY.
- AU DESSOUS DU VOLCAN, de John HUSTON, avec Albert FINNEY-Jacqueline BISSET.
- PARIS TEXAS, de WIM WENDERS, avec Nastassia KINSKI, Palme d'Or CANNES 84 - prix du Jury œcuménique.
- LES NUITS DE LA PLEINE LUNE - le nouveau ROHMER.
- L'AMOUR A MORT, d'Alain RESNAIS, avec André DUSSOLLIER - Fanny ARDANT - Sabine AZEMA.
- INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT - une nouvelle aventure signée SPIELBERG ; encore plus extraordinaire que «les aventurier de l'Arche Perdue».

Pendant le festival d'Automne : de très beaux films anciens sur le thème de pays étrangers.



Marcel AMONT : un chanteur particulièrement chaleureux parmi les clodoaldiens le 30 novembre.



POPECK le 26 octobre à Saint-Cloud : "je deviens méchant, donc drôle" : un vrai spectacle de fête ...

CENTRE CULTUREL DES 3 PIERROTS



9^e Festival d'Automne de Saint-Cloud



music-hall

ballets

théâtre

concert

cirque-poésie

exposition

DU 21 AU 30 SEPTEMBRE 1984

Sous le chapiteau
des Tréteaux de France-Jean Danet
Parc de Saint-Cloud Rond-Point de la Lanterne

LES SPECTACLES DU 21 AU 30 SEPTEMBRE

• Vendredi 21 à 20 h 45

Roméo et Juliette : d'après William Shakespeare
Adapté et mis en scène par Denis Llorca
Denis Llorca (Roméo), Catherine Retoré (Juliette)
Décors : Jean-Paul Moye
Costumes : Mine Barral-Vergez

• Samedi 22 à 20 h 45

Roméo et Juliette

• Dimanche 23 à 17 h

L'École Nationale du Cirque, sous le chapiteau d'Annie Fratellini : acrobaties au tapis, voltiges, équilibres, dressage ...

• Lundi 24 à 20 h 45

Soirée poésie, réalisée par Jean Chouquet et André Blanc "Boris Vian et ses amis" avec Geneviève Page, Roland Dubillard, François Perier, Claude Luter.

• Mardi 25 à 20 h 45

Récital Serge Reggiani

• Mercredi 26 à 20 h 45

Choeur de l'Armée Française : soirée organisée par les Concerts de Saint-Cloud
Airs d'opéra, variétés et musique militaire

• Jeudi 27 à 20 h 45

Les Compagnons de la Chanson : Gala organisé par le Comité Perce-Neige, au profit de l'enfance handicapée (Président : Lino Ventura)

• Vendredi 28 à 20 h 45

Récital Georges Cziffra : Schubert - Chopin - Schumann - Mendelssohn - Liszt

• Samedi 29 à 17 h

Ecole Nationale du Cirque Annie Fratellini

• Samedi 29 à 20 h 45

Peter Goss Dance Company
Chorégraphie : Peter Goss
Musique : Armand Amar

• Dimanche 30 à 11 h

Messe des Artistes sous le chapiteau
Aux grandes orgues, Philippe Lefebvre, organiste titulaire de la Cathédrale de Chartres

Sous le patronnage de Jacques LANG, Ministre délégué à la Culture et la présidence effective de Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire

Vendredi 21 et Samedi 22 à 20 h 45



Denis LLORCA

• ROMEO ET JULIETTE

D'après William SHAKESPEARE
Adapté et mis en scène par Denis LLORCA
Roméo : Denis LLORCA
Juliette : Catherine RETORE
Décors : Jean-Paul MOYE
Costumes : Mine BARRAL-VERGEZ
Combats réglés par Daniel MARCIANO
Avec :
• Nadine ALARI,
• Alain DORVAL,
• Gérard ORTEGA et Pierre SIMON

A PROPOS DE LA PIECE ...

Qui de nous n'a pas rêvé un jour de "Roméo et Juliette" ?

L'amour interdit par la naissance, par la fortune, par la famille.

C'est une histoire pleine de bruit, de fureur et d'amour que nous voulons vous raconter sous notre chapiteau en cette fin d'été 1984.

Jean DANET

Dimanche 23 à 17 h



Annie FRATELLINI

• L'École Nationale du Cirque, Annie FRATELLINI

Une école, une piste, un spectacle pour les adultes et les enfants sous le chapiteau d'Annie FRATELLINI'.

• Les séances "Connaissance du cirque"

Annie FRATELLINI explique : "Nous accueillons sous le chapiteau, les scolaires. Nous leur expliquons que le cirque est un Art, mais surtout un métier, une vocation".

A cette occasion, la Caisse des Ecoles invite sous le chapiteau, les enfants des écoles primaires de Saint-Cloud, le mardi 25 et le jeudi 27 septembre.

Lundi 24 à 20 h 45



François PERIER



Geneviève PAGE

• Boris Vian et ses amis

Soirée composée et réalisée par Jean CHOUQUET avec le concours d'André BLANC

Chansons, poèmes et prose de Roland DUBILLARD, André FREDERIQUE, Jacques PREVERT, Raymond QUENEAU, Jean TARDIEU, présentés par Jean DANET

Avec Geneviève PAGE, Martine SARCEY, Roland DUBILLARD, François PERIER, Jean TOPART Yvan DAUTUN, Claude LUTER et son orchestre

Jacques HIGELIN (*)
Invité d'honneur : Jean-Christophe AVERTY (soirée FRANCE INTER)

(*) sous réserve



Roland DUBILLARD



Serge REGGIANI

Mardi 25 à 20 h 45

- **Serge REGGIANI**

L'interprète de "Sarah"
et des "Loups"
pour un soir à Saint-Cloud

Mercredi 26 à 20 h 45

- **Choeur de l'Armée Française**

Soirée organisée par l'Association des Concerts de Saint-Cloud
60 choristes : airs d'opéra, variétés et musique militaire.

Jeudi 27 à 20 h 45

- **Les Compagnons de la Chanson**

Gala présidé par Lino Ventura, organisé par le Comité Perce-Neige, au profit de l'Enfance Handicapée.



Les Compagnons de la Chanson

Vendredi 28 à 20 h 45



Georges CZIFFRA

- **Georges CZIFFRA**

Schubert, Chopin, Schumann, Mendelssohn et Liszt.

Samedi 29 à 20 h 45

- **PETER GOSS DANCE COMPANY**

Soirée chorégraphique
Musique : Armand AMAR
Costumes : John ASHPOOL

Après avoir travaillé aux USA et en Angleterre, PETER GOSS a choisi la France pour ouvrir son Ecole de Danse et enseigner sa technique. Parallèlement, il crée sa compagnie ; dans une atmosphère envoûtante, il invente des lignes avec le corps de ses danseurs.



Dimanche 30 à 11 h

- **Messe sous le chapiteau**

Messe des artistes concélébrée par le Père LETTERON, Aumônier des artistes et le Père BONNEFOND, Curé de Saint-Cloud.
Aux grandes orgues : Philippe LEFEBVRE, organiste titulaire de la cathédrale de Chartres. Les lectures sont faites par les comédiens.
François POLGAR, dirigera les chants.
Participation du Mouvement Scout Unitaire à l'accueil et à l'organisation.

LE FESTIVAL D'AUTOMNE C'EST AUSSI ...

• Dans le Parc de Saint-Cloud

Rond Point de la Lanterne

Exposition permanente du 21 au 30 septembre

Le Château de Saint-Cloud et son Parc : son décor, son histoire, ses hôtes et les événements qui s'y déroulent.

Organisée par Madame André SCHMITZ, Secrétaire Général des Amis du Parc de Saint-Cloud.

Cette exposition fera l'objet de deux visites commentées les samedis 22 et 29 septembre à 15 h. La décoration florale est assurée par l'association des Amis des Fleurs de Saint-Cloud.

• Dans la ville

La ville organise un concours de vitrines entre tous les commerçants et artisans de Saint-Cloud, pendant la durée du Festival.
Thème : les manifestations du Festival d'Automne.

POUR ASSISTER AUX SPECTACLES DU 9^e FESTIVAL D'AUTOMNE 1984 DU 21 AU 30 SEPTEMBRE

Où et quand réserver ses places ?

à partir du lundi 10 septembre.

• A la Mairie

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
(renseignements : 602.70.40).

• Par correspondance

En adressant à la Mairie au moins quatre jours avant la représentation, le bulletin de location avec un règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public et une enveloppe timbrée avec adresse pour l'envoi des billets.

• Au chapiteau des Tréteaux de France

Le soir de chaque représentation, à partir de 20 h (mais il est prudent de louer).

• Gala Perce Neige : en Mairie ou au siège du Comité 38, Boulevard de la République.

LES PRIX DES PLACES

Pour :

- Roméo et Juliette
(gradins uniquement)
- Boris Vian et ses amis
- Serge Reggiani
- Le Choeur de l'Armée Française
- Georges Cziffra
- Peter Gross Dance Company

Orchestre : 60 F

Gradins : 40 F

Tarifs réduits : 50 et 30 F

- Annie Fratellini :
(gradins uniquement)

Plein tarif : 40 F

Tarif réduit : 20 F

- Gala du Comité Perce Neige
- Les Compagnons de la chanson
(de 50 à 200 F)

Tarifs réduits :

étudiants, cartes améthyste, cartes familles nombreuses, groupes à partir 10 personnes.

TRANSPORTS PREVUS ITINERAIRES ET HORAIRES DES CARS DE LA VILLE

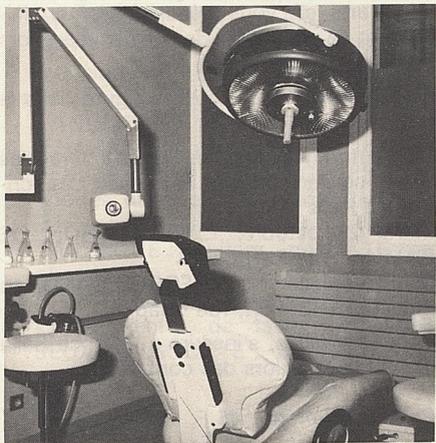
Départs à partir des terminus Ensemble Sportif des Tourneroches et Place Santos Dumont, une heure avant le début du spectacle - compter 10 minutes, entre chaque arrêt.
Retour assuré : départ 10 minutes après la fin du spectacle par itinéraires identiques.

Parcours fléchés pour trouver votre chemin dans le parc

HÔPITAL DE SAINT-CLOUD : Nouveaux locaux pour les Consultations de Spécialités.

COUP D'OEIL SUR LE SERVICE DE CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET DE STOMATOLOGIE

Cette troisième visite sous la conduite du Dr. P. CHICKANI vous fera découvrir les tout nouveaux locaux du service de Stomatologie et de Chirurgie Maxillo-Faciale. Inaugurée par Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOURCADE, le 23 mai 1984, cette réalisation témoigne de la poursuite des efforts entrepris par l'Administration de l'Hôpital de Saint-Cloud dans l'humanisation de son département de consultations externes.



Le service de stomatologie et de chirurgie maxillo-faciale

Les consultants apprécieront certainement le confort et l'équipement de ce service consacré au traitement médical et chirurgical des affections de la bouche et de la face.

Les médecins et les chirurgiens-dentistes de Saint-Cloud et des communes avoisinantes trouveront dans cette structure hospitalière maxillo-faciale, le correspondant local qui permettra un suivi plus aisé de leurs patients et garantira la poursuite de leur action qui, surtout en matière de soins dentaires, demeure primordiale.

Docteur Pierre THILAUD
Conseiller Municipal

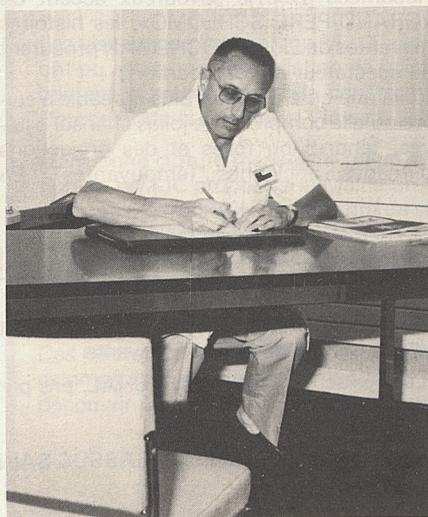


La salle de repos équipée du matériel technique permettant d'assumer les suites immédiates des interventions.

C'est en 1971 qu'a été créé dans notre Hôpital un service de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-Faciale.

En dépit de locaux initialement exigus, ce service a connu un développement rapide de son activité. Dès sa création ont été assurées des consultations tous les matins, samedi compris, et durant toute l'année.

Dès 1973 a été organisé un service de garde fonctionnant 24 h sur 24.



Le Docteur CHICKANI

Entouré de collaborateurs dévoués et compétents, j'ai organisé une unité de chirurgie maxillo-faciale et de stomatologie faisant face aux différents aspects de cette spécialité : traumatologie faciale, chirurgie des tumeurs de la face et du cou, des glandes salivaires, chirurgie reconstructrice et réparatrice de la face, mais aussi chirurgie buccale (dents incluses, kyste, etc...).

Bien vite, les locaux initiaux se sont révélés insuffisants.

L'Administration, consciente de la nécessité d'adapter les locaux à la réelle activité d'une telle unité, m'a donné la possibilité d'organiser dans de nouveaux locaux, beaucoup plus vastes, clairs, élégants et bien décorés, un ensemble cohérent et accueillant : salle d'attente indépendante, salle de consultation, salle d'intervention, lits de repos équipés du matériel technique permettant, dans des conditions optimales, d'assurer la prémédication et les suites immédiates des interventions se pratiquant sous anesthésie locale ou sous prémédication.

Les interventions nécessitant une anesthésie générale continuent à être pratiquées au bloc opératoire commun bénéficiant d'un plateau technique de haut niveau.

Les hospitalisations se font dans les lits du département de chirurgie ou dans ceux des soins intensifs.

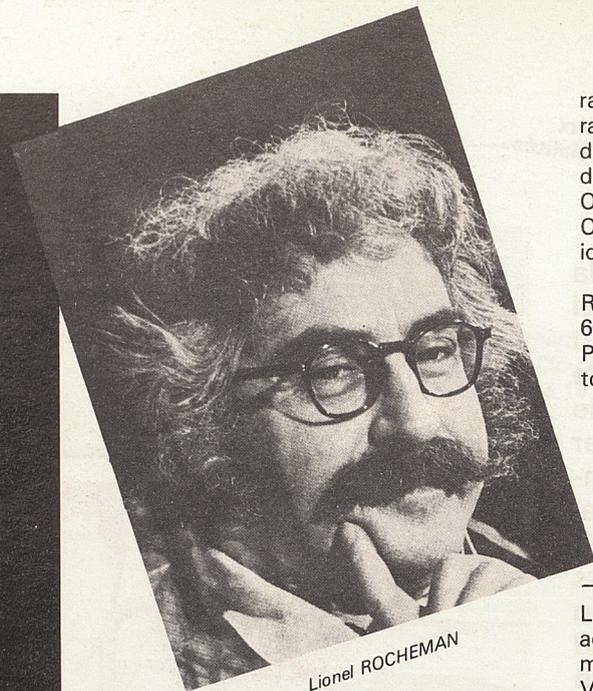
L'aménagement des nouveaux locaux de consultations du service de chirurgie maxillo-faciale et de stomatologie s'est intégré dans le cadre du réaménagement de l'étage des consultations : agrandissement des locaux de consultation d'ophtalmologie, agrandissement des locaux de radiologie où a été installée une unité d'échographie générale. Enfin, de nouveaux locaux ont permis également d'agrandir la consultation d'O.R.L. avec implantation d'une cabine d'audiométrie de grande qualité.

Cet ensemble de transformations à l'étage des consultations a été rendu possible par le déplacement des locaux administratifs à un étage plus élevé.

Cet ensemble augmente la qualité de l'accueil, le confort offert aux consultants dans notre hôpital dont la vocation est d'associer le haut niveau technique d'un hôpital public à l'agrément et à l'élégance d'une clinique.

Dr. P. CHICKANI

la vie des associations



Lionel ROCHEMAN

ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

L'Association Culturelle de l'École Normale Supérieure - Saint-Cloud présente :
«GRAND-PÈRE SCHLOMO»
de et par Lionel ROCHEMAN

Une représentation unique le mardi 16 octobre 1984 à 21 heures, à l'École Normale Supérieure - 2, avenue Pozzo di Borgo à Saint-Cloud (à 20 mètres au-dessus de la gare).

Racontées avec le savoureux accent du «GRAND-PÈRE SCHLOMO», les histoires hilarantes de Lionel ROCHEMAN procurent au spectateur rire et réconfort.

Voilà une cure d'autant plus agréable à suivre qu'elle comprend de jolies chansons juives, tendres ou folles et des projections d'images anciennes (émouvantes). En

racontant son peuple, Lionel ROCHEMAN raconte tous les peuples. Le divertissement devient plaisir et le comique laisse un goût de découverte.

On rit ! Voilà une thérapeutique conseillée. On rit ! Voilà un style de rire qui change les idées, surtout les idées reçues.

Renseignements, locations : sur place et au 602.41.03.

Participation aux frais : étudiants 30 F - toutes places 50 F.

ARTS ET LOISIRS

L'Association Arts et Loisirs reprend ses activités à partir du 25 septembre, tous les mardis, Salle des 3 Pierrots, 6, rue du Mont Valérien.

Soucieuse de vous faire suivre par ses conférences toutes les grandes manifestations parisiennes dans le domaine de la peinture et des arts, elle vous prépare à profiter pleinement de vos visites dans les musées lors des expositions.

Le programme du trimestre figure dans la rubrique de la salle des 3 Pierrots.

Cet automne, Arts et Loisirs fera ses visites-conférences sur le thème "Les écrivains à Paris" :

Mardi 23 octobre : LA MAISON DE BALZAC, rue Raynouard

Mardi 4 décembre : GEORGE SAND, au Musée SCHEFFER, rue Chaptal

Pour ces visites, s'inscrire à l'avance Salle des 3 Pierrots, lors des conférences.

Carte d'adhérent : 45 F.

entrée adhérent : 11 F.

non-adhérent : 19 F.

Renseignements : Arts et Loisirs de Saint-Cloud, 15 bis, avenue de la Pommeraie.

ASSOCIATION DES ARTISTES CLODOALDIENS

A l'issue de l'Assemblée générale qui s'est tenue au début du mois de mai 1984, le bureau a été renouvelé de la façon suivante :

Le Président, Claude MARECHAL, pris par ses activités en France et à l'étranger, a décidé de se retirer.

En conséquence, Francis de LASSUS SAINT GÉNIES, 70, Bld de la République, est élu Président.

Vice-Présidents : Christiane ROSSET, Jean-Marcel CHAUVIN.

Trésorier : Serge RICQUIER.

Secrétaire général : Anne-Marie HAAS.

Les suggestions :

Christiane ROSSET propose comme thème - non obligatoire - pour la prochaine exposition : «Les quatre éléments». Cette proposition est adoptée.

Jean-François THERY propose d'ajouter à notre Salon une section de photographie. Il est décidé d'attendre que nous disposions d'un local plus vaste pour donner suite à cette proposition, qui présente un grand intérêt.

Renseignements : Anne-Marie HAAS (602.51.53).

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Pour vos loisirs de 6 à 80 ans

La Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Cloud s'adresse à tous :

enfants, adolescents et adultes.

Une équipe d'animateurs permanents encadre une grande variété d'activités de loisirs, de détente, de créativité, dans plusieurs lieux de la ville.

- ARTISANAT : encadrement, reliure.
- ARTS PLASTIQUES : dessin, peinture modèle-vivant, modelage, poterie céramique, photo-club.
- LANGUES : espagnol (pour les migrants), anglais (par le théâtre).
- EXPRESSION PAR LE CORPS : claquettes, danse enfants, danse moderne-jazz, gymnastique, yoga, théâtre.
- MUSIQUE : guitare, guitare basse, chorale.
- SPORTS en SALLE : boxe thaïlandaise, karaté, tennis de table, volley-ball.
- JEUX de SOCIÉTÉ : bridge, échecs.

Date de reprise des activités : LUNDI 1^{er} OCTOBRE à 8 h 45.

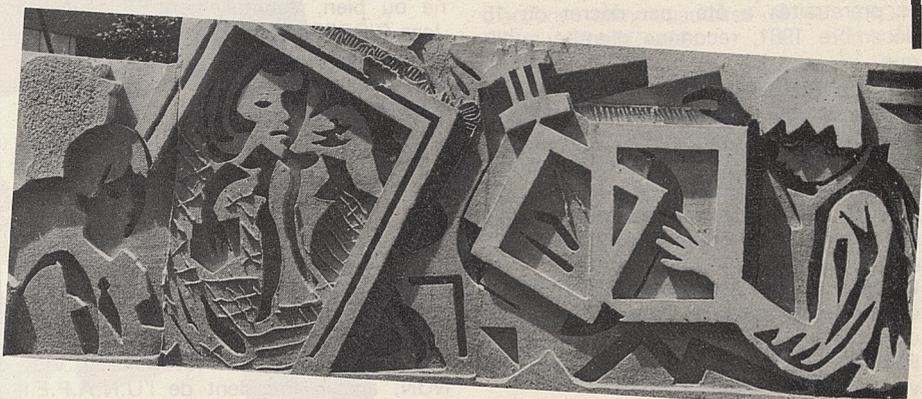
Si vous souhaitez promouvoir le cinéma, la musique, les spectacles pour enfants, le théâtre ... rejoignez les groupes organisateurs au sein de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE qui, avec l'aide d'un animateur, préparent des spectacles et manifestations ouvertes à l'ensemble de la population de Saint-Cloud.

La MAISON des JEUNES et de la CULTURE c'est aussi une action SOCIO-EDUCATIVE menée avec les ENFANTS et ADOLESCENTS du quartier 18 JUIN-PASSERELLE. Des animateurs professionnels les accueillent à "l'appartement", 11, rue Albert 1^{er}, et au "foyer", 2, rue de l'Yser pour des activités correspondant aux demandes des jeunes. Ils organisent ensemble des sorties sportives et de plein air.

COMMENT S'INSCRIRE :

- Par correspondance pour les ANCIENS ADHERENTS avant le 20 septembre 1984.
- sur place :

AVEZ-VOUS VU LE MUR DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONTRETOUT ?



Les visiteurs de l'exposition M.J.C. au Centre Culturel des 3 Pierrots en mai dernier ont pu remarquer l'installation de reliefs noirs et blancs ainsi que les photographies relatant la préparation et la construction du mur sculpté à l'angle de la rue de la Source et de la rue Sevin-Vincent.

L'ancienne clôture menaçant ruine, il fallait la remplacer. Le Conseil d'Administration de la MJC proposa à la Mairie un projet de mur collectif, élaboré par un de ses membres, Odile Pélier, dans le but de signaler la MJC et ses différentes activités aux passants. C'est ainsi qu'une équipe d'une quinzaine de personnes de tous âges, membres de la MJC mais aussi de clodoaldiens intéressés par ce projet, a fabriqué durant l'année scolaire 1982/83 des reliefs évoquant les différents ateliers de la MJC : peinture, reliure, encadrement, musique, etc.

Ces reliefs déposés dans des banches de coffrage suivant la technique du coffrage estampé ont donné au démontage, le mur en "haut relief" que nous pouvons découvrir derrière le bureau de poste, rue de la Source.

M.J.C. MONTRETOUT : 7, rue Sevin-Vincent - (602.45.26)

	MJC MONTRETOUT 7, rue Sévin-Vincent (602.45.26)	MJC CENTRE 14, rue des Écoles (602.34.12)
Inscriptions nouveaux adhérents 10 h à 19 h sans interruption	27 et 28 septembre	25 et 26 septembre
A partir du 1 ^{er} octobre pour vous renseigner, vous inscrire	du lundi au vendredi de 14 h à 18 h 45 + mercredi de 9 h à 12 h 30	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h à 18 h

ASSOCIATION POUR LE MIEUX ETRE DES RETRAITES DE SAINT-CLOUD

Cette association qui rassemble les retraités et préretraités a été, par décret du 15 décembre 1981, reconnue d'entité publique.

Elle a son siège à Paris, 10, rue de la Paix et son secrétariat 242, rue de Rivoli à Paris (75001) Tél. 260.38.51.

Grâce au concours bienveillant de la Municipalité de Saint-Cloud, elle y installe une antenne à la Mairie, dans les locaux mis à sa disposition les vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Créée en 1972, l'association a pour tâche d'aider les retraités et les préretraités qui cherchent à occuper leur temps devenu libre, dans le cadre d'un nouveau mode de vie.

L'occupation peut être épisodique, partielle ou complète, toujours bénévole et sans contrainte, ayant le même but : d'occuper agréablement et dans la limite de temps choisie, les heures disponibles en dehors des loisirs de retraite.

A côté de la satisfaction pour soi-même de s'occuper, s'ajoute celle de pouvoir rendre service à autrui en ayant conscience de fournir une aide efficiente.

Comment cela ?

— d'une part, la compétence et l'expérience acquise au service actif est utilisée pour en faire profiter, par des conseils, des informations etc., des personnes âgées ou non confrontées à des problèmes souvent complexes dans leur vie de tous les jours (logement, fiscalité, retraites, assurances, droits des personnes, des biens, successions, etc).

De très grands services peuvent aussi être rendus, simplement en apportant une aide, ne serait ce que par de menus travaux manuels, ou même, une simple présence, à ceux, nombreux, que l'âge, l'isolement, ou des difficultés inopinées, mettent dans le besoin d'être secourus ou réconfortés,

— d'autre part, l'activité de l'APMER ne se limite pas à ces consultations, à cette aide bénévole.

Elle s'emploie dans beaucoup d'autres secteurs d'activités.

Seule ou en collaboration avec d'autres associations, elle oeuvre dans bien des domaines QUI VONT DE :

— la consultation écrite ou orale donnée par juristes retraités (secteur juridique),

— la coordination d'actions sociales, dans le cadre d'une mission confiée par l'Administration sur un secteur géographique déterminé (secteur social),

— l'orientation de bénévoles vers des missions de tutelle ou de curatelle pour la gestion de revenus de personnes se trouvant dans un état d'incapacité par suite de vieillesse, infirmité, maladie ou accident,

— l'organisation de séminaires de préparation à la retraite au services d'entreprises ou administrations, en collaboration avec l'A.O.P.F. (association pour l'orientation, la promotion et la formation),

— la création d'un service original d'accueil, d'orientation et de liaisons des personnes se trouvant en état de cessation d'activité, au moyen de réunions, collo-

ques, clubs, et de formation "d'ateliers" suivant les affinités (secteur d'accueil et d'orientation).

Tous ceux qui seraient intéressés par ces perspectives d'actions pourront se faire connaître au bureau de l'APMER, à la Mairie ou bien, éventuellement, à Monsieur Jean GISBERT 17, rue Armengaud à Saint-Cloud chargé par l'Association de l'installation et de la mise en route de cette antenne à Saint-Cloud.

LES PAPILLONS BLANCS DE SAINT-CLOUD ET SA RÉGION

Il y a 23 ans bientôt, 25 parents d'enfants inadaptés créaient une Association pour la défense des droits de leurs enfants et la reconnaissance de leurs besoins spécifiques. Le premier Président en fut Monsieur VERNON, ancien Président de l'U.N.A.P.E.I. Grâce à Francis CHAVETON, alors Maire de Saint-Cloud, un premier établissement put accueillir 26 enfants dans des locaux prêtés par la Mairie.

L'action principale de l'Association est de venir en aide aux familles concernées en leur apportant un soutien moral et des structures d'accueil pour leurs enfants, adolescents ou adultes handicapés.

Elle regroupe actuellement 145 associés et gère trois établissements :

L'I.M.P. - I.M. Pro ; de construction moderne (32, avenue Duval Le Camus) est agréé et conventionné par la Sécurité Sociale et l'Aide Sociale. Il accueille des enfants et adolescents débiles profonds et moyens des deux sexes présentant des troubles plus ou moins graves de la conduite et du comportement, de 2 à 20 ans.

L'INTERNAT : il fonctionne en internat de semaine du lundi au samedi midi et accueille 30 jeunes garçons de 6 à 20 ans fréquentant l'externat. Il vise une prise en charge de la vie pratique et intime des jeunes ainsi qu'une recherche au niveau des activités de loisirs. Le retour du jeune au foyer durant le week-end est voulu pour que soit maintenu le lien familial.

LE C.A.T. (CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL) reçoit 50 adultes répartis en 5 ateliers (menuiserie, couture, tissage, macramé, conditionnement). Il fournit des travaux à la demande (534.87.41). Les travailleurs sont encadrés par des éducateurs et moniteurs d'atelier. Ils sont présents de 9 heures à 16 h 45 et prennent leur repas sur place. Ensuite ils retournent dans leur famille ou dans un foyer de vie (Boulogne, Sèvres, etc...).

Les trois établissements fonctionnent à la satisfaction des parents concernés, mais un grave problème se pose, celui de l'accueil des jeunes atteignant leur majorité.

Il faut des structures nouvelles :

— nouveau Centre d'Aide par le Travail (celui de MEUDON est saturé),

— foyer de vie et foyer de type traditionnel, et malgré les difficultés actuelles tous les efforts de l'Association tendent vers ce but.

Les personnes désireuses de soutenir notre Association peuvent entrer en rapport avec le Directeur de l'Association (602.51.98).

Siège social : 4, rue du Docteur Desfossez - Saint-Cloud. Président : Camille THERY

Directeur : Jacques GIORGI.

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Comité de St-Cloud
16, rue de Garches
Secrétariat : 602.42.53
Entraide : 771.37.68

MISE EN GARDE : un responsable de l'Association «Air Secours International» organise des collectes de fonds auprès du public pour le compte de son Association qu'il présente comme étant au service du Comité International de la C.R. et de la Croix-Rouge Française, conforme aux Conventions de Genève, ce qui n'est pas le cas. L'emblème de son Association -deux mains jointes fondues dans une Croix Rouge - est par ailleurs de nature à induire en erreur un public non averti. Pour ces raisons, il est demandé aux personnes qui auraient connaissance de cette action de la signaler aux services centraux de la Croix Rouge 261.51.05.

INFORMATIONS :

Le Comité de St-Cloud collecte les vieux médicaments tous les derniers samedis des mois impairs sur le Marché de Montretout. Prochain ramassage **samedi 29 septembre**.

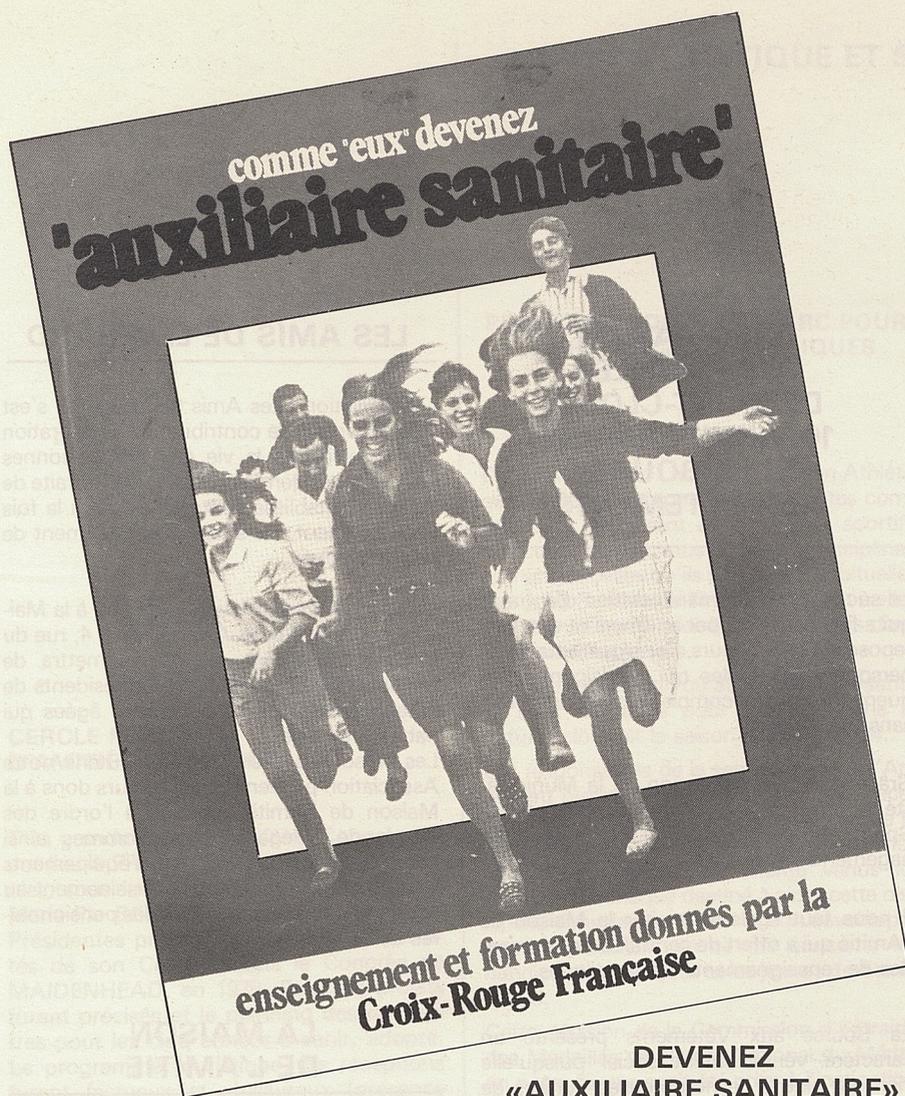
D'autre part nous collectons également les vieux clichés radiographiques, toute l'année, au siège du comité. Avant de donner ces radios, prenez avis de votre médecin traitant.

LES COURS GRATUITS DE LA CROIX ROUGE :

SECOURISME Centre Social, rue de l'Yser. 14 séances de deux heures deux fois par semaine de 20 h 30 à 22 h 30, à partir du lundi 1^{er} octobre.

AUXILIAIRES SANITAIRES

au centre chirurgical du Val d'Or, rue Pasteur. 18 cours de deux heures deux fois par semaine de 14 h à 16 h, plus stage hospitalier, à partir du lundi 1^{er} octobre. Rendez-vous et inscriptions sur place.



DEVENEZ «AUXILIAIRE SANITAIRE»

Auxiliaire des Pouvoirs Publics, la CROIX ROUGE FRANÇAISE a été chargée par le Ministère de la Santé Publique, dès 1954, de diffuser un enseignement destiné à former des Auxiliaires Sanitaires.

Les OBJECTIFS de cet enseignement sont les suivants :

- former un personnel de réserve venant aider le personnel infirmier diplômé en cas de crise, de calamités ou de sinistres ;
- participer à une action d'éducation pour la santé dans les divers milieux de vie, où agit ce personnel en temps de paix.

FORMATION :

La FORMATION fait l'objet de textes officiels qui en définissent les programmes et les modalités. Elle se répartit de la façon suivante :

- 36 heures de cours théoriques,
 - 48 heures de stages d'observation en secteur hospitalier et extra-hospitalier, ou sous forme de visites organisées.
- Elle est assurée par un personnel paramédical préparé à la fonction pédagogique.

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne des deux sexes ayant 16 ans révolus. Cette formation entre dans l'Éducation Permanente, et à ce titre, peut concerner certains groupes de travailleurs.

Cet enseignement est sanctionné par un EXAMEN oral et pratique, sous la responsabilité d'un jury présidé par la D.D.A.S.S. CET EXAMEN NE CONFÈRE A L'AUXILIAIRE SANITAIRE AUCUN DROIT D'EXERCER UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE PAR LE CODE DE LA SANTÉ. CEPENDANT, CETTE QUALIFICATION PEUT ÊTRE UN ATOUT SUPPLÉMENTAIRE DANS UN CURRICULUM VITAE LORS DE LA RECHERCHE D'UN EMPLOI DANS CERTAINS SECTEURS PROFESSIONNELS (moniteurs de colonies de vacances, assistantes maternelles, aides ménagères, etc...).

ACTION DES AUXILIAIRES SANITAIRES :

En situation d'urgence :

- En équipe sanitaire mobile en cas de plan ORSEC, ou dans un service de santé en temps de guerre, sous la responsabilité de l'infirmière :
- elle accueille,
 - elle observe les besoins des personnes suivant la situation,
 - elle exécute les tâches qui lui sont confiées,
 - elle rend compte des observations recueillies et des gestes accomplis.

En milieu de vie :

Elle peut :

- identifier un besoin de santé ou d'hygiène au niveau de sa famille, son milieu de travail, son quartier, sa commune,
- participer aux actions de préventions,
- s'engager dans les équipes bénévoles d'actions communautaires à la CROIX ROUGE FRANÇAISE.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES écrire au Comité de St-Cloud de la C.R.F. 16, rue Charles 92210 St-Cloud ou téléphoner au 602.47.00 chez Madame CHAUVEAU, responsable locale de cet enseignement.

MERCI DE VOTRE INTÉRÊT.

OPÉRATION ASSISTANCE

Préoccupés par la gravité de la sécheresse qui affecte le Sahel, RTL et FR3 ont décidé d'organiser les 21, 22 et 23 septembre prochain une opération d'assistance en faveur du Sénégal, de la Mauritanie, du Mali et du Niger.

Opération à laquelle participeront plusieurs associations humanitaires dont la Croix Rouge Française.

Cette opération qui s'inspirera du «Paris-Dakar» vise, au moyen d'une épreuve sportive à apporter à ces pays deux catégories de produits : des tablettes protéinées et des médicaments d'urgence, ainsi que des outils agricoles et des pompes à eau.

A Saint-Cloud, l'ambulance des secouristes est prévue pour assurer les «points de collecte» :

Vendredi 21 septembre :
Place de la Mairie de 10 h à 18 h.

Samedi 22 septembre :
Sur le Marché de Montretout de 9 h à 13 h ;
A la sortie de l'Eglise Stella Matutina à 19 h 30.

Dimanche 23 septembre :
A la sortie de l'Eglise du Centre à 12 h.
A la sortie de l'Eglise Stella Matutina à 12 h 30 ; et en «maraude» toute la journée.

Le recueil des fonds sera axé autour de l'adresse suivante :
CCP SAHEL CROIX-ROUGE
75115 PARIS CEDEX 15.

ASSOCIATION DES MYOPATHES DE FRANCE

Dystrophies musculaires et maladies
neuro-musculaires

L'Association des myopathes de France regroupe des parents d'enfants myopathes, des adultes myopathes et des sympathisants dans un esprit de combat contre la maladie et leur propose de :

- les informer des derniers progrès de la recherche sur la myopathie ;
- les renseigner sur les avantages sociaux auxquels ils ont droit ;
- les aider à améliorer leur vie quotidienne par ses conseils sur les techniques adaptées aux myopathies.

La Myopathie, maladie évolutive, se manifeste par l'atrophie des muscles du squelette qui perdent leur force contractile. Le malade perd ainsi plus ou moins rapidement ses capacités à se mouvoir et à faire les gestes les plus élémentaires de la vie quotidienne. Des problèmes respiratoires et cardiaques graves s'ajoutent parfois à cet état.

Vous pouvez obtenir des renseignements :
4, rue François Coppée
75015 Paris (558.25.27).

Depuis le 1^{er} janvier 1984, une Délégation est à votre service pour les Hauts-de-Seine, à Saint-Cloud, dont la correspondante est Madame PICARD (602.40.18).

LIONS CLUB DE SAINT-CLOUD

La réunion de passation de pouvoirs du Lions Club de Saint-Cloud a eu lieu le mardi 12 juin 1984 au siège du Club, Villa Henri IV à Saint-Cloud.

Au cours de cette réunion le nouveau bureau pour l'année 84-85 a été présenté :

Président : Pierre CHADOUTAUD
Secrétaire : Christian CHAMPION
Trésorier : Georges THIEBLEMONT.

Le Lions Club est un club service. Il a pour vocation de participer de façon générale aux œuvres sociales de la ville et de façon plus ponctuelle de contribuer à régler les cas sociaux qui pourraient lui être signalés.

Chacun peut donc informer le Président au siège du Club Villa Henri IV, pour chaque action pouvant être retenue.

ASSOCIATION DES FAMILLES DE SAINT-CLOUD 10^e ANNIVERSAIRE DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS

Le succès de cette manifestation d'entraide qui a lieu deux fois par an (mars et octobre) repose sur le concours d'une quarantaine de personnes bénévoles qui participent pratiquement à temps complet à cette opération sans but lucratif.

Grâce à la compréhension de la Municipalité, nous disposons des locaux du Foyer des Sportifs où elle nous aide à réaliser les aménagements nécessaires.

Il nous faut également citer la Maison de l'Amitié qui a offert de centraliser les demandes de renseignements téléphoniques.

La Bourse aux Vêtements présente un caractère véritablement social puisqu'elle vient en aide à de nombreuses familles de diverses catégories.

Quelques chiffres méritent d'être cités :

— déposantes	: 7 377
— acheteuses	: 7 692
— vêtements déposés	: 62 929
— vêtements vendus	: 34 731

Il faut signaler, en outre, que plusieurs centaines de vêtements invendus et laissés en don par les déposantes, sont réparties parmi les différentes œuvres sociales, en fonction de leurs besoins du moment (Viet-Nam, Pologne, vestiaires municipaux etc...).

BOURSE AUX VÊTEMENTS 1984 :

- mardi 9 octobre de 8 h 30 à 20 heures : dépôt des vêtements.
- mercredi 10 octobre de 8 h 30 à 20 heures : achat.
- vendredi 12 octobre de 8 h 30 à 12 heures : retrait.

RENDEZ-VOUS DONC EN OCTOBRE
FOYER DES SPORTIFS
33, Quai Carnot
COMME TOUJOURS,
UN EXCELLENT ACCUEIL
VOUS SERA RÉSERVÉ

A BIENTÔT ! VENEZ NOMBREUX !

LES AMIS DE LELEGARD

L'Association «Les Amis de Lelégard» s'est fixée pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie des 248 personnes âgées qui résident à la Maison de Retraite de Lelégard, établissement qui assure à la fois l'hébergement, les soins et le traitement de ces personnes.

Le siège de l'Association a été fixé à la Maison de l'Amitié Inter-Associations, 4, rue du Docteur Desfossez, ce qui permettra de multiplier les contacts entre les résidents de l'Établissement et les personnes âgées qui habitent en ville.

Les personnes désireuses de soutenir notre Association peuvent adresser leurs dons à la Maison de l'Amitié (chèque à l'ordre des «Amis de Lelégard»). Les sommes ainsi recueillies serviront à l'achat d'équipements et de matériel qui aideront certainement au mieux-être et au mieux-vivre des pensionnaires de Lelégard.

LA MAISON DE L'AMITIE

La Maison de l'Amitié est en deuil. Madame VARENAS qui, depuis onze ans, a collaboré à toute l'activité de cette association est décédée le 29 juin, victime d'un accident de la route. Elle tenait parfaitement sa droite, quand une camionnette roulant en sens inverse heurte sa voiture, la collision frontale fut fatale.

Nous garderons tous le souvenir de son sourire accueillant, son amabilité sans défaut, son efficacité. Elle ne laissera à tous que des regrets.



A partir du lundi 3 septembre, la Maison de l'Amitié sera ouverte du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h, sauf le premier vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h.

UNION ATHLÉTIQUE ET SPORTIVE DE SAINT-CLOUD

PROMOTION DU TIR A L'ARC POUR LES HANDICAPÉS PHYSIQUES

Dimanche 24 juin : la fête de l'Union Athlétique et Sportive regroupait différentes compétitions, réunissant de nombreux sportifs qui concouraient tous dans des disciplines autres que celles qu'ils pratiquent habituellement. La Section de Tir à l'Arc, quant à elle, reçut dans l'après-midi 45 compétiteurs dont de nombreux jeunes.

Cette manifestation où athlètes et dirigeants se sont retrouvés pour déjeuner dans la nature, clôturait la saison sportive 83-84.

Les responsables de la section de Tir à l'Arc avaient profité de cette occasion pour recevoir en toute simplicité une délégation de la Section des Hauts-de-Seine des Médaillés de l'Ordre National du Mérite venus lui remettre un chèque destiné à aider cette discipline dans sa promotion et son développement notamment en ce qui concerne les handicapés physiques et les jeunes de Saint-Cloud.

Cette décision de la Commission d'Entraide des Médaillés de l'Ordre National du Mérite en notre faveur avait été prise à l'instigation de Serge RICQUIER responsable du Secteur de Saint-Cloud. Nous l'en remercions vivement et assurons la Section des Hauts-de-Seine de notre gratitude.

Bien qu'intime, cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités venues témoigner de l'intérêt qu'ils portent à notre discipline :



M. PESNEAUD, président de l'U.A.S. Tir à l'Arc (à gauche) et M. BALABAN, Trésorier de la Section.

- Monsieur Elie-Pierre ROCHICCIOLI, Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, représentait Monsieur FOURCADE, Sénateur-Maire, excusé ;
- Monsieur AMONIERE, Président de la Commission d'Entraide ;
- Monsieur BALABAN, Trésorier de la Section ;
- Monsieur le Docteur TARDIEU, Membre de la Commission d'Entraide, Monsieur RICQUIER, Madame COUTANT, responsables du Secteur Saint-Cloud ;
- Monsieur BECHU, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ;
- Monsieur GUILLAUME, Président de l'U.A.S. Saint-Cloud ;
- Monsieur PENON, Trésorier de l'U.A.S.
- Monsieur ROHOU, du Bureau des Sports de la mairie ;
- ainsi que de nombreux amis.

CERCLE FÉMININ D'AMITIÉ EUROPÉENNE

Très grande réussite du 4ème Congrès qui eut lieu à FRASCATI, du 7 au 11 mai dernier, sous la Présidence de Mademoiselle Maria-Pia BENEDETTI. Chacune des cinq Présidentes présenta le rapport des activités de son Cercle depuis le Congrès de MAIDENHEAD, en 1979. Puis des projets furent précisés et le planning des rencontres pour les cinq années à venir, adopté. Le programme touristique, les réceptions furent fastueux et chaleureux (présence des maris au dîner d'accueil, des Ambassadrices au dîner d'adieu). Un déjeuner, offert par l'épouse de l'Ambassadeur d'Allemagne à Rome, devait mettre fin à ce Congrès inoubliable.

La seconde partie du riche exposé sur le thème "l'Europe et la Mer", à savoir les ressources, la recherche, l'océanographie et l'océanologie, la défense de la mer et l'information... fut traitée par le Commandant GROSJEAN et accompagnée d'un film impressionnant "le champ de FRIGG".

C'est au Centre Culturel des 3 Pierrots, à la veille des Élections Européennes, qu'eut lieu la passionnante conférence du Général Guy MERY, ancien Chef d'État-Major des Armées : "Sécurité et Défense de l'Europe", sujet des plus préoccupants. Outre une assistance importante, étaient présents le Sénateur-Maire et Madame Jean-Pierre FOURCADE, entourés de nombreux Membres du Conseil Municipal.

La sortie annuelle, avant la séparation des vacances, eut pour objectifs le château de VAUX-LE-VICOMTE et, après un sympathique déjeuner, la forteresse de BLANDY-LES-TOURS.

Rendez-vous est donné pour la quasi traditionnelle rencontre automnale franco-belge, fort appréciée de toutes et tous, le samedi 6 octobre prochain, à Chantilly.

Mme CHADEYRON

SECTION BASKET

Notre section vient de fêter son 1^{er} anniversaire.

Près de 50 adhérents ont pu, grâce au dévouement d'une poignée de bénévoles, participer aux entraînements et aux compétitions officielles.

Les résultats ont été plus que satisfaisants : les équipes Séniors, garçons et filles ont terminé 8ème de leur poule dans le cadre du Championnat inter-départemental et l'équipe benjamine a également terminé 8ème de sa poule dans le cadre du Championnat départemental.

Nos équipes ont également participé au Challenge des Hauts de Seine et à diverses rencontres amicales en fin de saison.

Nos dirigeants, soucieux de se perfectionner ont suivi des cours de formation d'arbitre et d'entraîneur.

Un bilan plus que positif qui nous permet d'envisager une augmentation d'effectif, l'engagement de 7 équipes Séniors et Juniors, garçons et filles, d'une équipe benjamin et surtout la création prochaine d'une école de Basket le mercredi après-midi.

Si vous désirez rejoindre notre section comme joueur, comme dirigeant, si vous désirez venir nous encourager lors des compétitions, n'hésitez pas à composer le 602.70.40 (bureau des Sports de la Mairie) où tous les horaires, toutes les modalités d'inscription vous seront donnés.

La Présidente
Michèle Bertrand

CLUB MICROTEL

Créé il y a un an, le Club MICROTEL de SAINT-CLOUD compte déjà plus de 250 adhérents. Son objectif est de permettre à tous les Clodoaldiens de s'initier et de se perfectionner à la micro-informatique et à la télématique.

Les adhérents peuvent :

- utiliser librement les micro-ordinateurs du Club (ZX 81, SPECTUM, VICTOR, T07, GOUPIL II, APPLE II, MICRAL,...7

- réaliser en groupe des projets informatiques

- bénéficier des services du Club : centrale d'achat, bibliothèque, assistance technique,...

Une "section jeunes" permet aux plus jeunes (— 15 ans) de découvrir la micro-informatique.

Fin 1984, nous prévoyons d'organiser des stages de courte durée (2-3 mois) particulièrement destinés à certains publics : enseignants, associations, jeunes. Une participation aux frais spécifiques sera demandée pour ces stages. Si vous êtes intéressés par ce projet, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour compléter l'équipe des animateurs bénévoles qui assurent l'encadrement du Club, nous recherchons des personnes (professionnels de l'informatique, étudiants, amateurs avertis) acceptant de donner des cours ou d'encadrer les activités libres (contacter JACQUES GUY au 602.88.45 après 20 h).

Pour l'année 1984/1985 (septembre à septembre), la cotisation est de 280 F. pour les adultes et de 180 F. pour les jeunes (— 15 ans). L'intégralité des cotisations est réservée à l'achat de matériel.

Les activités du Club MICROTEL reprennent le lundi 15 septembre. Pour tous renseignements (horaires, cours, stages), s'adresser au club ou consulter les affiches et les feuilles de renseignements (disponibles en Mairie).

CLUB MICROTEL
1, avenue de la Fouilleuse
92210 SAINT-CLOUD

MÉDAILLES MILITAIRES

Les Médailleurs Militaires de la 168^e Section se sont réunis le 5 mai, sous la présidence de Jean LORIN.

Ils furent heureux d'avoir parmi eux Monsieur et Madame HARDOUIN, souffrants peu de temps auparavant, et BOURGEOIS (classe 14).

Après s'être recueillis pour honorer la mémoire de Messieurs BERSON, BOUCHER, de Madame TURMEL, ils se réjouirent de la promotion de SAMSON dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

A l'issue des travaux de l'Assemblée, de nombreuses épouses se joignirent aux participants, pour un repas amical particulièrement réussi à tout point de vue, selon la tradition.

Nous invitons les Médailleurs de Saint-Cloud, n'ayant pas encore adhéré à la Société des Médailleurs Militaires, de prendre contact avec le Secrétaire de la 168^e Section : F. MAUSS - 66, quai Carnot - Saint-Cloud (771.22.06).

LE PRÉPARATION MILITAIRE TERRE

La préparation Militaire Terre est destinée aux jeunes gens âgés d'au moins 17 ans qui n'ont pas encore effectué leur Service National.

Elle leur permet ensuite :

— de choisir leur lieu d'affectation (région parisienne, Allemagne...),

- de choisir leur Arme (chasseurs alpins, blindés, transmissions, transports militaires...),

- de devenir sous-officier pendant leur Service National,

- de bénéficier d'un report supplémentaire d'incorporation jusqu'à 24 ans pour finir leurs études.

L'instruction comporte :

- 10 séances échelonnées (10 dimanches complets) de novembre à fin mars au Fort du Mont-Valérien (92150 SURESNES),

- une période bloquée de 8 à 10 jours dans un camp militaire, pendant les congés scolaires d'avril.

La formation comprend :

- connaissance de l'armement,

- tir,

- sports,

- transmissions,

- topographie,

- secourisme,

- instruction sur les armes nucléaires, biologiques et chimiques,

- formation militaire générale,

- instruction sur le combat.

RENSEIGNEMENTS :

- Écrire
GROUPEMENT P.M.T. BIR-HAKEIM
10, boulevard du Maréchal Foch
92500 RUEIL MALMAISON

- ou téléphoner : 749.22.95

Clôture des inscriptions : fin octobre.

VOULEZ-VOUS DEVENIR CONDUCTRICE AMBULANCIÈRE DE RÉSERVE DU SERVICE DE SANTÉ DE L'ARMÉE DE TERRE ?

Cette formation, non rémunérée et ne pouvant déboucher sur une carrière professionnelle, se déroule au 8^e Régiment de Transmissions au Fort du MONT VALERIEN à SURESNES (92150). Elle comporte un triple aspect :

- Militaire (sports, tir, topographie, N.B.C., transmissions),

- Sanitaire (B.N.S., organisation du Service de Santé des Armées en opération),

- de Conductrice (permis de conduire militaires VL et PL, mécanique-auto).

L'instruction consiste en :

- 12 séances échelonnées (12 dimanches hors vacances scolaires),

- Une période bloquée de 15 jours (les 15 derniers jours de juillet).

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être âgée de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année en cours,

- Être reconnue médicalement apte,

- Signer un engagement pour tout ou partie de la guerre, résiliable à tout moment moyennant un préavis de trois mois (prenant effet avec une réussite au brevet),

- Être de nationalité française.

Les élèves brevetées sont affectées en tant que Conductrice Ambulancière, Caporal de Réserve du Service de Santé sur le territoire de la 1^{re} Région Militaire.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

- Écrire
GROUPEMENT P.M.T. BIR-HAKEIM
10, boulevard du Maréchal Foch
92500 RUEIL MALMAISON

- ou téléphoner au Capitaine Vieillard
749.22.95 ou au 246.36.50

DES DATES, DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS SAINT-CLOUD - GARCHES - VAUCRESSON

DATES	PHARMACIENS
Dimanche 9 septembre	Madame CERVEAUX 2 ter, rue Royale - Saint-Cloud
Dimanche 16 septembre	Monsieur RIGAL 86, boulevard de la République - Saint-Cloud
Dimanche 23 septembre	Madame NGUYEN THI DUNG 9, avenue Bernard Palissy - Saint-Cloud
Dimanche 30 septembre	Madame BAILLY 17, rue de l'Eglise - Saint-Cloud
Dimanche 7 octobre	Mesdames LOCQUET et NOUHEN 160, boulevard de la République - Saint-Cloud
Dimanche 14 octobre	Monsieur TORDJMAN 101, rue de la Porte Jaune - Garches
Dimanche 21 octobre	Madame BOULANGER 1, rue Henri Bergson - Garches
Dimanche 28 octobre	Monsieur PLATANIDES 51 bis, rue du Val d'Or - Saint-Cloud
Jeudi 1 ^{er} novembre	Madame SIRAT 11, avenue Joffre - Garches
Dimanche 4 novembre	Madame ROCHICCIOLI 15, rue de Buzenval - Saint-Cloud
Dimanche 11 novembre	Mademoiselle THOMAS 7, rue Dailly - Saint-Cloud
Dimanche 18 novembre	Monsieur TEISSIER 14, avenue de Longchamp - Saint-Cloud
Dimanche 25 novembre	Madame POULAIN/Monsieur TRAN 101, Grande Rue - Garches
Dimanche 2 décembre	Madame CAVANNA 12, rue Athime Rué - Garches
Dimanche 9 décembre	Madame BLANDEAU 9, avenue du Maréchal Leclerc - Garches

ILS VIENNENT D'ARRIVER, NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE ...

- Marcel HEMERY, précédemment receveur des postes à Fontenay aux Roses succède à Gérard BORGET, receveur à Saint-Cloud Principal muté à Dijon.
- L'Adjudant des Sapeurs Pompiers Raphaël DRON de l'Etat Major de Champéret, Paris 17^e, succède à l'Adjudant André LANTAIS, muté à Gennevilliers.

NOUS SOUHAITONS EGALEMENT LA BIENVENUE ...

- Au Docteur Jean-Noël PANTHIER maladies et chirurgie des yeux qui fait part de son installation au 114, boulevard de la République - Saint-Cloud
602.49.69 sur rendez-vous

- Le Docteur Marie-Thérèse SAVARY, Ophthalmologiste, 12, place de l'Eglise à Saint-Cloud, informe sa clientèle qu'elle a repris normalement ses consultations tous les jours sur rendez-vous (602.02.02)
(contrairement aux bruits courus après son accident).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} novembre 1966 et le 28 février 1967 doivent se faire recenser entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 1984 à la Mairie de Saint-Cloud - 13, place Charles de Gaulle (602.70.40).

A l'occasion du 40^e Anniversaire de la LIBERATION DE SAINT-CLOUD (cf chapitre en "Direct de la Mairie"), André MARIE, ancien secrétaire général de la Ville, évoque ces journées exaltantes et dangereuse où notre ville risqua une nouvelle fois d'être détruite.

Le 25 août 1944 à 3 heures, toutes les troupes allemandes stationnées sur le territoire de la commune se repliaient sur Saint-Denis.

Cette libération tant attendue ne se fit pas sans angoisse et deux points sont à retenir : l'éventualité de la destruction du tunnel de l'autoroute de l'Ouest et la prise de la mairie par le Comité de Libération. Le tunnel, non achevé dans ses structures intérieures, sous le jardin de Trocadéro, constituait un abri sûr à 28 mètres sous terre : la marine allemande l'avait réquisitionné et, depuis le mois d'août 1942, s'en servait comme d'atelier et d'entrepôt de torpilles marines, d'explosifs.

Dès le 16 août, un conducteur de travaux aux Établissements BILLARD (constructeurs de l'ouvrage d'art) signalait que des cylindres métalliques contenant du T.N.T. étaient placés aux deux extrémités du tunnel dans le but évident de la faire sauter. Michel SALLES, Maire de Saint-Cloud, se met alors en rapport avec le Docteur Roger KERBER, de nationalité autrichienne, interprète, qui lui confirme que le Feldkommandant, le Colonel HESSE, envisage cette opération pour détruire le stock entreposé et qu'il en sera averti, lui KERBER, avec un préavis de 3 heures. Le Maire rencontre ensuite M. WINKLER, ingénieur des mines, qui se propose d'intervenir pour éviter ce qui serait une véritable catastrophe pour les communes de Saint-Cloud, Garches et Boulogne. M. WINKLER semble avoir obtenu l'autorisation de noyer en Seine les explosifs ; effectivement, l'opération est prévue pour le 21 août à 17 h 30. Pompiers, police, équipes de jeunes sont sur place, des camions de l'entreprise PAVIC sont prêts à assurer le transport.

UN DEPART SANS DESTRUCTION

Deux officiers de la Feldkommandatur donnent accès au tunnel où pénètrent le Maire et M. WINKLER, le capitaine des pompiers RAMETTE et 10 sapeurs. Un premier chargement est effectué : à ce moment, survient un officier de l'Etat-Major de la Kriegsmarine qui donne l'ordre impératif d'arrêter la manœuvre et d'évacuer les lieux. Par ailleurs, il semble que les Allemands aient l'intention de résister aux troupes alliées qui progressent rapidement ; des barrages anti-chars sont établis rue Gounod, Boulevard de la République, rue du Mont Valérien et des chevaux de frise, placés en divers points. Le Préfet de Seine-et-Oise intervient auprès du Feldkommandant. Sans succès. Félix BRUNAU, Conservateur du Domaine National, tente

d'obtenir des assurances. En vain. Enfin, le 24 août à 11 heures, le professeur Gaston RAMON, de l'Institut Pasteur fait remettre une lettre dans laquelle il attire l'attention des Allemands sur la responsabilité qu'ils encouraient devant l'opinion mondiale si, du fait de l'explosion, les laboratoires de l'Institut Pasteur à Garches étaient détruits. Il semble que cette intervention soit décisive. Une heure plus tard, le Feldkommandant prend congé du Préfet REVILLOD et, de retour, de Versailles, autorise le Docteur KERBER (qui, de son côté, l'avait convaincu de sa responsabilité) à répondre au professeur RAMON, puis à en informer le maire de Saint-Cloud, que la destruction du tunnel n'aura pas lieu... mais que si les combats se déroulaient à Saint-Cloud, il ne pouvait en prévoir les conséquences.

Il faut donc s'entendre avec les Alliés pour qu'ils ne pénètrent pas dans l'ouest parisien par Saint-Cloud. Dans la soirée, une estafette gagne les Essarts-le-Roi pour signaler la situation à l'État-Major allié. Il en sera tenu compte, les troupes seront déviées par le Pont de Sèvres. Dans la nuit, les Allemands quittent Saint-Cloud, sans détruire quoi que ce soit : 2 167 torpilles, des grenades, des gyroscopes, etc... seront récupérés dans le tunnel.

LA MAIRIE CERNÉE

Revenons à l'avant-veille :

Le mardi 22 août, peu après 10 heures, Michel SALLES, entouré de ses adjoints le Docteur François DEBAT, MM. FONTY, CHAVETON, POURTALE, LEPELTIER, en présence de M. BARTHES, Commissaire de police, recevra les représentants du Comité de Libération, MM. GUESDON (cheminot), DESPLANQUES (cheminot), GOUPIL (chef de gare aux Côteaux), GLUCK (conducteur de travaux), Madame LE BOURVELLEC (poissonnière) conduits par M. PUJOL. Celui-ci demande à Michel SALLES de démissionner selon les instructions données par le Comité d'Alger. Le Maire répond qu'il n'entend pas remettre ses pouvoirs à une autre personne qu'au Préfet de Seine-et-Oise duquel il les tient. M. PUJOL reconnaît que la Municipalité n'a pas collaboré.

Le Secrétaire général BONNIFAUD prévient alors que les Allemands en armes cernent la mairie. L'instant est d'autant plus grave qu'il s'agit de jeunes SS (j'en dénombre 10 qui sautent du camion, armés de mitraillettes devant le Monument aux Morts).

Un officier suivi de quelques soldats fait irruption dans la mairie, fait signe aux soldats d'attendre et gagne le cabinet du Maire avec un interprète français. Il soumet

Michel SALLES à un interrogatoire en s'étonnant de voir le drapeau français déployé, le buste de la République en place sur la cheminée... Calmement, le Maire donne la version des faits convenue quelques instants plus tôt : *"ils se trouvaient tous là réunis pour remettre une pétition en vue d'éviter la destruction du tunnel"*.

L'officier, peu convaincu, fait dresser la liste des personnes présentes, puis se retire en plaçant des sentinelles à l'intérieur et à l'extérieur du cabinet du Maire, situé à l'époque au rez-de-chaussée au-dessus du Commissariat de police ainsi que deux soldats, mitraillettes au poing, sur le pas de la porte de la Mairie. Ainsi toute personne se trouvant dans le bâtiment est un otage en puissance.

Effectivement, l'officier avait ordre de faire fusiller toute personne étrangère à la Municipalité et de garder le Maire et ses adjoints en otage.

Prévenu, le Docteur KERBER obtint l'autorisation du Feldkommandant de dénouer l'affaire... mais avec instruction formelle de confirmer l'ordre qui avait été donné à l'officier commandant le détachement, de fusiller sur place toute personne étrangère à la municipalité qui se trouverait dans le bureau du Maire. Le Docteur KERBER n'exécutera pas ses instructions ; il ne confirmera pas l'ordre d'exécution et présentera à l'état-major du Général AULOCH un rapport confirmant la version du Maire... Et quelques heures plus tard tout le monde sera libéré sans drame sanglant.

Roger KERBER sera sommé Chevalier de la Légion d'Honneur (décret du 9 décembre 1966).

PASSANT, SOUVIENS-TOI

Avec Michel Salles, son rôle fut important pour la population de Saint-Cloud. Le monument aux morts de 1871 "Aux francs-tireurs des Ternes", Bld de la République, porte ses mots : "Passant, souviens-toi". En ce 40^e anniversaire de la Libération, le souvenir n'altère en rien la réconciliation franco-allemande voulue par le Général de GAULLE et le Chancelier ADENAUER... mais il était bon de consigner ici un condensé d'événements tragiques. Comme sera tragique la balle tirée par un individu, qui l'avait pris pour un Allemand, sur le Sergent KELLY alors qu'il engageait sa jeep en reconnaissance près du Pont de Saint-Cloud. Transporté à la pharmacie, rue Dailly, il succomba à sa blessure, Mademoiselle THOMAS, qui l'y soigné, impressionnée par son tranquille courage, devait fonder le Kelly Memorial Committee, en souvenir du Staff Sergeant Laurence Russell KELLY. Il repose au cimetière national d'Arlington.

L'ONDE VERTE

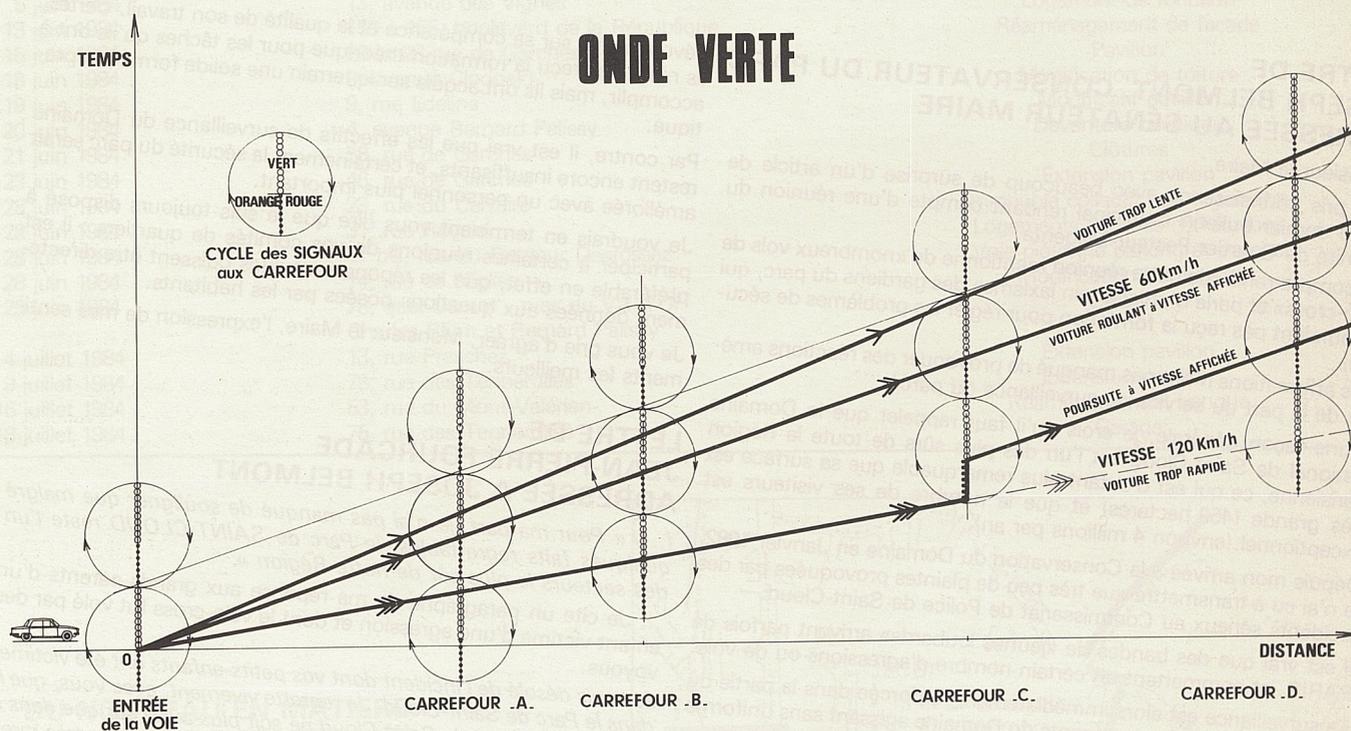
Les feux synchronisés d'une voie sont conçus pour assurer la commodité des automobilistes et la sécurité des piétons. Leur principe est simple : toutes les voitures libérées au feu vert d'un carrefour de la voie pourront franchir librement les carrefours suivants à condition qu'elles respectent une certaine vitesse.

Les voitures sont comme apportées par une « onde verte » aux carrefours qu'elles trouveront au vert en les abordant. L'instant exact où le feu d'un carrefour donné passe au vert différera forcément de l'instant où le feu du carrefour précédent sera lui-même passé au vert. L'écart entre ces deux instants d'allumage est précisément fixé par le temps mis par une voiture pour franchir la distance entre les carrefours, donc par la vitesse de cette voiture. Ces temps d'allumage sont commandés par des signaux électroniques selon de multiples critères, pour assurer un débit maximum en fonction du trafic, etc... et, bien

entendu, aussi en fonction de l'espacement des carrefours, du degré de priorité accordé à la voie protégée. Cela se traduit par la fraction plus ou moins longue du « cycle » accordée au rouge, c'est-à-dire accordée au vert des voies transversales.

Cela dit, existe-t-il d'autres vitesses favorables que la vitesse critique imposée par l'onde verte, le double ou même le triple de celle-ci, qui permettrait aux voitures de bénéficier des mêmes avantages ? Comme on peut observer toute une enfilade de carrefour qui se trouvent tous au vert au même instant, on s'imagine parfois qu'en forçant l'allure on

atteindra plus sûrement tous les carrefours avant qu'ils passent au rouge. Or, en ne respectant pas la vitesse critique, on est au contraire certain de se trouver stoppé tôt ou tard par un carrefour « rouge » et d'être ainsi remis au régime commun du prochain paquet... le graphique le montre bien. On pourra triompher de quelques carrefours, mais pas de tous les carrefours, et il suffira d'un seul qui soit au rouge pour faire tomber la vitesse moyenne garantie par l'onde verte. La vitesse de celle-ci est donc bien celle des gens pressés !



Une voiture entrant dans la voie en O et poursuivant sa route à la vitesse affichée (par ex. 60 km/h) trouvera tous les carrefours au vert. Toutes les voitures qui trouveront l'entrée au vert bénéficieront pareillement de l'onde verte. Si une voiture s'avise, une fois entrée, de rouler plus vite, elle butera à coup sûr, tôt ou tard, contre un carrefour au rouge (ici, le carrefour C). De même, une voiture roulant plus lentement que la vitesse affichée trouvera bientôt un carrefour au rouge (ici en D).

QUAI CARNOT : LES VOITURES ROULENT VITE, BEAUCOUP TROP VITE des contrôles de vitesse ont encore été effectués

Le Commissaire principal, Lucien PERISSA, nous fait part des résultats de contrôle de vitesse effectués sur le quai Carnot par Traffipax et Cinémomètre Radar :

RADAR

Deux roues contrôlés
Véhicules automobiles contrôlés
Procès-verbaux dressés
• pour vitesse excessive en agglomération
• pour d'autres motifs

MARS

25
1201
33
18
15

AVRIL - MAI

26
1371
30
21
9



PARC DE SAINT-CLOUD : UN VASTE SECTEUR QUI RESTE DE TOUTE FAÇON L'UN DES PLUS SÛRS DE LA RÉGION

Lors du Comité de Quartier Pasteur-Magenta, animé par Jocelyne DESANGES (le 17 mai) plusieurs parents ont fait allusion à l'insécurité qui semblait régner dans le Parc de Saint-Cloud.

Ces propos, relatés lors du compte-rendu inséré dans le Bulletin de juin (n°181) ont ému les gardiens du Domaine.

Joseph BELMONT, Conservateur, en a fait part au Sénateur-Maire (voir sa lettre ci-dessous). Partisan du droit de réponse,

Jean-Pierre FOURCADE a tenu à publier cette lettre. Il a également tenu à rappeler combien il était conscient du dévouement dont font preuve les gardiens de ce vaste secteur, qui reste de toute façon l'un des plus sûrs de la Région.

LETTRE DE JOSEPH BELMONT, CONSERVATEUR DU PARC ADRESSÉE AU SÉNATEUR MAIRE

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance avec beaucoup de surprise d'un article de votre dernier bulletin municipal rendant compte d'une réunion du Comité de Quartier Pasteur-Magenta.

Le compte-rendu de cette réunion mentionne de «nombreux vols de vélo-cross» et parle d'un «certain laxisme» des gardiens du parc, qui «n'auraient pas reçu la formation pour régler les problèmes de sécurité».

Ces affirmations n'ont pas manqué de provoquer des réactions amères de la part du service de surveillance du parc.

D'une façon générale, je crois qu'il faut rappeler que le Domaine National de Saint-Cloud est l'un des plus sûrs de toute la Région Parisienne, ce qui est d'autant plus remarquable que sa surface est très grande (450 hectares) et que le nombre de ses visiteurs est exceptionnel (environ 4 millions par an).

Depuis mon arrivée à la Conservation du Domaine en Janvier 1982, je n'ai eu à transmettre que très peu de plaintes provoquées par des incidents sérieux au Commissariat de Police de Saint-Cloud.

Il est vrai que des bandes de «jeunes loubards» arrivent parfois de PARIS, et commettent un certain nombre d'agressions ou de vols.

La surveillance est alors immédiatement renforcée dans la partie du parc intéressée, certains agents du Domaine agissant sans uniforme de façon à surprendre ces jeunes.

Grâce à ces actions immédiates, de telles tentatives n'ont jusqu'à présent jamais duré plus de 15 jours : tel a été le cas pour la dernière d'entre elles, qui a provoqué je pense la réaction des habitants.

Il est regrettable que personne n'ait mentionné que ces agressions ont aujourd'hui complètement disparu : comme trop souvent, on insiste sur ce qui ne va pas, en oubliant de mentionner ce qui va bien.

Il peut arriver que d'autres bandes de jeunes émigrent de PARIS vers SAINT-CLOUD (leurs actions s'étendent aujourd'hui partout dans la Région Parisienne). Je puis vous assurer que nous continuerons à faire l'impossible pour les en chasser, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

Personne n'est bien entendu parfait, et le Service de Surveillance du Domaine peut toujours s'améliorer. Mais je tiens à insister sur son

dévouement, sur sa compétence et la qualité de son travail. Certes, ils n'ont pas reçu la formation théorique pour les tâches qu'ils ont à accomplir, mais ils ont acquis sur le terrain une solide formation pratique.

Par contre, il est vrai que les effectifs de surveillance du Domaine restent encore insuffisants, et certainement la sécurité du parc serait améliorée avec un personnel plus important.

Je voudrais en terminant vous dire que je suis toujours disposé à participer à certaines réunions de vos comités de quartiers : il est préférable en effet, que les réponses voulues puissent être directement données aux questions posées par les habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LETTRE DE JEAN-PIERRE FOURCADE ADRESSÉE A JOSEPH BELMONT

(...) « Pour ma part, je n'ai pas manqué de souligner que malgré quelques faits regrettables, le Parc de SAINT-CLOUD reste l'un des secteurs le plus sûr de notre Région ».

... Je cite un paragraphe de ma réponse aux grands-parents d'un enfant victime d'une agression et dont le vélo-cross fut volé par des voyous.

«Je suis désolé de l'incident dont vos petits-enfants ont été victimes dans le Parc de Saint-Cloud. Je regrette vivement, avec vous, que le Domaine National de Saint-Cloud ne soit plus aussi sûr que dans le passé, mais, rassurez-vous, les agressions y sont encore très rares, en comparaison du grand nombre de promeneurs qui le fréquentent...».

Je regrette que les agents de surveillance du Parc aient mal accepté les termes du compte rendu du comité de quartier. Les services publics sont souvent mis en cause dans de telles réunions par les Administrés peu enclins à accepter la moindre faille dans le fonctionnement de l'administration.

Vous voudrez bien faire savoir aux gardiens du Parc que, pour ma part, je considère qu'ils assurent leur fonction avec beaucoup de dévouement et au mieux des intérêts des nombreux visiteurs du Parc de SAINT-CLOUD. Je sais que leurs effectifs sont insuffisants pour qu'ils puissent assurer une surveillance constante dans toutes les parties du Domaine (...)

PERMIS DE CONSTRUIRE

• Permis de construire délivrés du 18 mai au 9 juillet 1984.

Date de l'arrêté	Adresse du chantier	Nature des travaux
16 mai 1984	16, avenue des Vignes	Pavillon
19 mai 1984	14, rue Sevin Vincent	Pavillon
21 mai 1984	91, boulevard Sénard	Parking
21 mai 1984	11, avenue de Suresnes	Garage
22 mai 1984	56, rue Preschez	Modification de façades
22 mai 1984	6, place Silly	Modificatif crèche Maison de l'Amitié
29 mai 1984	84, rue de Buzenval	Aménagement restaurant
10 juin 1984	151, avenue du Maréchal Foch	Modificatif pavillon
13 juin 1984	63, rue de l'Avre	Garage
18 juin 1984	108, avenue du Maréchal Foch	Extension pavillon
9 juillet 1984	46, rue Sevin Vincent et 123, rue des Tennerolles	Pavillon deux logements

• Demandes de permis de construire déposés en Mairie et tenues à la disposition du public conformément à la circulaire du Ministère de l'Équipement en date du 31 décembre 1976, relative à la publicité des demandes de permis de construire.

Date de dépôt	Adresse du chantier	Nature des travaux
21 mai 1984	1, rue de l'Yser	Devanture boutique
28 mai 1984	46, rue Sevin Vincent et 123, rue des Tennerolles	Démolition garage
29 mai 1984	3-5 et 9 bis, rue René Weill	Extension cantine
5 juin 1984	13, avenue des Vignes	Logement de fonction
13 juin 1984	153 à 155, boulevard de la République	Réaménagement de façade
15 juin 1984	26 et 28 rue de Garches	Pavillon
18 juin 1984	9, avenue Clodoald	Modification de toiture
19 juin 1984	9, rue Edeline	Modificatif pavillon
20 juin 1984	4, avenue Bernard Palissy	Devanture boutique
21 juin 1984	58, rue de Garches	Clôtures
23 juin 1984	46, rue de Garches	Extension pavillon
28 juin 1984	23, rue du Calvaire	Immeuble collectif huit logements
28 juin 1984	31, rue Royale	Logements et salles de réunions
28 juin 1984	11 bis, rue du Docteur Desfossez	Voie piétonne parking et porche
28 juin 1984	14, rue de l'Eglise	Modification de façade
29 juin 1984	78, quai Carnot - rues du Val d'Or Charles Blum et Bernard Palissy	Clôtures
4 juillet 1984	13, rue Preschez	Extension pavillon
9 juillet 1984	78, rue des Tennerolles	Extension pavillon
16 juillet 1984	53, rue du Mont-Valérien	Réaménagement banque
18 juillet 1984	75, rue des Tennerolles	Garage

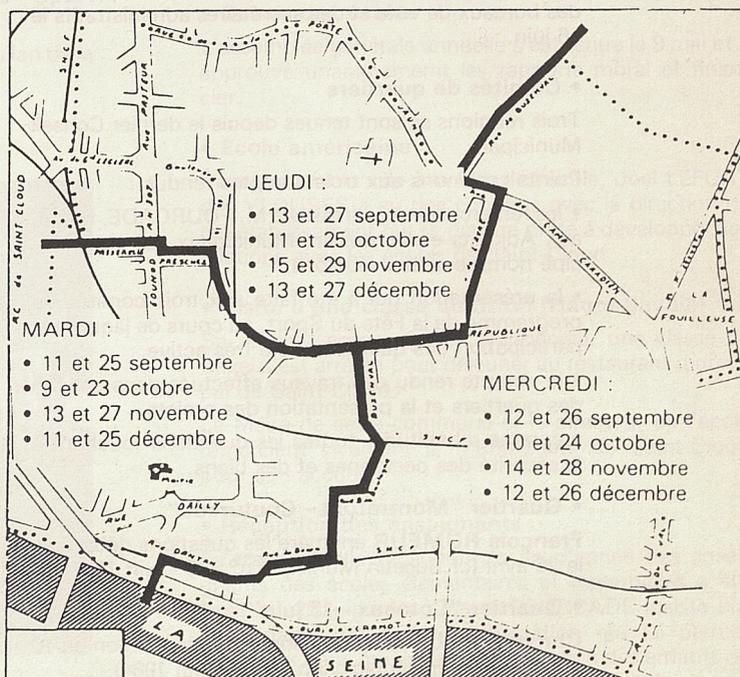
DU NOUVEAU EN MATIERE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour faciliter une instruction rapide et efficace des dossiers déposés, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine (C.A.U.E.) reçoit gratuitement en Mairie,

- les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois de 9 h à 12 h,

toutes les personnes désirant des conseils sur les projets à déposer avant instruction officielle.

Jacques JONKA
Maire-Adjoint Chargé de l'Urbanisme



les travaux du Conseil Municipal

Séance du 7 juin 1984

Communications du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués sur les problèmes de politique municipale et leurs activités

Jean-Pierre FOURCADE

- **Direction des Polices Urbaines**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. SCHWAB qui sera appelé à d'autres fonctions à la Direction de la Police. Le départ de ce haut fonctionnaire sera regretté dans le département des Hauts-de-Seine.

René BASSINET

- **Elections européennes**

René BASSINET rappelle les heures d'ouverture des 15 bureaux de vote.

Réunion des présidents et des présidents suppléants des bureaux de vote et des secrétaires administratifs le 16 juin.

- **Comités de quartiers**

Trois réunions se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

Points communs aux trois comptes rendus :

- les remerciements adressés à M. FOURCADE, Maire, aux Adjointes et Conseillers Municipaux qui ont participé nombreux aux réunions,
- la présentation qui a été faite aux trois comités du programme de la Fête du Sport, au cours de laquelle la participation des quartiers a été très active,
- le compte rendu des travaux effectués dans chacun des quartiers et la présentation des projets,
- comme d'habitude, toutes les questions touchant à la sécurité des personnes et des biens.

- **Quartier "Montretout - Coutureau"**

François RUMEUR énumère les questions débattues le 26 avril (cf Bulletin Municipal n° 180 - juin 1984).

- **Quartier "Coteaux - 18 juin"**

Christiane DUPONT rend compte de la réunion du 10 mai (cf Bulletin Municipal n° 180 - Juin 1984).

- **Quartier "Pasteur - Magenta"**

Jocelyne DESANGES évoque notamment la première partie de la réunion au cours de laquelle Lucien PERISSA, Commissaire Principal de Police, a répondu aux questions relatives à la sécurité (cf Bulletin Municipal n° 180 Juin 1984).

Docteur Raymond ARNAUD

- **Livraison de repas à domicile**

En liaison avec l'association "Aide et soins à domicile", une expérience de livraison de repas aux personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer vient d'être tentée. Les conteneurs livrés à domicile comportent trois repas quotidiens préparés par la SODEXHO.

Cette question sera mise à l'étude à la prochaine Commission Extra Municipale des Affaires Sociales. Si l'expérience est concluante ce système pourra être développé et partiellement pris en charge par le Bureau d'Aide Sociale.

- **Télé-alarme**

Une formule d'appel d'urgence par manipulation simple est expérimentée à PARIS. Quelques personnes âgées de SAINT-CLOUD pourraient bénéficier de ce service à titre expérimental avec prise en charge partielle des frais par le B.A.S.

Jacques JONKA

- **Zone d'activité du Quai Carnot**

Deux propositions d'aménagement d'ateliers ont été déposées pour le terrain du quai Carnot que la ville va acheter à l'Etat. Ces projets émanent de promoteurs qui loueraient ces ateliers à des petites et moyennes entreprises.

- **Commerce au centre-ville**

Le magasin de fruits et légumes tant attendu, enfin s'installe face à l'église dans les locaux commerciaux en cours d'aménagement.

- **Commissions extra-municipales d'urbanisme et qualité de la vie**

Claude de Peyron, rapporteur, rend compte de la réunion du 22 mai dont l'ordre du jour comportait trois questions principales :

- le lancement de la phase 2 de rénovation de la Z.A.C. Centre-Ville (entre la rue de la Libération et la rue Dailly),
- toujours pour le Centre-ville, l'étude de la nouvelle liste des immeubles à restaurer et à démolir, suite aux modifications apportées par le Conseil Municipal,
- les projets d'aménagement de la zone d'activité du quai Carnot.

Elie-Pierre ROCHICCIOLI

- **Fête du Sport**

Malgré les intempéries qui ont contrarié certaines manifestations, la Fête du Sport a été un grand succès puisque 3 065 participants se sont inscrits pour les 16 épreuves sportives.

Il y a lieu de remercier les membres du Conseil Municipal, les dirigeants des associations et les services municipaux qui ont pris une part active à l'organisation de cette Fête du Sport 1984.

- **Classes de découvertes**

La classe de C.M.2 de l'école du Val d'Or est rentrée des Etats-Unis après un séjour de trois semaines jugé par tous très satisfaisant.

L'institutrice, Madame VALVERDE, et les élèves rendront compte de leur séjour au cours d'une séance récréative le 16 juin au Centre culturel des 3 Pierrots.

Deux classes séjournent actuellement à TAMIE et deux classes à SAINT-BREVIN.

- **Commission extra-municipale Jeunesse - Sport et Loisirs**

Réunion le 20 juin, en particulier pour faire le bilan de la Fête du Sport.



Un sport qui demande à la fois puissance et maîtrise : le tir à l'arc

Nicole FAUQUENOT

- **Traitement des ordures ménagères**

Un Syndicat mixte vient de se créer entre la ville de PARIS et les communes des trois départements de la "Petite couronne", pour gérer les usines de traitement des ordures ménagères qui dépendaient jusqu'ici de la ville de PARIS.

- **Concours des villes et maisons fleuries**

Pour la première fois, SAINT-CLOUD participe à ce concours. Le Conseil Municipal invite la population à y prendre part. La ville a recruté une équipe de jardiniers pour assurer, notamment, l'entretien des petits espaces verts et des jardinières. Malheureusement, les efforts que fait cette équipe dynamique sont contrariés par les déprédations et de nombreux vols de fleurs.

Dans sa lettre du 23 juillet 1984 adressée au Sénateur-Maire, Paul GRAZIANI, Président du Conseil Général, signale qu'à la suite de sa visite effectuée le 13 juin 1984, le Jury d'Arrondissement du Concours des Villes Fleuries a décerné :

le 2^e Prix à la Ville de Saint-Cloud

« au vu de la qualité de son fleurissement »

Le Jury a notamment émis l'avis suivant : la ville de Saint-Cloud fait un effort remarquable pour améliorer l'environnement. « Je tiens à vous exprimer mes remerciements » devait ajouter Paul GRAZIANI à Jean-Pierre FOURCADE, « pour votre participation à cette manifestation ».

Joel LEFORT des YLOUSES

- **Caisse des écoles**

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 9 mai et a approuvé unanimement les rapports moral et financier.

- **Ecole américaine**

Représentant la ville à la fête de l'école, Joel LEFORT des YLOUSES a eu des contacts avec la direction de cet établissement qui se déclare prête à développer ses relations avec les écoles de Saint-Cloud.

- **Visite d'une classe de Saxel (Haute-Savoie)**

Se rendant en voyage en Normandie, une classe de Saxel s'est arrêtée pour déjeuner au restaurant municipal de Saint-Cloud.

Le Maire de cette commune et le directeur de l'école remercient vivement la Municipalité de Saint-Cloud pour son accueil.

- **Réception des enseignants**

La traditionnelle réception de fin d'année des enseignants des écoles élémentaires et maternelles a été fixée au 25 juin. Jean-Pierre FOURCADE insiste sur l'importance de cette manifestation qui lui permet d'honorer ceux qui assurent l'éducation des enfants de Saint-Cloud.

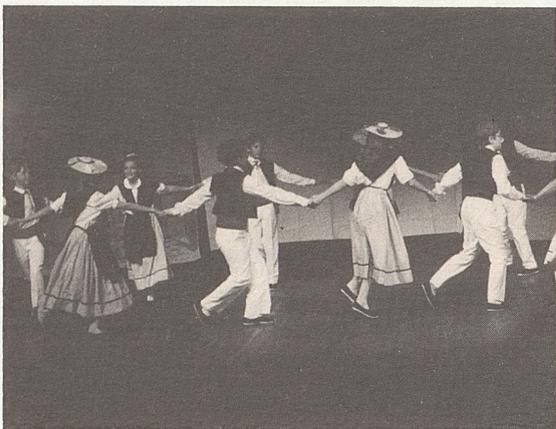
Mireille WORBE

• Centre culturel des 3 Pierrots

Malgré les "ponts" répétés, la fréquentation du mois de mai a été très importante tant pour le cinéma que pour les autres manifestations :

— 3 concerts, 4 expositions, 5 conférences, 4 pièces de théâtre et séances de variétés.

Au total, il a été enregistré 11.600 entrées.



Les enfants de la classe de Madame VALVERDE ont présenté un spectacle, au Centre Culturel des 3 Pierrots, à leur retour des Etats-Unis qui a remporté un vif succès auprès des spectateurs

• Bibliothèque municipale

La Commission de la bibliothèque s'est réunie le mercredi 2 mai. En ce qui concerne la nouvelle bibliothèque que le Conseil Municipal a décidé de construire dans la propriété BRUNET, la procédure de concours d'architectes est lancée.

Edmond VOIZARD

• Appels d'offres

Le bureau des adjudications s'est réuni le 4 juin pour l'ouverture des plis concernant :

• fourniture de combustible pour les bâtiments communaux et scolaires et de carburant pour les véhicules municipaux. Des rabais très importants ont été obtenus,

• l'agrandissement du restaurant scolaire de Montretout : 7 lots de travaux ont été attribués, mais 3 Lots pour lesquels aucune proposition n'a été faite, seront traités par marchés négociés.

Le résultat d'ensemble de cet appel d'offres est satisfaisant puisque le coût de l'opération sera inférieur à l'évaluation.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal et qui concernent la passation de marchés et contrats

— pour la fourniture de livres classiques d'une part, de papeterie, peintures et articles assimilés, matériels didactiques et scientifiques d'autre part, dans les écoles de la ville de Saint-Cloud - Année scolaire 1984/1985,

— pour assurer l'animation du Repas de l'Amitié à la Maison de retraite LELEGARD,

— pour l'hébergement d'enfants de Saint-Cloud dans les colonies de vacances organisées en juillet et en août 1984 (pré-adolescents),

et la signature avec l'A.N.A.H. et l'Etat, d'un avenant n° 1 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Saint-Cloud du 30 avril 1981.

Pierre BRAILLARD

• Télétel

2.400 minitels ont été distribués à ce jour aux clodoaldiens.

• Télédistribution par câble

Le sondage organisé par le Syndicat intercommunal regroupant les villes de BOULOGNE BILLAN COURT, SEVRES, SURESNES et SAINT-CLOUD, concerne 600 familles de notre commune. Les enquêteurs sont, en général, bien accueillis par les clodoaldiens qui répondent volontiers aux questions.

• Bulletin Municipal

Le bulletin de juin 1984 (n° 181) sort des presses du nouvel imprimeur choisi récemment par appel d'offres. Ce bulletin comporte quelques erreurs d'impression ou coquilles que la population voudra bien excuser, s'agissant d'une première réalisation de cet imprimeur.

Jérôme YEATMAN

• Bureau de l'emploi

La liste officielle des demandeurs d'emplois comporte environ 850 clodoaldiens (soit 6,4 % de la population active). 200 d'entre eux figurent au fichier du bureau municipal de l'emploi dont l'objectif unique est de rapprocher les demandes d'emplois de clodoaldiens et les offres d'emplois des entreprises de Saint-Cloud. C'est ainsi que depuis le début de l'année, les entreprises de Saint-Cloud ont déposé 83 offres et permis le placement de 39 demandeurs d'emplois de Saint-Cloud.

La comparaison de ces deux chiffres prouve donc qu'il n'est pas toujours possible de faire coïncider les emplois proposés et la qualification des demandeurs.



Le groupe scolaire de Montretout fera prochainement l'objet d'une vaste opération de restructuration, longuement détaillée par Edmond VOIZARD dans le N° 181 du Bulletin Municipal

Délibérations

Séance du 7 Juin

Les 20 délibérations soumises au vote du Conseil Municipal ont été examinées par la Commission des Finances et du Plan. Pour chaque question, le Rapporteur général de cette commission, Jean-Paul MORFOISSE, donne l'avis émis au cours de cette réunion du 4 juin.

De même, pour les questions qui concernent la Commission des Travaux, Philippe-Louis MIGEOT, son rapporteur général, a donné l'avis émis au cours de la réunion qui s'est également tenue le 4 juin.

Compte administratif 1983 et questions financières

Compte administratif de 1983

Conformément à la Loi, Jean-Pierre FOURCADE, Maire, quitte la séance et cède la présidence à René BASSINET, Premier Maire-Adjoint.

Après que Bily JEHANNO, Maire-Adjoint chargé des affaires financières, a commenté les résultats de la gestion du Maire pour 1983, Jean-Paul MORFOISSE, rapporteur général, rend compte de la réunion de la Commission des Finances et du Plan qui a émis un avis favorable unanime à l'adoption du Compte Administratif de la Ville et du Compte Administratif du Service de l'Assainissement.

Le rapporteur général, remerciant Bily JEHANNO pour la clarté de son exposé et la précision de ses explications, a ajouté que l'exécution du budget de 1983 a été satisfaisante dans la mesure où le reliquat de 3.646.880 F, ne représente en fait que 3,20 % du total des dépenses de l'exercice. Ce reliquat est inférieur à celui de 1982 (qui s'élevait à 5,9 millions de francs). Mais le Compte Administratif de 1983 apure les comptes de la Z.A.C. Centre-ville, en abandonnant une prévision de recettes, d'un montant de 3,5 millions, inscrite aux budgets antérieurs pour la revente de terrains à la SARER. En effet, par décisions successives du Conseil Municipal, modifiant le programme de rénovation du Centre-ville, des terrains seront conservés en espaces publics et ne seront donc pas vendus à l'aménageur : il convenait en conséquence d'annuler cette recette qui aurait augmenté, mais faussé, le résultat disponible.

Puis le Conseil Municipal est invité à examiner, chapitre par chapitre, article par article, les résultats de l'exercice 1983. Bily JEHANNO répond aux questions des membres du Conseil Municipal sur les différences entre les inscriptions budgétaires et les résultats constatés.

A l'issue de cet examen, le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité**

- **le compte administratif de la ville pour l'exercice 1983** qui se solde par un résultat positif de : **3.646.880,83 F**,
- **le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 1983** qui se traduit par un résultat positif de **713.071 F**,
- **un virement de crédits** de 600 F du chapitre 955 au chapitre 972 (opération purement comptable concernant la "Taxe sur les spectacles" dont le tiers doit être reversé au Bureau d'Aide Sociale).

Jean-Pierre FOURCADE reprend la présidence de l'assemblée et, après avoir remercié les Conseillers Municipaux de leur marque de confiance, passe à la suite de l'ordre du jour.

Modification de la régie d'avances

La régie d'avance pour menues dépenses créée en 1971 est revalorisée et modifiée pour permettre le règlement par chèque des manifestations tels le Bal du 14 juillet, les spectacles du Festival d'Automne, etc ...

Délibération adoptée à l'unanimité.

Institution d'une régie de recettes

Une régie est instituée pour l'encaissement du produit des consommations de l'appareil distributeur de boissons installé à la Mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Indemnité de conseil du receveur municipal

Le trésorier principal peut percevoir, en sa qualité de "receveur municipal", une indemnité dite "de conseil" dont le mode de calcul est fixé par arrêté interministériel. Le Conseil Municipal décide de lui accorder cette indemnité dans les conditions ainsi fixées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Affaires scolaires

Subvention exceptionnelle au lycée Florent Schmitt

Faisant suite aux demandes des parents d'élèves et des enseignants et aux démarches de Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire, Monsieur le Recteur d'Académie vient d'annoncer la création au lycée de classes de section "G" préparant au baccalauréat de technicien.

Toutefois, cette ouverture ne peut se faire que si la Ville finance l'achat du matériel nécessaire.

Marc BECHET indique que son groupe est favorable à l'ouverture de cette section "G", mais opposé à la prise en charge, par la ville, d'une dépense incombant à l'Etat.

Après que Monsieur le Maire a répondu qu'à défaut de participation de la Ville il n'y aurait ni en 1984/1985, ni dans les années qui suivent, de section "G" au lycée, et qu'il fallait tenir compte, non des principes, mais de l'intérêt des enfants de Saint-Cloud, le Conseil Municipal, par 32 voix contre 3 (la minorité), accorde au lycée Florent Schmitt une subvention exceptionnelle de 101.132 F.

Rénovation urbaine du centre ville

Signature d'un avenant à la convention passée avec l'aménageur

La convention passée avec la SARER a fait l'objet de deux avenants, n° 1 en 1982 et n° 1bis en 1983.

Délibérations

Séance du 7 Juin

Pour faire suite aux décisions récentes du Conseil Municipal, notamment celle prise le 19 avril 1984 de modifier la liste des immeubles à restaurer et démolir, il y a lieu de passer un avenant 1 ter avec l'aménageur.

La délibération a donc pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant 1 ter à la convention d'aménagement du centre ville et à prendre toutes décisions d'ordre juridique et administratif en découlant.

Cette décision concerne en particulier :

- la construction d'un immeuble municipal comportant 2 salles de réunions et 2 Logements au 31, rue Royale,
- l'aménagement en voie piétonne de la rue Jeanne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Demande de subvention régionale

Pour permettre la réalisation du "mail planté" prévu en phase 2 de la rénovation, une subvention est sollicitée de "l'Agence Régionale des Espaces Verts", pour l'acquisition, par expropriation, de la propriété située 25, rue Dailly, dont la plus grande partie correspond à ce futur espace vert communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Acquiescement à jugements d'expropriation

Le Maire est autorisé à ne pas faire appel principal du jugement fixant le montant des indemnités pour l'achat de deux propriétés situées :

- 25, rue Dailly,
- 17, rue de la Libération/10, rue Gaston Latouche.

Toutefois, en cas d'appel de l'un des expropriés, le Maire est autorisé à faire un "appel incident".

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vente de terrains à la SARER

Le Maire est autorisé à revendre à l'aménageur, au prix réévalué selon le mode de calcul contractuellement, deux parcelles achetées par la Ville, d'une superficie totale de 2.967 m².

Par ailleurs, un terrain de 100 m² du domaine public communal, qui a fait l'objet d'une procédure de déclassement, sera cédé gratuitement à la SARER.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux - Bâtiments et voirie

Restructuration du restaurant scolaire du Val d'Or

Après étude comparative des propositions faites par les architectes clodoaldiens, l'étude et la réalisation de ce projet sont confiées au Cabinet Claude DUCOUX, installé 5, rue Lelegard à Saint-Cloud. Le crédit d'étude est inscrit au budget et figure au programme 1984 du 3^e Plan d'Equipement Collectif (opération n° 3).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Immeuble 6, place de Silly

Afin d'étendre la superficie de la partie affectée à l'extension des services municipaux, et pour faire suite à la décision d'opter pour le chauffage au gaz, plus onéreux en investissement mais plus économique en fonctionnement, le Conseil Municipal :

- approuve le projet modificatif présenté par l'architecte,
- autorise le Maire à signer un avenant avec l'entreprise,
- décide d'inscrire un crédit complémentaire au B.S. 1984 (opération n° 16 du 3^e Plan d'Equipement Collectif).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Diagnostic thermique des bâtiments communaux

Pour répondre à l'effort national en vue d'économiser l'énergie, et afin de réduire, à terme, le coût du chauffage des bâtiments communaux et scolaires qui grève chaque année plus lourdement le budget, le Conseil décide de faire réaliser, par le "BEFS - Ingénierie", un diagnostic thermique des bâtiments communaux et scolaires et sollicite la prise en charge partielle du coût de ce "diagnostic" par l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie" (A.F.M.E.).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Rénovation du chauffage de l'hôtel de ville

Les installations vétustes et disparates ne permettent pas de chauffer convenablement les locaux de l'hôtel de ville et occasionnent des frais de consommation très élevés.

Le Conseil Municipal décide de refaire entièrement le chauffage de ce bâtiment, par la pose d'une chaudière au gaz et la rénovation du réseau. L'avant projet réalisé par les services techniques municipaux est adopté.

Le Conseil sollicite de l'AFME, de l'ETAT et du DEPARTEMENT tous prêts et subventions dont ces travaux peuvent bénéficier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations

Séance du 7 Juin

Accès au Parc de Saint-Cloud

Des surprises apparues en cours de chantier nécessitent des travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire est autorisé à passer un avenant aux marchés de travaux, pour un montant maximum de 310.000 F. Bien que certains de ses membres se soient étonnés que l'architecte n'ait pas prévu ces travaux, **le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Réfection des trottoirs dans le quartier des Coteaux

La dégradation des trottoirs des Coteaux étant due à la présence de vieux cerisiers, dont les racines soulèvent et font craquer le sol, il avait été décidé d'arracher ces arbres, de refaire les trottoirs et de replanter des cerisiers à l'automne.

Devant l'opposition des habitants de cette rue, il est décidé de renoncer à ces travaux dans l'avenue des Vignes et d'y substituer la réfection de trottoirs du boulevard Senard et de l'avenue B. Palissy. Cette modification du programme fera l'objet d'un avenant au marché passé avec l'entreprise Colas.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Transports publics

Modification du système de transport urbain "Le Clodoald"

Le service du "Clodoald", mis en place le 1^{er} septembre 1983, n'a pas satisfait les clodoaldiens, si on considère le nombre très faible de passagers, en dehors des transports scolaires qu'il assure matin et soir.

Il est donc décidé :

- de dénoncer la convention passée avec la R.A.T.P.,
- de poursuivre les négociations, pour l'organisation d'un service mieux adapté, avec la R.A.T.P. et deux transporteurs privés. La décision quant à ce nouveau service et le choix du transporteur seront soumis au Conseil Municipal du 14 Juillet 1984.

Délibération adoptée par 32 voix contre 3 (les Conseillers Municipaux de la minorité).

Autres questions

Indemnité de stage

Une jeune clodoaldienne, étudiante en gestion, effectue son "stage en entreprise" à la mairie de Saint-Cloud en juin et juillet.

Compte tenu que durant son stage elle apportera son concours à diverses tâches administratives, le Conseil Municipal lui alloue une indemnité mensuelle forfaitaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Indemnité de logement des instituteurs

Le nouveau taux de base de l'indemnité représentative de logement versée par la Ville aux instituteurs non logés, vient d'être communiqué par le Commissaire de la République.

Monsieur le Maire a inscrit la revalorisation de cette indemnité en "Questions Diverses" afin que les enseignants de Saint-Cloud puissent bénéficier rapidement de l'augmentation qui en résulte.

Le Conseil Municipal fixe à 800 F par mois le taux de base de cette indemnité, avec effet du 1^{er} janvier 1984, soit une augmentation de 5,8 %. Ce montant de base est éventuellement majoré selon la situation de famille du bénéficiaire et la catégorie à laquelle il appartient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Marc BECHET interroge Monsieur le Maire sur deux points :

- la pétition des habitants du quartier de la Fouilleuse au sujet de l'aire de jeux,
- la situation financière de l'Hôpital de Saint-Cloud.

A la première question, Nicole FAUQUENOT répond qu'à la suite d'une réunion sur place avec les signataires de la pétition, des améliorations ont déjà été apportées à cet espace de jeux provisoire.

A la seconde question, Pierre BALDINI explique que la plus-value d'exploitation apparue en 1983 correspondant à des économies sur des dépenses et à une gestion équilibrée des établissements de Lelégard ; il convient d'en féliciter la direction et le corps médical de l'hôpital.

Jacqueline BERTHET donne des informations sur les loisirs organisés par le Conseil Municipal pour les personnes âgées :

- le séjour de vacances à Villars-de-lans (départ le 14 juin),
- la réussite de la sortie annuelle qui a conduit 200 personnes âgées le 24 mai à Harquency en Normandie.

Monsieur le Maire

- Informe le Conseil Municipal de sa nomination au titre du Conseil Régional d'Ile-de-France, au Conseil d'Administration de la R.A.T.P.

Séance du 14 Juillet

Communications du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués sur les problèmes de politique municipale et leurs activités

Jean-Pierre FOURCADE

- Réseau de vidéocommunication
(télévision par câble)

L'enquête de faisabilité réalisée par B.V.A. ayant donné des résultats très encourageants, Monsieur J.-P. FOURCADE, en sa qualité de Président du Syndicat Intercommunal qui groupe les 4 villes de BOULOGNE, SEVRES, SURESNES et SAINT-CLOUD, a signé deux protocoles d'accord :

- l'un avec l'Etat représenté par Monsieur L. MEXANDEAU, Ministre des P.T.T.,
- l'autre avec TELEDIFFUSION DE FRANCE (T.D.F.).

Le projet de réseau câblé auquel participe SAINT-CLOUD est le sixième qui ait donné lieu à la passation de protocoles, mais c'est le premier qui soit mené par un Syndicat Intercommunal. (Photo ci-dessous).



René BASSINET

- Opération tranquillité-vacances

Le Commissaire de Police a fait connaître les moyens qu'il met en œuvre dans la circonscription de SAINT-CLOUD pour assurer, durant l'été, la protection des personnes et des biens.

Monsieur le Maire remercie le commissaire de Police de ces dispositions.

Il rappelle que le nouveau Directeur Départemental des Polices Urbaines vient d'être nommé : il s'agit de Monsieur TICHIT, auparavant commissaire divisionnaire à MARSEILLE.

Raymond ARNAUD

- Foyers-restaurants pour personnes âgées

Le Bureau d'Aide Sociale gère trois foyers-restaurants : au Centre et dans les foyers-logements «Les Heures Claires» et «Les Jours Heureux».

La Commission administrative du B.A.S. vient de relever les tarifs de 4,75% à partir du 1^{er} septembre 1984. Les critères de revenus qui déterminent le quotient familial et donc les tarifs sont différents de ceux des restaurants scolaires.

Ces tarifs iront de 6,25 F pour la première tranche à 15,70 F pour la tranche supérieure de revenus.

Jacques JONKA

- Rénovation du centre-ville

Les travaux de construction des immeubles de la phase II, entre la rue de la Libération et la rue Dailly, vont débuter dans quelques jours. La programmation a été établie pour maintenir, globalement, le même nombre de places de stationnement au Centre-Ville.

L'aménageur négocie actuellement avec les commerçants susceptibles de s'installer dans les surfaces commerciales prévues au Centre-Ville.

Un immeuble privé de la rue Jeanne, est occupé par des clochards. En liaison avec la Police et les Services d'hygiène, une action a été entreprise pour interrompre le processus de «squatterisation». Au cas où le propriétaire n'y engagerait pas rapidement les travaux de restauration, cet immeuble pourrait faire l'objet d'une procédure d'expropriation.

- Inscription au répertoire des sites

Un immeuble datant de 1925, situé 3, rue de Montequiou vient d'être classé «Monument historique».

Monsieur le Maire signale que le Ministre de la Culture entreprend actuellement une campagne de classement des immeubles datant de cette époque, et que d'autres habitations de SAINT-CLOUD pourraient être concernées.

- Hôtel Place Magenta

Répondant à une question de Pierre BALDINI, Jacques JONKA confirme que le projet de l'hôtel, à l'angle de la rue Gounod et du boulevard de la République n'est pas abandonné, mais que le permis de construire va être prorogé.

Elie-Pierre ROCHICCIOLI

- Colonies de vacances

Au mois de juillet, 150 enfants de SAINT-CLOUD sont

en colonies de vacances :

- 60 à SAINT-BREVIN
- 60 à TAMIE
- 10 en colonie maternelle en Ille-et-Vilaine
- 20 en camp de pré-adolescents en Dordogne.

Au mois d'août, sont inscrits : 60 enfants à TAMIE (dont 30 de MEUDON), 50 à SAINT-BREVIN et 15 en camp de pré-adolescents.

• Centre de loisirs

Les centres de loisirs élémentaires et maternels accueillent cette année en juillet sensiblement le même nombre d'enfants que l'année dernière.

Pour faire suite à une enquête auprès des parents, les centres de loisirs fonctionneront cette année, pour la première fois en AOUT.

• Commission Extra Municipale Jeunesse-Sport-Loisirs

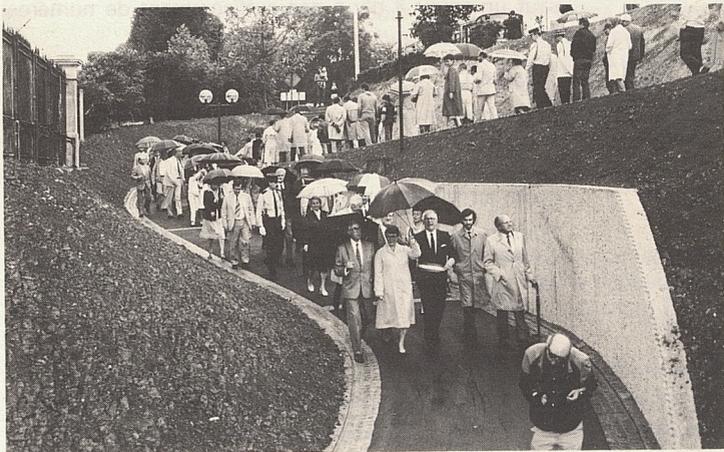
Alain de LORGERIL, rapporteur, rend compte de la réunion du 20 juin qui avait pour objet :

- le bilan de la Fête du Sport 1984,
- la préparation de la Fête du Sport 1985 dont les dates sont fixées du 2 au 9 juin.
- la situation des équipements sportifs de SAINT-CLOUD et les projets à l'étude ou en cours de réalisation (Stade Hachette, Gymnase Huet, Stade du Pré-St-Jean, Trapèze des Haras de Jardy, etc....)
- la rencontre sportive annuelle entre les villes jumelées qui se déroulera cette année à COURTRAI (Belgique), du 11 au 14 octobre.

Nicole FAUQUENOT

• Accès au parc

La construction du nouvel accès du Parc qui vient d'être inauguré, en cet après-midi du 14 juillet, a donné lieu à de grosses difficultés en cours de chantier, du fait, notamment, de la présence en sous-sol de diverses canalisations non répertoriées.



L'inauguration de l'accès au Parc l'après-midi du 14 Juillet

• Sécurité de la circulation

Les plus hauts responsables régionaux et départementaux ont visité, sous la conduite de Jean-Pierre FOURCADE, les trois routes nationales qui traversent SAINT-CLOUD. Cette importante visite devrait se traduire par des aménagements destinés à améliorer la cir-

culatation et à mieux assurer la sécurité des usagers, en particulier :

- sur le **quai CARNOT**, axe important qui connaît une circulation intense, souvent dangereuse.
- aux **carrefours** connus pour les difficultés de circulation et pour les dangers qu'ils présentent :

- place MAGENTA,
- boulevard de la République/rue Pigache (face à la Poste)
- boulevard de la République/av. Foch (près du centre commercial).

Escalator S.N.C.F. de la gare

L'un des deux escaliers mécaniques de la gare ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines. Ceci résulte d'une décision judiciaire qui fait suite à un accident corporel dont un usager a été victime. Une intervention sera faite auprès de la S.N.C.F.

Joël LEFORT des YLOUSES

(représenté par Elie-Pierre ROCHICCIOLI)

• L.E.P. SANTOS DUMONT

Le Recteur d'Académie a confirmé la création à la rentrée prochaine, d'une section préparant au C.A.P. «employé de restaurant».

• Lycée FLORENT SCHMITT

Monsieur le Maire a également eu du Recteur d'Académie, la confirmation d'un léger rajustement du nombre d'heures d'enseignement accordé pour l'année 1984/1985.

• Ecoles élémentaires et maternelles

En l'état actuel des **prévisions d'effectifs**, il n'y aurait ni création, ni suppression de classes à la rentrée prochaine. Toutefois, c'est la légère modification du périmètre scolaire qui a écarté la menace de suppression. Si les prévisions se confirment, il resterait à l'école maternelle du Val d'Or quelques places qui permettraient d'accueillir des enfants nés en 1981.

Les fêtes d'écoles organisées en juin par les parents et enseignants se sont partout déroulées dans une excellente ambiance.

Il a été rappelé aux directeurs d'écoles que les enfants de **familles nombreuses** ont la priorité absolue pour l'admission en **cantines scolaires**.



Petits et grands ont fêté les vacances dans toutes les écoles de Saint-Cloud et dans une excellente ambiance (ci-dessus : Jean-François THERY, Conseiller Municipal)

• Réception des enseignants

La réception annuelle des enseignants des écoles élémentaires et maternelles qui s'est déroulée le lundi 25 juin, fut l'occasion pour le Maire de remettre la Médaille de la Ville à deux enseignantes et deux employées communales ayant travaillé dans le domaine scolaire, pour leur départ en retraite.

Françoise OLIVIER

• Activités de la Commission Municipale du Logement

Au cours du **premier semestre 1984**, la commission s'est réunie à 10 reprises. Elle a attribué **58 logements**, dont les 24 pavillons de la rue Sevin Vincent.

Monsieur le Maire félicite Madame OLIVIER et la commission pour le travail accompli.

Mireille WORBE

• Centre culturel des 3 Pierrots

88 séances ont eu lieu au cours du mois de juin, dont de nombreuses organisées par les associations. Madame WORBE tient à souligner les mérites du personnel du Centre qui a été mis à contribution durant tout le mois.

Le Centre va fermer le 25 juillet et rouvrira ses portes le 29 août. Le programme est très chargé jusqu'à la fin de l'année.

Le succès du cinéma est tel que le Centre National du Cinéma a attribué une prime d'encouragement au Centre culturel.

• Festival d'automne

Madame WORBE présente les grandes lignes du programme du IX^e Festival d'Automne qui se déroulera du **21 au 30 septembre** sous le chapiteau des Tréteaux de France Jean DANET, dont la création de «ROMEO et JULIETTE» d'après William SHAKESPEARE.

Commission Extra Municipale Affaires culturelles

Yves ARCACHE, rapporteur, rend compte de la réunion du 4 juillet dont l'ordre du jour comportait, notamment :

- le Festival d'Automne 1984,
- la construction de la nouvelle bibliothèque municipale,
- le programme du Centre culturel des 3 Pierrots.

Edmond VOIZARD

• Halte-garderie de La Fouilleuse

L'aménagement de la terrasse, pour permettre aux enfants d'y séjourner s'effectue durant le mois de juillet.

Dans le cadre de la délégation que lui a donné le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a signé 2 contrats :

- l'un avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ile-et-Vilaine pour l'hébergement d'enfants de SAINT-CLOUD en colonie de vacances maternelle.
- l'autre avec l'AREPA et l'ORGANIC, organisme de retraite de commerçants, au sujet de la Résidence pour personnes âgées «Les Jours Heureux».

Par ailleurs, Monsieur le Maire a exercé le droit de préemption sur une propriété située 4, avenue Eugénie et qui est située dans l'emprise prévue au P.O.S. d'une voie nouvelle qui va prolonger la rue Dantan jusqu'à la rue Feudon.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération foncière s'effectuera vraisemblablement à l'amiable puisque le prix demandé par le propriétaire correspond à l'évaluation du service du Domaine.

• Cantine scolaire de Montretout

Les travaux d'extension ont débuté et s'achèveront à la Toussaint 1984.

La première phase permettra d'accueillir 100 enfants de plus, tant de maternelle que de primaire.

• Nouvelle bibliothèque municipale

Le Jury s'est réuni à deux reprises pour sélectionner - parmi les 146 dossiers présentés - les **6 candidats** admis à concourir.

Ces candidats sont invités à présenter leurs projets que le Jury classera par ordre de mérite. Le Maire désignera comme lauréat - chargé de réaliser la bibliothèque - l'un des deux architectes classés en tête par le Jury.

Michel GUAY

• Concours de vitrines

Dans le cadre et sur le thème du Festival d'Automne, la Municipalité organise un concours de vitrines ouvert à tous les commerçants de la Ville.

• Jumelage

Michel GUAY fait le bilan des rencontres qui ont été organisées au cours de l'année scolaire écoulée et présente les projets d'échanges pour les premiers mois de l'année prochaine.

Il y a lieu de noter, en particulier, que la venue à SAINT-CLOUD de l'orchestre universitaire de SAINT-CLOUD - Minnesota, a occasionné des échanges de correspondances et débouche sur des voyages de quelques jeunes clodoaldiens aux Etats-Unis.

Pierre BRAILLARD

• Bulletin Municipal

La commission paritaire de la presse n'a pas accordé au Bulletin Municipal de SAINT-CLOUD les avantages fiscaux des périodiques. Tous les critères sont remplis, sauf un seul : il n'y a pas suffisamment de numéros payants.

• Télétel

3 500 postes ont été délivrés par les P.T.T. qui ont remarqué le très faible pourcentage de retours.

Une subvention de 50 000 F a été obtenue de l'AGENCE de l'INFORMATIQUE.

Pour consulter les informations émises par la ville de SAINT-CLOUD, il suffit de composer le N° 614.91.66 - sur son cadran téléphonique puis le code d'accès TELCO (ou NOVIG) sur le Minitel.

Délibérations

Séance du 14 Juillet

Affaires financières

- Le Conseil Municipal UNANIME accorde la garantie communale pour deux emprunts :
- l'un de 187 200 F réalisé par le Centre hospitalier de St-CLOUD en vue de financer en partie le programme d'économies d'énergie.
- l'autre de 1 507 800 F contracté par le Centre R. Huguenin pour financer l'aménagement de l'immeuble situé à l'angle des rues Lauer et Gaston Latouche, ainsi que l'extension des locaux du service mortuaire.
- Un prêt sans intérêt de 186 236,19 F est consenti au Syndicat Intercommunal de GARCHES, MARNES-la-COQUETTE, SAINT-CLOUD, VAUCRESSON et VILLE d'AVRAY, pour financer les travaux d'aménagement, en terrain de sport, du «Trapèze» des Haras de Jardy. Le Syndicat remboursera les communes adhérentes aussitôt qu'il aura perçu les subventions accordées pour cette opération par l'Etat, la Région et le Département. Cette décision est prise à l'UNANIMITE.

SERVICES COMMUNAUX - TARIFS

Crèches municipales - Mensualisation et tarifs.

La participation des familles sera mensualisée pour tout enfant inscrit dans une crèche ou mini-crèche municipale à partir du 1^{er} septembre 1984. Les parents acquitteront, à l'avance, 21 jours par mois, et ce, 11 mois par an. Une absence de 5 jours supplémentaire par an sera admise et non facturée. A partir du 6^e jour d'absence, qu'elle qu'en soit la raison, il sera remboursé aux parents la moitié de leur participation.

Ce nouveau mode de règlement est approuvé par 32 VOIX et 3 ABSTENTIONS (la minorité), par le Conseil Municipal qui décide à l'UNANIMITE d'adopter, à partir du 1^{er} septembre 1984, le barème des tarifs communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.

Cantines scolaires - classes de découvertes - colonies de vacances.

La grille des quotients familiaux et des tarifs appliqués en 1983/84 sera uniformément majorée de 4,75% - taux maximum d'augmentation fixé par le Gouvernement - pour l'année scolaire 1984/1985 (voir tableau en annexe).

Cette décision est adoptée par 32 VOIX contre 3 (la minorité).

IX^e Festival d'Automne

Les prix des places sont ainsi fixés à l'UNANIMITE :

Plein tarif	ORCHESTRE : 60	GRADINS : 40
Tarifs réduits et de groupe	" 50	" 30

Il convient de noter que les tarifs des gradins sont les mêmes qu'en 1983.

Transports publics «Le Clodoald»

Le Conseil Municipal UNANIME autorise Monsieur le Maire à passer une nouvelle convention avec la R.A.T.P. pour mettre en place, au 1^{er} septembre 1984, un système de transports scolaires matin, midi et soir.

Les autobus de la R.A.T.P. assureront, entre ces services spécialisés, des «circuits fixes» desservant les principaux pôles d'intérêt de la Ville. Ces circuits sont simplifiés et la cadence de passage sera accélérée.

Pour pouvoir assurer les transports scolaires, la R.A.T.P. mettra en service des autobus de plus grande capacité (40 enfants).

L'accès aux autobus pour les «circuits fixes» donnera lieu à la remise ou la présentation d'un titre de transport R.A.T.P. (ticket métro-bus, carte orange et améthyste).

Pour le service scolaire, ouvert aux enfants des écoles élémentaires et maternelles, publiques et privées, une CARTE D'ABONNEMENT est instituée. Le tarif par trimestre est ainsi fixé selon le nombre d'enfants par famille.

— Premier enfant : 140 F — Deuxième enfant : 60 F — Troisième enfant : 20 F

Les élus de la minorité - qui prônent la gratuité - votent contre cette délibération qui est adoptée par 32 VOIX.

TRAVAUX

Gymnase Huet

Le Conseil Municipal UNANIME décide de charger, Monsieur BRIFAUD, architecte, domicilié à SAINT-CLOUD, 8, rue Jacoulet, d'une double mission d'étude concernant le plus ancien équipement sportif de SAINT-CLOUD :

— Faut-il le RESTAURER, en gardant la structure ? — Ou bien doit-on envisager sa RESTRUCTURATION COMPLETE ?

Passerelle de l'Hôtel de Ville / Immeuble Place de Silly

Pour relier les locaux prévus dans le nouvel immeuble et destinés à recevoir une annexe de la Mairie, il est décidé de construire une PASSERELLE entre la Mairie actuelle et son annexe.

Le Conseil Municipal approuve UNANIMEMENT ce projet dont le coût est estimé à 515 910 F.

Marchés forains

Le principe d'un marché découvert place Henri Chrétien (autour de l'Eglise Stella Matutina) est adopté UNANIMEMENT par le Conseil Municipal.

Toutefois, ce marché ne pourra s'ouvrir qu'après les réunions des deux comités de quartiers concernés : Montretout/Coutureau et Pasteur/Magenta. Il sera, en outre, créé pour une période d'essai de 3 mois et son ouverture définitive donnera lieu à un nouveau débat au sein du Conseil Municipal.

Délibérations

Personnel municipal

Le Conseil Municipal décide UNANIMEMENT d'accorder aux cadres administratifs communaux les **indemnités dites «forfaitaires pour travaux supplémentaires»** selon les taux fixés par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation.

Organisation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide de renforcer sa représentation au sein des commissions extra-municipales et y désigne UNANIMEMENT :

— à l'**ENSEIGNEMENT** : Christiane DUPONT et Colette TROTIN — à la **JEUNESSE, aux SPORTS et aux LOISIRS** : Laurence CUNY, et François RUMEUR — aux **AFFAIRES CULTURELLES** : Madeleine DARBEL.

Par ailleurs, Michel GUAY est désigné à l'UNANIMITE (les trois membres de la minorité ne prenant pas part au vote) membre du Bureau des Adjudications.

QUESTIONS DIVERSES

Répondant aux questions de **Marc BECHET**,

• **Monsieur le Maire assure que Joël LEFORT des YLOUSES Maire-Adjoint chargé de l'Enseignement, examine avec soin chaque demande de dérogation au secteur scolaire** et donne satisfaction aux parents lorsqu'il n'y a pas de risque de rupture de l'équilibre qui a été établi en vue d'éviter toute suppression de classe à la rentrée prochaine.

• **Nicole FAUQUENOT** prend note de l'état de certains **jeux installés à la Fouilleuse** et promet que ceux qui présentent un danger pour les enfants seront rapidement réparés.

• **Le Docteur Raymond ARNAUD** informe le Conseil Municipal que la C.E.M. des Affaires sociales se réunira courant Septembre.

— **Yves ARCACHE** souhaitant que les graffitis soient effacés, Monsieur le Maire rappelle que les services municipaux n'ont pas le droit d'effacer les inscriptions portées sur des murs privés.

— **Edmond VOIZARD** livre à la réflexion des élus municipaux l'information selon laquelle seuls les membres du Gouvernement et les parlementaires peuvent apposer des cocardes tricolores sur leurs véhicules... Un rappel de cette réglementation serait notifié au Maire par le Préfet !

— **Jean-François THERY** exprimant le souhait que le Conseil d'Ecole soit consulté sur le programme de **restructuration du groupe scolaire de Montretout**, Gisèle SIX, Rapporteur de la C.E.M. de l'Enseignement, fait savoir que Joël LEFORT des YLOUSES et Edmond VOIZARD ont déjà consulté à deux reprises les parents d'élèves et les enseignants. Monsieur le Maire demande que cette concertation se poursuive et, en particulier, que l'avant-projet soit présenté par l'architecte au Conseil d'Ecole.

TARIFS des CANTINES SCOLAIRES - CLASSES DE DECOUVERTES et COLONIES de VACANCES

ANNEE SCOLAIRE 1984 - 1985

en francs

QUOTIENT FAMILIAL (1)		CANTINES (par repas)	CLASSES TRANSPLANTEES (par jour) (2)	COLONIES de VACANCES de PAQUES d'ETE (par jour) (2)	COLONIES de Février à TAMIE (forfait) (2)
1 ^{re} Tranche	- de 1 360	5,55	25,15	29,30	419
2 ^e Tranche	de 1 361 à 1 645	7,35	29,35	35,10	524
3 ^e Tranche	de 1 646 à 2 220	9,75	44,50	53,40	796
4 ^e Tranche	de 2 221 à 2 935	12,15	54,50	73,30	1 100
5 ^e Tranche	+ de 2 935	18,25	64,40	89,00	1 247
Q U O T I E N T	Repas occasionnels (non scolaires)	23,00	—	—	—
	CAS SOCIAUX (Cantines)	2,00	—	—	—
	ECOLES PRIVEES & ETRANGERES				
	— Enfants dont les parents ne sont pas contribuables à SAINT-CLOUD	—	78,60	—	—
	— Enfants dont les parents sont contribuables à SAINT-CLOUD	—	64,40	—	—
COLONIES DE VACANCES					
— Enfants non domiciliés à SAINT-CLOUD	—	—	—	120,00 (3)	—

(1) **Mode de calcul du quotient familial :**

Total des ressources nettes mensuelles de la famille (allocations familiales comprises) divisé par le nombre de personnes vivant au foyer. Une part supplémentaire est accordée pour un parent isolé.

(2) Une réduction de 25% est consentie à partir du 2^e enfant d'une même famille partant : 1. **En Classes Transplantées** : au cours d'une même année scolaire
2. **En Colonies de Vacances** : pour le même séjour

(3) Tarif fixé, par délibération du 19 avril 84 pour l'admission d'enfants de MEUDON en Colonies de Vacances.

le carnet du bulletin

LÉGION D'HONNEUR :

CHEVALIERS :

— Monsieur Philippe ROUSSEL
5, avenue du Général Leclerc

Ministère de la Défense :

— Monsieur François ROUSSEL
31, rue Tahère

Ministère des Anciens Combattants :

— Monsieur Roland STOCKLIN
20, Bd de la République

ORDRE NATIONAL DU MERITE

Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale
chargé de la Santé

CHEVALIER :

— Monsieur Georges MAMANN
1, rue Crillon

Au titre du Ministère de l'Industrie et de la Recherche

CHEVALIER :

— Monsieur Christian PIOT
7, Parc de Béarn

Au titre du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre

OFFICIER :

— Monsieur Robert TROMELIN
7, Parc de la Bérangère

Au titre du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget

CHEVALIERS :

— Monsieur Bernard BROCHAND
4, Avenue des Chalets
— Monsieur Vincent LOUVET
6, Avenue des Frères
— Monsieur Alain de WULF
4, Avenue Eugénie

CHEVALIER DES ARTS ET LETTRES :

Ministère de la Culture : par arrêté du 25/04/84

— Monsieur Charles MECREANT
19, rue du Calvaire

— Monsieur Philippe DUSSART
9 bis, Parc de Montretout

CROIX DU MÉRITE DE L'ORDRE SOUVERAIN DE MALTE

CHEVALIERS :

— Monsieur Didier VIAUD
grille d'honneur
Parc de Saint-Cloud

— Monsieur Jacques ANNET
7, rue Dailly

état-civil

Du 24 mai au 18 juillet 1984

La rubrique d'Etat-Civil du dernier Bulletin Municipal comportait plusieurs erreurs de composition dont la rédaction et l'imprimeur vous prient de les excuser.

NAISSANCES

Émilie ROCHE - Julien DESGEORGES - Farida DIHA - Julie MÉNAGEOIS - Alexis CHARTIER - Marco-Alexandre CABRAL - Cyrille BEYER - Cyrielle TESTAC - Andrée-Anne KERDONCUFF - Zoreïma BOUHAFS - Aude MERCIER - Laurent CANNIZZO - Raphaël TINOCO - Olivier WILS - Thibaut DUCOUTUMANY - Philippine REY - Louis HURTEL - Caroline FRAENKEL - Chloé GUILLON - Jennifer LEGROS - Alpha DIATTA - Marie-Caroline DUCHEMIN - Fabrice CHAULET - Chiziwiso PSWARAYI - Cécile CLERMONT - Sabine RUAUX - Geoffroy PONTE - Georges BONDARENCO - Karine HOCHMEISTER - Guillaume ROSSET - Pierre-Élie CORBILLON - Clara GIURA - Gwendoline PODEUR - Martin SCHAAN - Caroline LEBÈGUE - Florence VILLETTE - Matthieu DELAGE - Gabrielle PÉNET - Laurent LEFEBVRE - Marc MANCONNE - Julie THUILLEAUX - Anne-Laure NUSBAUMER - Loïc FOURNET - Laurène HAUGUEL - Anissa LABAIED - Alsharifa-Alia EL-HASSAN.

MARIAGES

Marc VIGNE & Marguerite BACHY - Laurent BOURIANNE & Jeannine BONHOMME - Christophe PERRON & Evelyne LE HENAFF - Pascal GLÉVAREC & Catherine BOUCHEZ - Claude HUYGHE & Andrée FAURE - Jacques BANTEGNE & Marcelle RIPELL - Jacques LERAY & Michèle SÉNÉCHAL - Pascal THÉRY & Flore GAMBIER - Patrick CANTON & Brigitte VILLETTE - Bernard BOURGEOIS & Pascale PICHOT - Eddie VAHANIAN-POGHOSSIAN & Carole MAUSS - Michel BARILLOT & Pascale MARCHAND - Pierre GALZOT & Katherine WATTEBLED - Angel GONZALEZ BLANCO & Nathalie LAMIL - Lech PAWLOWSKI & Janina ZAWADZKA - François HENRI de SAINT CHAMARAN & Denise GRAF - Bruno BOUREL de la RONCIÈRE & Marie-Christine PAUWELS - Olivier COLAÏTIS & Dominique BAUDAIS - Mpudi LUWAYA & Mawet MASAMBA - Jan KOENS & Liliane GRISOT - Jean-Michel ARGOULLON & Marie-Françoise PILLÉ dit DUCAMP - Michel TROUSSARD & Patricia RADÉ - Jean TISSIER & Corinne MARTIN GUINARD - Pascal BOCH & Françoise LEGROS - Nicolas CHAMOZZI & Dominique FRANÇOIS - Jean-François LALLOZ & Elisabeth CARRAL - Philippe MALSERT & Agnès OLIVIER - Denis COMET & Catherine KOINRANSKY - Philippe LANGLOIS & Isabelle POIRIER - Thierry SALLIOU & Sophie DELAMOTTE - Olivier GIRIÉ & Marianne ISAMBERT - Pascal TESNIÈRE & Hélène STEFFEN - Jean-François LAURENT & Nathalie LE ROY - Hugues RABAGLIATI & Evelyne HÉRADES - Unaise HAMEED & Françoise LAFFITE.

DÉCÈS

Alice GUILLERET ve HARIOT - Raphaël BOGRAND - Fani NAHMAN ALTAR SOLOMON ve CITRON - Jacqueline MOGUEZ - Emile CASTANIÉ - LARQUE Jeanne ve DESCHAMPS - LAZARDEUX Carmen ép. DEL COTTO - FOULARD Germaine ép. THOMAS - PÉLÉGRIS Patrick - Alice DALLEQUIN ve THANAS - Jacques BOLLEY - Marie DENAT ve PÉROGARO - Philippe MUEL - Berthe MOREAU ve LEJEUNE - Alice FOIGNOT ve BRIAND - Arthème MIAUX - Estérina GIAINETTO - Bernard CHABENAT - Stanislas BOÏK - Alphonse CLEMENS - Marie MAESTRACCI ve FABRÉGA - Henri BEAUFORT - Ferdinand THIÉRY - Marcelle BARAT ve JABIN - Fernande ESPELLAC ép. CASSE - Robert OCHSNER - Albertine CAILLAUD ép. BLÉRIOT - Edouard VAYSSET - Pierre DUBOIS.

ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES.

DONNEZ-VOUS LES OUTILS D'UNE MEILLEURE GESTION AVEC DATA-PRINT.



Aujourd'hui, l'informatique n'est plus réservée aux seules grandes entreprises.

La micro-informatique est venue apporter aux P.M.E., aux commerçants, aux professions libérales les outils nécessaires à un traitement plus efficace de leurs problèmes, qu'ils soient de gestion, de tenue de fichier, de traitement de texte ou technologiques.

Depuis 17 ans au service de l'informatique, Data-Print vous ouvrira les portes d'un monde passionnant et profitable en vous faisant bénéficier de son expérience et en recherchant avec vous les solutions les mieux adaptées à vos problèmes, en terme de matériel ou de programmes.

Si vous voulez en savoir plus, ou si vous désirez une démonstration, écrivez ou, mieux, téléphonez au 602.05.07 à Alain Doussau de Bazignan qui vous conseillera.

DATA-PRINT

17 ans d'expérience au service de l'informatique.

1, rue de l'Yser, 92210 Saint-Cloud. Tél. 602.05.07 / 602.03.48

DISTRIBUTEUR AGRÉÉ **VICTOR** TECHNOLOGIES

Le Clodoald

restaurant franco-marocain

SES SPÉCIALITÉS

Couscous - Tajines

DÉJEUNERS - DINER - MENU & CARTE

Fermé le dimanche

43, rue Royale 771.38.69 - 602.37.17

La Lunetterie

LUNETTES OR et ÉCAILLE
SUR MESURES



Produits d'entretien pour lentilles
Maquillage spécial yeux sensibles
et lentilles de contact

9, rue Dailly 602.03.49



la grande gerbe

grill · restaurant · salon de thé
parc de saint-cloud

tél. : 602.24.20 - 602.27.41

Ouvert tous les jours

Accueil réservé - COCKTAILS - BANQUETS - LUNCHS

**Vous propose
deux nouvelles formules :**

➔ **1^{er} MENU A 120 F TTC**

Buffet géant de hors d'œuvres
à volonté

Au choix : 6 plats cuisinés
4 grillades

Fromage - Dessert - Vin compris

➔ **2^e MENU A 70 F TTC**

Buffet à volonté

Fromage et dessert



602.14.12

LE SQUASH-CLUB DE SAINT-CLOUD
VOUS OFFRE :

6 courts climatisés

2 saunas - 2 solariums

bar - restaurant - boutique

aérobic - gymnastique - musculation

Bureaux de la Colline - Saint-Cloud

françoise
ROUZEVAL

l'espace canin



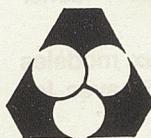
Sur
rendez-vous

Toiletage
en tous genres
Bains - Tonte

Vente d'accessoires
pour chiens et chats
Vente de chiots sur commande

5, rue de l'Eglise - 602.48.76

LE CRÉDIT MUTUEL
VOUS PRÊTE



☎ 602.43.40

15, rue d'Orléans

FLEURISTE

Yves Martin

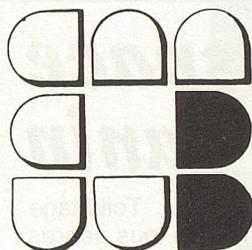
Yves Martin

2, rue Dailly - 602.03.95

*Livraisons assurées par nos soins
ainsi que tous travaux
pour réceptions, mariages, deuils, jardins et terrasses.*

magasin ouvert

7 jours sur 7 de 8 h 30 à 20 h 30



PEINTURE
DÉCORATION
RAVALEMENTS
REVÊTEMENTS MURAUX
REVÊTEMENTS DE SOLS

BALAC s. a.

138, rue Tahère

92 SAINT-CLOUD

771 83.42 - 771 82.84

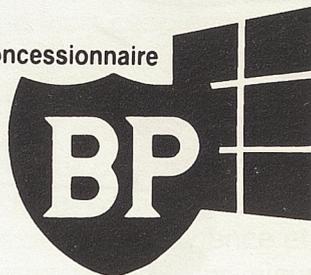
Votre chaudière a plus de dix ans?
comme votre voiture, elle s'est usée elle
consomme plus, elle peut vous lâcher
brutalement.

Pensez à la remplacer - Les nouveaux modèles
vous feront faire des économies (30 % avec les
chaudières à gaz à condensation)

**ENTREPRISE CIRASSE
CHAUFFAGE**

602.41.49

Concessionnaire



**confort
fenêtre**

**matériel
thermique**



STORES

FERMETURES

ISOLATION

CHAUDIÈRE

A CONDENSATION

POMPES A CHALEUR

VÉRANDA

Diagnostic thermique gratuit

G.A.I.F.

2, rue Sevin-Vincent
92210 Saint-Cloud



771.10.81

- Banne
- Projection à l'italienne
- Persienne. Jalousie
- Volet roulant
- Porte de garage
- Survitrage
- Double vitrage
- Joints de calfeutrement
- Gaz
- Fuel
- Mixte électricité

AU CHIEN CLODOALD

Salon de toilettage

Accessoires pour chiens

Toilettes soignées

18, avenue Bernard-Palissy,
92210 SAINT-CLOUD ☎ 771.33.93

8 h 30 - 13 h 14 h - 19 h

COUVERTURE
PLOMBERIE



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Entreprise **CIRASSE**

72, rue Royale
à Saint-Cloud depuis 1830

☎ 602.41.49



POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

15, rue de l'Eglise

92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 03.97
602 86.95

Permanence : dimanches et jours fériés
de 9 h à 12 h

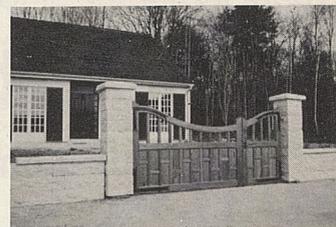
6, rue Georges-Clemenceau

78002 VERSAILLES - Tél. 950 01.24

BOIS et MENUISERIE de MONTRETOUT

Ets R. ROTHE

2, rue Joseph-Leguay
92210 SAINT-CLOUD
Tél. 771.83.57



FABRICANT

VOLET A L'AMÉRICAIN - BARRES ET ÉCHARPES
PORTES INTÉRIEURES DE STYLE
ET A PETITS CARREAUX
PORTAILS DE CLOTURE

BOIS AU DETAIL découpe à vos mesures

AGGLO - CONTRE-PLAQUÉ - LATTES

MOULURES et TASSEAUX

Quincaillerie BRICARD

Produits pour isolation - Survitrage

MENUISERIE INDUSTRIELLE

Châssis de toiture

DÉPOSITAIRE « KAZED »

(fermé dimanche et lundi - Parking assuré)

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation Lumineuse - Eclairage Public

s. a. r. l. R. TRILA

24, rue Bucourt

92210 SAINT CLOUD

Tél. 771 69.74

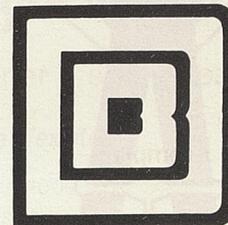
Agréé EDF et Qualifélec

BANQUE

de BAECQUE BEAU

votre Banque Privée

à SAINT-CLOUD



4, parc de Béarn

602 30.19

602 45.61

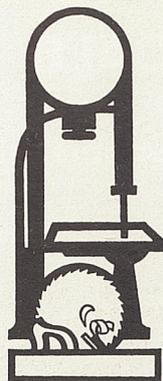


ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE
charpentes - escaliers - agencements

H UET s. a.

Tél. 602 43.67

13 et 15, rue de Nogent, 92210 Saint-Cloud



**MENUISERIE
AGENCEMENT**

C. DELAUNE

124, rue Tahère
SAINT-CLOUD

602.33.77

**COUVERTURE • PLOMBERIE • SANITAIRE • ADDUCTION D'EAU & GAZ
CHAUFFAGE • CLIMATISATION • FUMISTERIE • VENTILATION • AIR COMPRIMÉ
INSTALLATIONS PARTICULIÈRES & INDUSTRIELLES TOUTES IMPORTANCES
SERVICE APRÈS-VENTE & ENTRETIEN ASSURÉS**

Sté RAMOS & Cie

9, avenue de Longchamp
771.11.34

37, avenue Bernard-Palissy
771.18.36



**PROTECTIONS
DC 92**

602.99.99

210, bd de la République
92210 Saint-Cloud

SERRURERIE

Clés tous modèles
Blindage de portes
Grille de protection
Volet métallique
Porte de cave en fer
Ouverture de porte
Pose de toutes serrures :
Fichet - Muel - Pollux - Picard
Coffre-fort

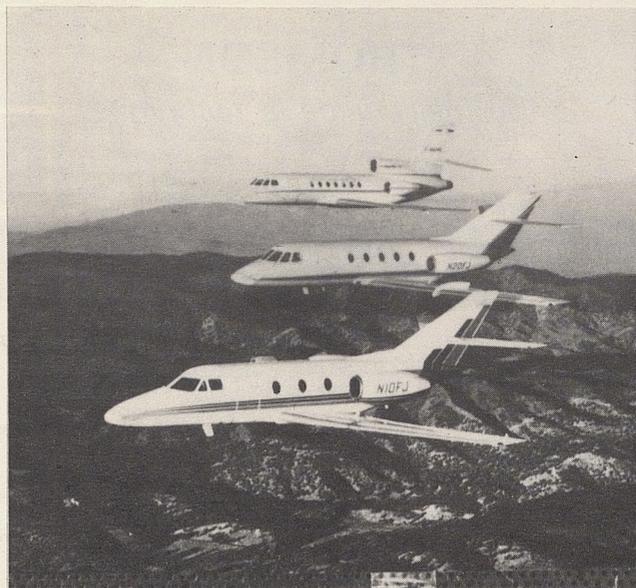
RCS Nanterre 310 499 637

ÉLECTRICITÉ

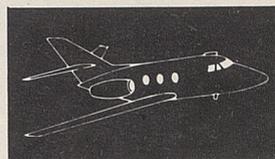
Interphone immeuble et pavillon
Gâche électrique
Digi-Clés
Petit dépannage

ALARME

Appartement - Pavillon
Magasin - Voiture
Centrale multizones
Barrière infra-rouge
Contacteurs de chocs
Transmetteur téléphonique



AVIONS MARCEL DASSAULT

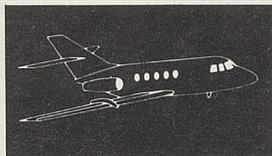


Falcon 10

6/7 places
3.500 km

Performances brillantes
vitesse - économie

BREGUET AVIATION

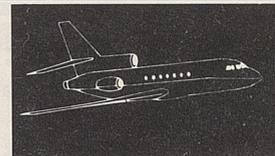


Falcon 20

8/10 places

2.800 km

Vendu à
450 exemplaires



Falcon 50

10/12 places

6.500 km

Tri-réacteur
à long rayon d'action

LES MYSTERE-FALCON DE DASSAULT - UNE FAMILLE UNIQUE

LA FAMILLE FALCON EST VRAIMENT UNIQUE AU MONDE. BENEFICIANT DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE DES AUTRES AVIONS DASSAULT-BREGUET, LES TROIS JETS D'AFFAIRES FALCON 10, FALCON 20 ET FALCON 50 VOLENT DANS 45 PAYS. CONCUS ET FABRIQUES COMME LES AVIONS DE LIGNE LES PLUS RECENTS, ILS SE SONT IMPOSES AUPRES DE CENTAINES DE CLIENTS, GOUVERNEMENTS OU SOCIETES.

ATELIER NATHALIE DORE

EXPOSITION

des travaux des élèves,
du 14 au 16 septembre de 10 à 19 h

L'atelier vous propose des cours
pour ENFANTS et ADULTES

comprenant :

DESSIN AQUARELLE PEINTURE A L'HUILE ...

Pour tous renseignements
venez, ou téléphonez à l'atelier :
148, Bd de la République
771.07.27 le soir 548.74.52

MARIE-CHRISTINE GOUNOD PEINTRE SUR PORCELAINE PERSONNALISERA VOS CADEAUX,

de baptême, mariage, naissance, etc ...
initiales, prénoms, dates,
reproduction de maisons, etc ...

602.61.73

La Boutique du Village

prêt-à-porter • sportswear

*fête sa première année d'existence
et invite ses clientes
à venir essayer
ses nouveaux modèles
de printemps-été*

11, rue de l'Eglise - 92210 Saint-Cloud
Tél. 771.13.40



Entreprise Générale CALVAR

S.A.R.L.

Maçonnerie • Béton armé

10, rue du Camp-Canadien
92210 SAINT-CLOUD

☎ 771.71.71

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE • PAPETERIE

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD

☎ 602.04.12



paul dahl

24, QUAI CARNOT, 92212 SAINT-CLOUD

TEL. 602 70.45

ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE A AIR COMPRIME
PIÈCES ÉLECTRIQUES POUR L'AUTOMOBILE

THOMSON

le meilleur de la technique

TELE - GOUNOD

17, RUE GOUNOD
92210 SAINT-CLOUD
602.45.18

télé - vidéo - radio

ménager - disques

la sécurité d'un grand nom

GRUNDIG



602.46.25

AGENCE OFFICIELLE

LANCIA - AUTOBIANCHI AUSTIN ROVER

VOLVO

LOCATION SANS CHAUFFEUR



le siège social du groupe

**TAPIS & MOQUETTES
DE FRANCE**

*est à deux pas de chez vous, accepte de vendre directement aux particuliers
et accorde des remises préférentielles aux habitants du canton...*

une opportunité dont vous devez bénéficier

5, avenue Caroline - Saint-Cloud - tél. 771.03.02

ouvert du lundi au samedi inclus
de 10 à 12 h 30 et de 14 à 19 h